

SITE NATURA 2000

Vallée de l'Ourbise – FR 7200738



TOME 1 Présentation générale du Site Analyse écologique et hiérarchisation des enjeux



Etude et réalisation du DOCOB :
SEPANLOG (Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature en Lot-et-Garonne)

--	--	--	--	--

AVANT PROPOS

La rédaction de ce document d'objectif a été menée avec le souci de « *contribuer au développement durable de territoires ruraux remarquables par leur biodiversité* » favorisant ainsi « *le maintien de cette dernière tout en prenant en compte les exigences scientifiques, économiques, sociales et culturelles* » dans un contexte à caractère synergique comme le spécifie la Directive 92/43 dite « *Directive Habitats* ». Ce document se présente donc comme « *un outil de cohérence des actions publiques et privées ayant des incidences - ou susceptibles d'en avoir - sur les habitats d'un site* ». Il demeure en cela « *un document de référence en ce qui concerne l'inventaire patrimonial du site concerné comme une aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site* ».

Cette rédaction a, par ailleurs, été conçue autour de trois pôles de réflexion privilégiant, de manière constante, la concertation et la communication :

- ♦ Concilier maintien de la biodiversité et activités économiques,
- ♦ Impliquer les acteurs locaux dans le processus de mise en place des options de gestion,
- ♦ Construire le schéma de gestion dans la transparence et la concertation.

De ce fait, la dynamique, incluse dans notre projet rédactionnel, n'a pu, bien entendu, se concevoir qu'en terme de « *projet à caractère ouvert et surtout partenarial* » de manière à susciter l'adhésion du plus grand nombre.

Confiée par le Préfet de Lot-et-Garonne à la Société pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Lot-et-

l'Etude,
Garonne

(SEPANLOG), la rédaction de ce DOCOB s'est structurée autour de trois phases :

- ♦ L'élaboration de l'état de référence de l'existant sur le site de l'Ourbise à partir d'inventaires et d'enquêtes socio-économiques ou culturelles,
- ♦ La définition des objectifs de conservation et de préconisation des mesures de gestion à travers une analyse écologique résultant d'inventaires ainsi qu'une hiérarchisation des enjeux,
- ♦ La définition des modalités de gestion du site, des actions permettant d'y accéder comme le chiffrage de leur coût constituant ce qu'il est convenu de nommer les « *préconisations opérationnelles* ».



SOMMAIRE

Introduction

-1-	<u>PRESENTATION DU SITE FR 7200738 DIT DE « L'OURBISE »</u>	-p 6 -
1-1	<u>Présentation générale du site de l'Ourbise</u>	-p 6 -
1-1-1	<u>Localisation et situation administrative</u>	-p 6 -
1-1-2	<u>Caractéristiques générales du site</u>	-p 7-
1-1-2-1	Données géographiques	-p 7 -
1-1-2-2	Données géologiques et hydrogéologiques	-p 8 -
1-1-2-3	Données hydrographiques	-p 10-
1-1-2-4	Données climatologiques	-p 13 -
1-1-2-5	Données démographiques	-p 18 -
1-1-3	<u>Les principaux acteurs intervenant sur le site</u>	-p 20 -
1-2	<u>Présentation et analyses particulières du site de l'Ourbise</u>	-p 20 -
1-2-1	<u>Mesures particulières de protection présentes sur le site</u>	-p 20 -
1-2-1-1	Les mesures de protection relative à l'eau	-p 20-
1-2-1-2	Les mesures de protection relative au patrimoine bâti, aux sites et paysages	-p 21 -
1-2-1-3	Les dispositions et contraintes en matière d'urbanisme	-p 23 -
1-2-2	<u>Inventaires de type socio-économique</u>	-p 24-
1-2-2-1	L'habitat	-p 24-
1-2-2-2	Le patrimoine bâti non protégé : moulins et pigeonniers	-p 25-
1-2-2-3	Contexte agricole, exploitations, activités et productions	-p 27-
1-2-2-4	Contexte sylvicole,	-p 31-
1-2-2-5	Contexte industriel et commercial	-p 33-
1-2-2-6	Le contexte touristique, l'agro-tourisme	-p 35-
1-2-3	<u>Inventaires de type socio-culturel</u>	-p 36-
1-2-3-1	Les Services	-p 36-
1-2-3-2	Les associations	-p 36 -
1-2-3-3	Les établissements culturels, les manifestations	-p 37 -
1-3	<u>Analyse de l'existant au niveau biotique et abiotique</u>	-p 38 -
1-3-1	<u>Les habitats</u>	-p 38 -
1-3-1-1	Les entités paysagères composant le site	-p 38 -
1-3-1-2	Les habitats d'intérêt communautaire, habitats d'espèces et habitats remarquables	-p 40-
1-3-1-3	Données botaniques annexes	-p 55 -
1-3-2	<u>L'eau, élément fédérateur du site</u>	-p 57 -
1-3-2-1	La qualité des eaux de l'Ourbise : étude de la macro-faune benthique	-p 63 -
1-3-2-2	La qualité des eaux de l'Ourbise : étude des paramètres physico-chimiques	-p 71 -
1-3-3	<u>Les espèces d'Intérêt Communautaire et habitats d'espèces</u>	-p 74 -
1-3-3-1	Les espèces d'intérêt communautaire	-p 74 -
1-3-3-2	Les espèces remarquables	-p 85 -

-2-	<u>ANALYSE ECOLOGIQUE ET HIERARCHISATION DES EN JEUX</u>	-p 88 -
2-1	<u>Habitats d'Intérêt Communautaire, Habitats et espèces d'intérêt communautaire répertoriés</u>	-p 89-
2-1-1	<u>Synthèse concernant les habitats d'Intérêt Communautaire, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire</u>	-p 89-
2-1-2	<u>Synthèse concernant les habitats et les espèces remarquables présentant un intérêt au niveau régional ou local</u>	-p 90-
2-2	<u>L'analyse écologique</u>	-p 91-
2-2-1	<u>Aspects généraux</u>	-p 91-
2-2-1-1	Indicateurs de l'état de conservation	-p 91-
2-2-1-2	Etat de conservation des habitats et des espèces	-p 92-
2-2-1-3	Facteurs favorables ou défavorables	-p 94-
2-2-2	<u>Indicateurs biotiques et protocoles de suivi</u>	-p 95-
2-2-2-1	Indicateurs propres aux habitats d'intérêt communautaire	-p 96-
2-2-2-2	Indicateurs et suivi des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire	-p 96-
2-3	<u>La hiérarchisation des en jeux</u>	-p 97-
2-3-1	<u>La hiérarchisation de la valeur patrimoniale</u>	-p 97-
2-3-1-1	Les habitats	-p 97-
2-3-1-2	Les espèces	-p 97-
2-3-1-3	Mesures urgentes à prendre	-p 99-
2-3-2	<u>La hiérarchisation territoriale</u>	-p 100 -
2-3-2-1	Définition des entités de gestion devant être maintenues ou restaurées	-p 100 -
2-3-2-2	Hiérarchisation des facteurs limitants ou influents liés au secteur économique en terme d'impact sur les foyers de biodiversité	-p 102-
2-3-2-3	Définition du périmètre	-p 103-
3	<u>GLOSSAIRE ET BIBLIOGRAPHIE</u>	-p 105-
3-1	<u>Glossaire et sigles</u>	- p 106-
3-2	<u>Glossaire</u>	- p 107-
3-3	<u>Bibliographie</u>	- p 109-
4	<u>PIECES ANNEXES</u>	-p 113-

INTRODUCTION

LA DIRECTIVE « HABITATS »

La Directive Européenne 92/43 dite « Directive Habitats » prévoit « la constitution d'un réseau de sites abritant des habitats naturels ainsi que des habitats d'espèces animales ou végétales devenues rares ou menacées ». A ces milieux initialement regroupés sous la dénomination « Natura 2000 » se joindront, à terme, les « Zones de Protection Spéciales » prises au titre de la Directive 79/409 dite « Directive Oiseaux ».

Cette « Directive Habitats » a donc pour objet « la conservation de la diversité biologique sur l'ensemble du territoire de l'Union Européenne » à travers la préservation « des habitats et des espèces d'intérêt communautaire précisés dans les annexes 1 et 2 de cette dernière datant du 21 mai 1992 ».

Cette Directive a été transposée en Droit National dans les articles L.414-1 à L. 414-7 suivis des articles R.214-15 à R.214-39 du Code de l'Environnement. Ces articles se trouvent, par ailleurs, complétés par l'Arrêté Ministériel du 16 novembre 2001 reprenant la liste des différents types d'habitats naturels ainsi que les espèces d'intérêt communautaire.

Dans ce cadre, la France a choisi de privilégier la concertation avec le souci de « **contribuer au développement durable de territoires ruraux remarquables par leur biodiversité** » favorisant ainsi « **le maintien de cette dernière tout en prenant en compte les exigences scientifiques, économiques, sociales et culturelles** ». Une politique conduisant, pour chaque site, à l'élaboration d'un Document d'Objectifs appelé DOCOB au sein d'un Comité de Pilotage et de Groupes de travail.

LE DOCUMENT D'OBJECTIF

Le DOCOB reste, avant tout, un outil de gestion prévu, par ailleurs, dans la « Directive Habitats ». Il s'articule entre divers axes structurants :

- Un état initial relatif aux contextes écologique, socio-économique ou socioculturel,
- Les mesures susceptibles d'assurer la pérennité des habitats naturels comme des espèces d'intérêt communautaire,
- Une évaluation, enfin, des coûts induits par la gestion du site que ce soit en terme de fonctionnement ou d'investissement ainsi que des recettes permettant d'y faire face.

La SEPANLOG, association agréée, gestionnaire de la réserve naturelle de l'étang de la Mazière depuis 20 ans, s'est vu confier la rédaction du DOCOB du site dit « de l'Ourbise ». Accompagnée par la DIREN Aquitaine et la DDAF de Lot-et-Garonne, elle a tenu, en outre, à associer à cette mission un maximum d'acteurs locaux

La rédaction de ce DOCOB a débuté le 9 août 2005 avec la nomination de la SEPANLOG comme « Opérateur » rédactionnel par Arrêté du Préfet de Lot-et-Garonne.

Une étape initiale qui s'est traduite par un premier rapport intermédiaire présenté le au Comité de Pilotage Local a impliqué tout à la fois la caractérisation des habitats naturels comme des habitats d'espèces, leur cartographie ainsi que les inventaires écologiques, socio-économiques et socioculturels. Cette première étape a été suivie d'une analyse écologique prélude à une hiérarchisation des enjeux puis à un avant projet sommaire des objectifs de gestion présenté le 30 septembre au Comité de Pilotage Local.

Au cours du 4^{ème} trimestre 2005, 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2006, les Groupes de travail « gestion des Territoires Ruraux » et « Culture, vie et Ruralité » se sont réunis pour apporter leur contribution à la rédaction de cet avant projet tout spécialement au niveau des propositions d'action et d'objectifs de gestion, de leur coût comme de leur financement constitutifs du 3^{ème} rapport intermédiaire, véritable Avant Projet Définitif soumis au Comité de Pilotage Local.

Le texte définitif du DOCOB a été soumis pour validation au Comité de Pilotage au cours de l'année 2008.

1^{ère} PARTIE :

PRESENTATION DU SITE FR 7200738 DIT DE « L'OURBISE »

1-1	<u>Présentation générale du site de l'Ourbise</u>	-p 6 -
1-1-1	<u>Localisation et situation administrative</u>	-p 6-
1-1-2	<u>Caractéristiques générales du site</u>	-p 7-
1-1-2-1	Données géographiques	-p 7-
1-1-2-2	Données géologiques et hydrogéologiques	-p 8-
1-1-2-3	Données hydrographiques	-p 10-
1-1-2-4	Données climatiques	-p 13-
1-1-2-5	Données démographiques	-p 18-
1-1-3	<u>Les principaux acteurs intervenant sur le site</u>	-p 20 -
1-2	<u>Présentation et analyses particulières du site de l'Ourbise</u>	-p 20-
1-2-1	<u>Mesures particulières de protection présentes sur le site</u>	-p 20-
1-2-1-1	Les mesures de protection relative à l'eau	-p 20-
1-2-1-2	Les mesures de protection relative au patrimoine bâti, aux sites et paysages	-p 21-
1-2-1-3	Les dispositions et contraintes en matière d'urbanisme	-p 23-
1-2-2	<u>Inventaires de type socio-économique</u>	-p 24-
1-2-2-1	L'habitat	-p 24-
1-2-2-2	Le patrimoine bâti non protégé : moulins et pigeonniers	-p 25-
1-2-2-3	Contexte agricole, exploitations, activités et productions	-p 27-
1-2-2-4	Contexte sylvicole,	-p 31-
1-2-2-5	Contexte industriel et commercial	-p 33-
1-2-2-6	Le contexte touristique, l'agro-tourisme	-p 35-
1-2-3	<u>Inventaires de type socioculturel</u>	-p 36 -
1-2-3-1	Les Services	-p 36-
1-2-3-2	Les associations	-p 36-
1-2-3-3	Les établissements culturels, les manifestations	-p 37-
1-3	<u>Analyse de l'existant au niveau biotique et abiotique</u>	-p 38-
1-3-1	<u>Les habitats</u>	-p 38-
1-3-1-1	Les habitats d'intérêt communautaire	-p 38-
1-3-1-2	Les habitats d'espèces d'intérêt communautaire et habitats remarquables	-p 40 -
1-3-1-3	Données floristiques annexes	-p 55 -
1-3-2	<u>L'eau, élément fédérateur du site</u>	-p 57 -
1-3-2-1	La qualité des eaux de l'Ourbise : étude de la macro-faune benthique	-p 63 -
1-3-2-2	La qualité des eaux de l'Ourbise : étude des paramètres physico-chimiques	-p 71 -
1-3-3	<u>Les espèces et habitats d'espèces</u>	-p 74 -
1-3-3-1	Les espèces d'intérêt communautaire	-p 74 -
1-3-3-2	Les espèces remarquables	-p 85 -

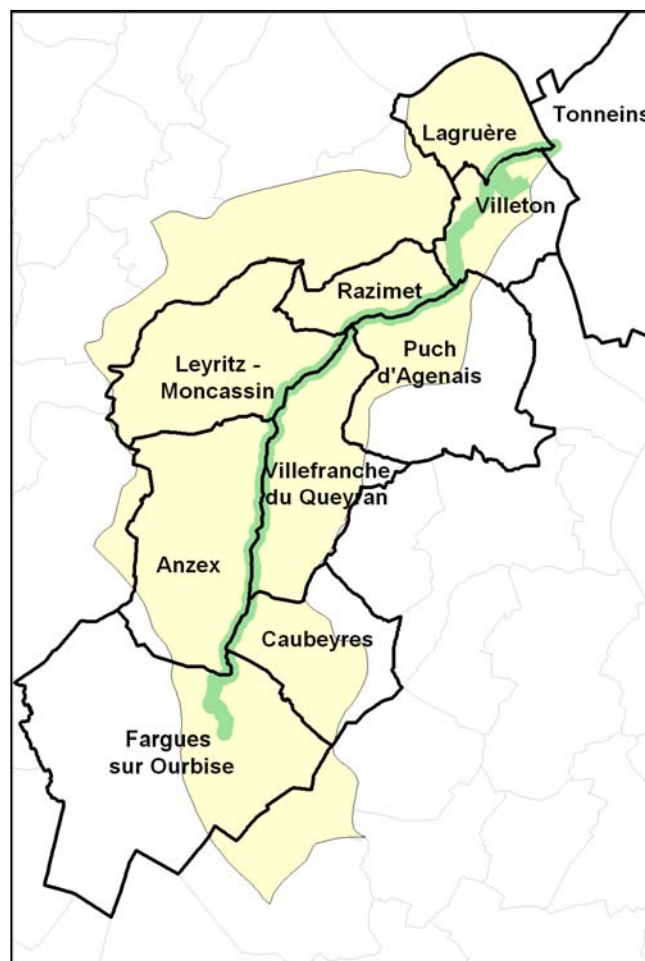
1-1 PRESENTATION GENERALE DU SITE DE L'OURBISE

1-1-1 Localisation et situation administrative

Le site de l'Ourbise englobe trois entités naturelles constituées par la partie la plus orientale des Petites Landes de l'Est, les premières terrasses de la Garonne puis la plaine alluviale du fleuve sur une superficie de sept cents soixante six hectares pour une aire du bassin versant de cette petite rivière estimée à 9500 hectares. De ce fait, cette rivière assure le lien géographique entre les dernières extensions du « massif landais » et la plaine alluviale de la Garonne à travers une juxtaposition d'entités naturelles qui explique la variabilité des paysages, des contextes géo climatiques, des milieux comme des activités humaines.

Au niveau administratif, le site (et non le bassin versant) de l'Ourbise se partage entre trois Pays : « *Le Pays Val de Garonne-Gascogne* » résultant du rapprochement des communautés de Communes « *Val de Garonne* » et « *Coteaux et Landes de Gascogne* » (58 communes - dont 5 pour le site de l'Ourbise- et 60 200 habitants), « *Le Pays Cœur d'Albret* » (36 communes – dont une recensée dans le site de l'Ourbise- et 26 806 habitants), « *Le Pays de la Vallée du Lot* », enfin, composé de 103 communes (dont 2 pour le site de l'Ourbise) et peuplé de 102 200 habitants.

Ce site de l'Ourbise intéresse également quatre Communautés de Communes (« *Val de Garonne* », « *Coteaux et Landes de Gascogne* », « *Pays du Confluent* » et « *Val d'Albret* »), quatre cantons (Casteljaloux, Damazan, Mas d'Agenais et Tonneins) ainsi que dix communes (Anzex, Caubeyres, Fargues-sur-Ourbise, Lagruère, Leyritz-Moncassin, Puch d'Agenais, Razimet, Tonneins, Villefranche du Queyran et Villeton) même si l'appartenance de la commune de Tonneins au site FR 7200738 ne se révèle que très symbolique et peu représentative du reste de la commune (quelques dizaines d'hectares sur 3478), ce qui nous a incités à ne la citer que pour mémoire dans cette présentation générale.



LE SITE DE L'OURBISE :

Superficie totale du bassin versant : 9500 ha

Superficie du site : 766 hectares à l'issue des travaux du DOCOB (377ha pour le formulaire standard des données)

Longueur totale des cours d'eau concernés : 66 km

Débit moyen : 490l/s (1764 m³/h)

Altitude : comprise entre 25 et 110 mètres

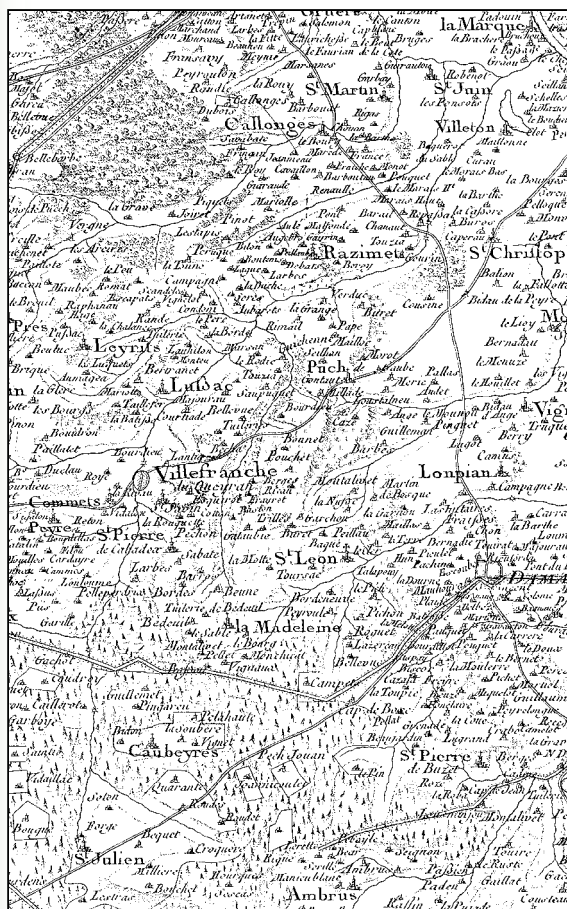
Communes directement concernées : 10

Population concernée : 3021 habitants (2000), hors commune de Tonneins car jugée non représentative

1-1-2 Caractéristiques générales du site

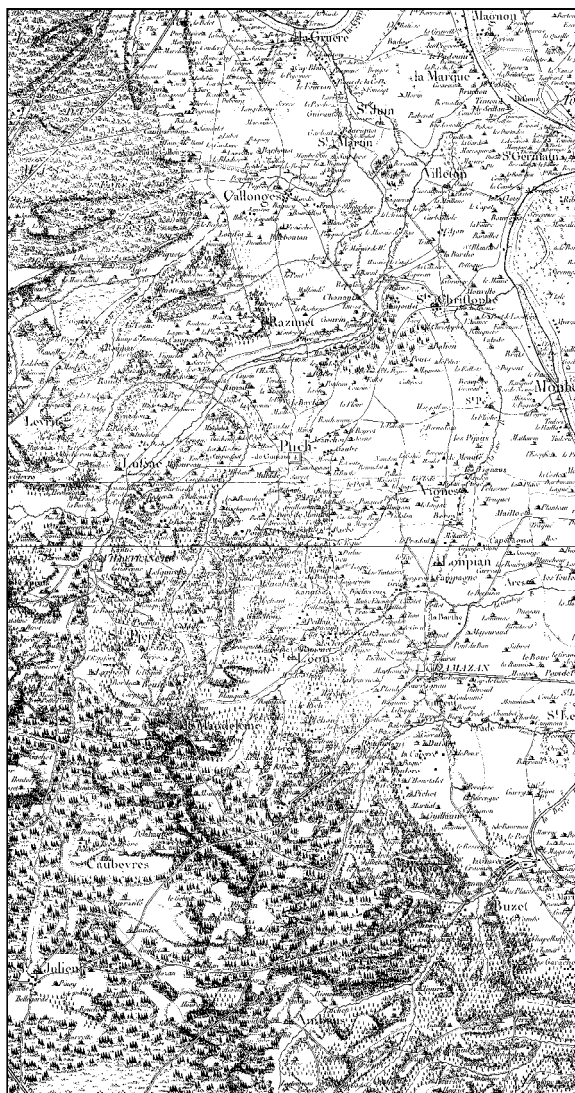
1-1-2-1 Données géographiques

L'Ourbise prend sa source sur la commune de Fargues S/Ourbise « contre le mur septentrional du château de Saint Julien, le hameau appartenant à ce château portait autrefois le nom de Cap-Ourbise, cap orbiza » (aujourd'hui celui de « Saint Julien de Fargues ») note J.F Samazeuilh dans son « **Dictionnaire de l'Arrondissement de Nérac** » (1881) avant de préciser : « la source de l'Ourbise, dès le château de Saint Julien est tellement abondante qu'elle fait mouvoir immédiatement le moulin qui porte le nom du village. Mais, plus loin, ce ruisseau se perd dans les sables et va renaître à quelque distance en amont du moulin de « Caillerot » situé sur la commune d'Anzex. Ici, l'Ourbise coule entre les communes de Caubeyres et d'Anzex ; puis elle sépare cette dernière de celle de Villefranche ».



La vallée de l'Ourbise cartographiée par Cassini (1815)

En aval de Villefranche, l'Ourbise constitue la limite des communes de Leyritz-Moncassin, Razimet et Lagrùère en rive gauche, Puch d'Agenais et Villetton en rive droite.



La vallée de l'Ourbise cartographiée par Belleyrne (1783)

« Une récente étude du Professeur Schoeller du Centre d'hydrogéologie de Bordeaux nous précise que les sources de l'Ourbise sont au nombre de deux et sont situées à 20 mètres au nord du hameau de Saint Julien(...) Saint Julien de Coulourbise fut érigé en bastide en 1290 sous l'administration de Raymond VII Comte de Toulouse dont l'héritage échut à Philippe le Hardy ».

« L'Ourbise et ses moulins » J. Mermillod (Revue des Côtes de Buzet -1972)

1-1-2-2 Données géologiques et hydrogéologiques

Si l'on se réfère à la publication de J. Mermillod, Directeur de la Cave des Vignerons de Buzet, l'Ourbise aurait donc deux sources au débit inégal : l'une de 2 litres à la seconde, l'autre de 12 litres à la seconde. « Ce débit laisserait supposer l'existence d'un réseau d'alimentation assez étendu alors qu'un examen de la carte géologique conduit aux observations suivantes :

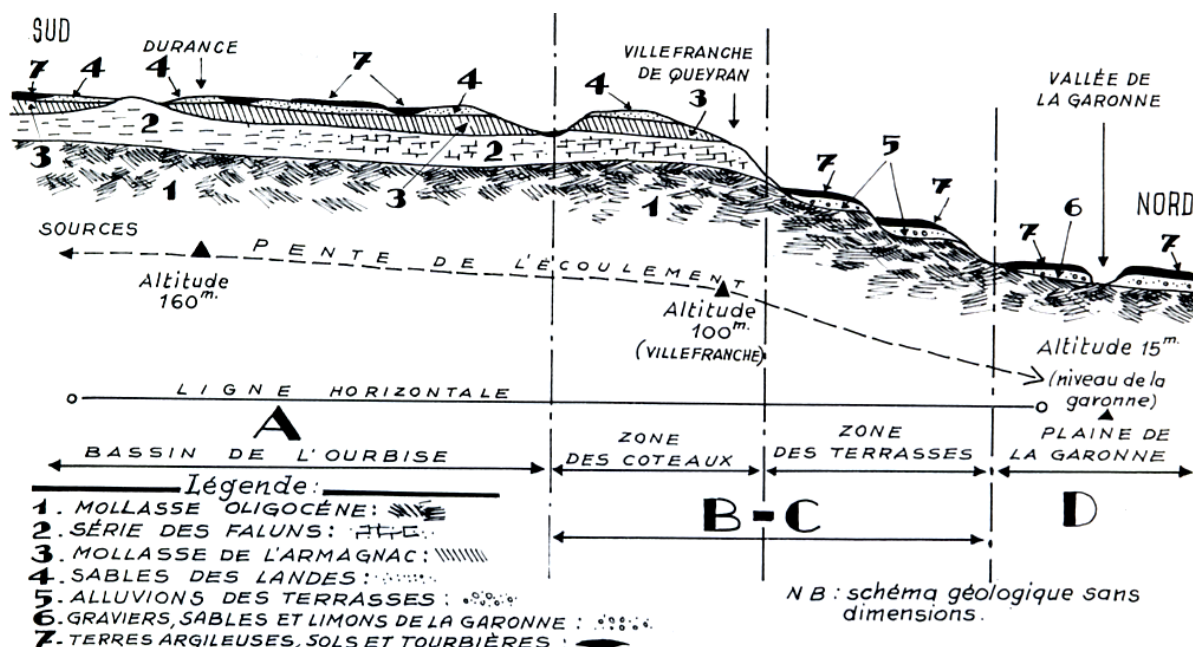
- ✓ Le tréfonds géologique imperméable est constitué par des mollasses oligocènes de l'Agenais qui affleurent sur les flancs des terrasses en bordure de la vallée de la Garonne. Ces mollasses sont des terrains argilo-gréseux très compacts.
- ✓ Ce tréfonds est recouvert par des faluns à cerithes (sables coquilliers) qui, latéralement, passent à des grès ou à des marnes et, vers l'est, aux calcaires gris de l'Agenais qui forment la base des hautes vallées de la Garonne ».

localement, passent à des calcaires lacustres (provoquant pertes et résurgences) sur de faibles surfaces et qui affleurent aussi à la faveur du modelé topographique collinaire d'où la perte des « Prés secs » et sa résurgence 500 mètres à l'amont du moulin de « Caillerot »,

- ✓ Enfin, là où n'affleurent ni le niveau 2, ni le niveau 3 c'est-à-dire sur 90% de la superficie du haut bassin, on trouve le sable des Landes avec des sols peu épais et donnant lieu à des marais tourbeux dans les bas-fonds à l'image du marais de la « sangsuaire » après le moulin de « Caillerot ».

« Le marais de la sangsuaire » comme son nom l'indique était peuplé d'innombrables sangsues. A une époque encore récente, la médecine s'en servait beaucoup, surtout pour soigner les congestions cérébrales. Pour attraper ces sangsues, on utilisait de vieux chevaux que l'on attachait au milieu du marais ; en quelques heures ces pauvres bêtes étaient couvertes de sangsues qu'il suffisait d'arracher de leur peau »

J. Mermillod
Revue des Côtes de Buzet n° 17

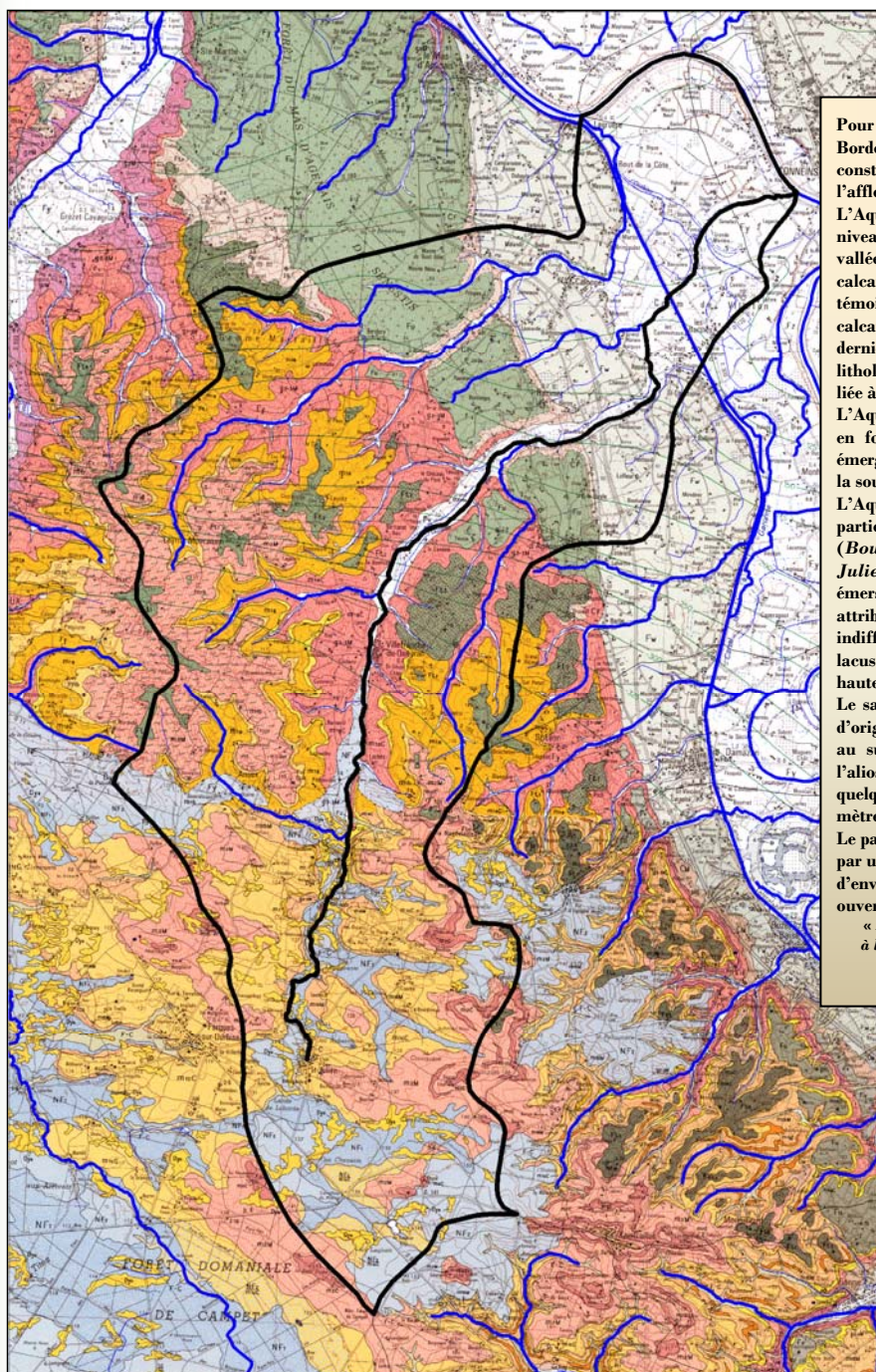


Coupe de la vallée de l'Ourbise d'après

J. Mermillod (Revue des Côtes de Buzet n° 17)

- ✓ « ...Ces faciès à faluns, marnes ou grès affleurent par place dans le haut bassin de l'Ourbise en amont de Casteljaloux soit sous forme de « bombements » ou collines soit au droit des dépressions dégagées par l'érosion fluviale.
- ✓ Ces mêmes faciès sont surmontés à leur tour par les mollasses de l'Armagnac qui,

Le bassin de la Haute Ourbise que semble caractériser une grande complexité au niveau géologique, débouche, ensuite (en aval de Villefranche du Queyran), sur une vallée à forte pente, l'altitude passant de 115 mètres à 20 mètres au droit de la confluence Ourbise/Garonne. Cette complexité explique également les crues, rares, mais parfois violentes qui affectent l'aval du bassin versant à l'image de celle du 5 juin 1971 qui suivit un orage déversant sur Leyritz 250 mm de pluie en 3 heures.



Pour le Centre d'Hydrogéologie de l'Université de Bordeaux I, « le stampien est le niveau le plus ancien, constitué par les molasses de l'Agenais visible à l'affleurement un peu au nord de « Larbes ». L'Aquitainien inférieur, déposé postérieurement au niveau précédent apparaît ponctuellement au fond de la vallée entre « Larbes » et « Campech ». C'est un calcaire dur, gris, poreux, riche en fossiles d'eau douce témoignant d'un dépôt de type lacustre. Au-dessus, le calcaire est plus caverneux et plus hétérogène. Les derniers niveaux traduisent une grande variabilité lithologique (argiles, marnes, marnes sablo-gréseuses) liée à l'hétérogénéité du cadre paléo-géographique.

L'Aquitainien moyen constitue de petits affleurements en forme de falaises soulignées à leur base par une émergence karstique. Le plus pur exemple correspond à la source de « Carasset »

L'Aquitainien supérieur lacustre affleure en îlots sur la partie haute des flancs de vallée en rive droite (Bourdieu du sable, Surron, Caubeyres, St Julien). Les faciès d'altération sont liés à la longue émergence faisant suite au dernier dépôt marin régional attribué au Miocène moyen. Ces faciès recouvrent indifféremment de façon discontinue tous les faciès lacustres et marins qui constituent le substratum de la haute vallée de l'Ourbise.

Le sable des Landes représente un faciès de sables fins d'origine éolienne dont la partie supérieure, à l'ouest et au sud, se trouve caractérisée par un dépôt induré, l'aliol. La puissance de ce sable est très variable, de quelques décimètres à une douzaine ou une quinzaine de mètres.

Le paléo-lit de la rivière se trouve recouvert, par endroits, par une épaisse couche de sable qui a de grandes chances d'envahir les réseaux karstiques développés en chenaux ouverts ...»

« Projet de prélèvement pour l'adduction d'eau potable à la source de Caillerot » -DDAF de Lot-et-Garonne- 1981-

D'après les sondages réalisés par le Centre d'Hydrogéologie de l'Université de Bordeaux I, le bassin de l'Ourbise constitue une entité karstique basée sur le développement de chenaux actifs et intermittents de taille variable, parfois visitables sur quelques mètres (Saint Julien par exemple). Ces chenaux sont le plus souvent connectés, sur la partie amont du bassin, à des dolines verticales comblées par du

sable éolisé, généralement sèches à l'exception de la « Lagüe » et des « Lagüats » situés en dehors du site et des « Chenants ». Toutefois, la source de l'Ourbise matérialise la première des convergences de ces ramifications karstiques souterraines alors que le groupe des sources répertoriées à « Caillerot » représente la seconde de ces mêmes convergences.

Entre « Caillerot » et « Campech », ces dernières se multiplient alors qu'en aval de « Campech » elles « évoluent vers des entités linéaires et non plus convergentes ».

Après Villefranche du Queyran, le bassin de l'Ourbise change de physionomie mais aussi de structure à la fois topologique et géologique. La vallée devient plus large, modelée par des crues à l'occasion particulièrement violentes. « L'Ourbise grossissait de minute en minute, le pont de « Lussac » fut submergé de plus de 50 centimètres par un véritable raz-de-marée. Un peu plus bas à la « Palanguette », en face du moulin d'Ardouin, une voiture fut emportée par les eaux et les deux passagères sauvées d'extrême justesse.

(...) Toutes les cultures furent anéanties, les riverains durent être évacués ... »

Récit de J. Mermillod « L'Ourbise et ses moulins »
En résumé, et pour reprendre les conclusions de G. Avinent dans son étude sur l'Ourbise (« Etude hydrobiologique de l'Ourbise » -1999-), « Trois entités géomorphologiques composent ce bassin versant : les « Petites Landes de l'Est » en amont, les « Terrasses de Garonne » et la « Plaine de la Moyenne Garonne ». La partie amont correspond à un substratum karstifié recouvert d'une mince couche de sable (...). Le substrat géologique du niveau intermédiaire (correspond) à l'ère Tertiaire et celui de l'aval aux dépôts d'alluvions anciens et récents de l'ère Quaternaire ».

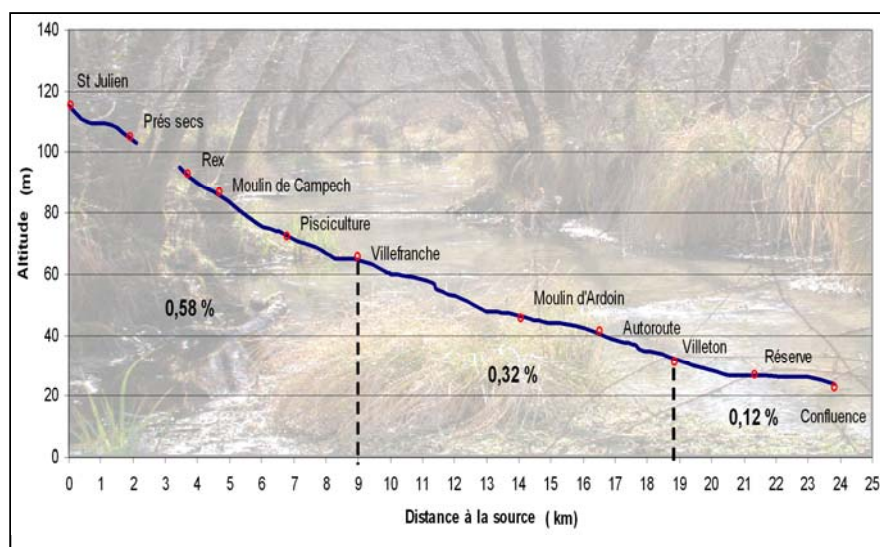
1-1-2-3 Données hydrographiques

L'Ourbise naît à Saint Julien de Fargues de l'apport de deux sources au débit d'importance inégale. C'est un ruisseau modeste coulant sur un lit de sable avant de disparaître aux « Prés secs » pour réapparaître à « Caillerot » après un cheminement souterrain empruntant un vaste réseau de chenaux affectant le substratum karstique. Toutefois et selon J. Tamisé, ce ne serait pas « la même Ourbise » qui disparaîtrait aux « Prés secs » et réapparaîtrait à « Caillerot ».

L'ensemble du secteur amont se trouve affecté d'une pente assez prononcée (75 mètres à Villefranche du Queyran- < pente < 115 mètres aux sources de l'Ourbise-) contrairement à l'aval.

Par ailleurs, la rivière n'est alimentée que par des sources plus ou moins abondantes issues de nappes à porosité de fissures et d'interstices puis par les apports souterrains provenant des flancs calcaires de la vallée et non d'affluents même modestes.

A partir de Villefranche du Queyran, l'Ourbise voit sa pente diminuer mais son débit augmenter à cause de l'apport de nombreux affluents : Les ruisseaux de Courbian ainsi que la Gaulette en rive gauche, le ruisseau de Bécha en rive droite. Le ruisseau de Tareyre grossi du ruisseau de Nauton, se jette, lui, dans le bras dissocié de l'Ourbise en amont de la confluence avec la Garonne.



Profil longitudinal de l'Ourbise

Un autre élément affecte le cours de l'Ourbise : les moulins. Dans son étude sur l'Ourbise (« *L'Ourbise et ses moulins* »), J.Mermillod en avait répertorié 23 avec l'aide du secrétaire de mairie de Lagruère, M. Serin. La plupart sont aujourd'hui en ruines ou ont changé d'affectation.

Ils sont devenus maisons d'habitation ou bâtiments à usage agricole. Certains ont néanmoins conservé leur bief et contribuent au détournement des eaux de la rivière, fortement artificialisée par ailleurs, avec une incidence au niveau biotique, préoccupante.

Le cours de l'Ourbise en images



- 1 L'étang de la Mazière classé en réserve naturelle nationale
- 2 L'Ourbise à « Laburthe », lit et berges très dégradés
- 3 L'Ourbise à « Bompas », un lit en équilibre
- 4 L'Ourbise à Saint Julien de Fargues.

Le suivi hydrologique de l'Ourbise, quoi qu'incomplet, révèle de grandes fluctuations en matière de débits débouchant parfois sur des périodes d'étiage estival particulièrement sévères susceptibles de conduire à la mise en à sec de la rivière comme en 1987 (photo ci-contre) et 1988. Pour mieux appréhender ces fluctuations, un seuil de mesures est installé à la hauteur de Razimet sous le pont de la D143.

L'analyse des mesures effectuées met en évidence un module interannuel de 490 litres/seconde soit 1764 m³/heure alors que le débit réservé prenant en compte les dispositions de la Loi Pêche n'est que de 49 litres/seconde soit 176 m³/heure.

La consultation de l'annuaire 1899 de la DDAF de Lot-et-Garonne donne des indications des débits enregistrés voici un peu plus d'un siècle ; « eaux ordinaires : 856 l/s, grandes eaux : 45370 l/s, étiage : 185 l/s »



Débits enregistrés à « Campech »

25 juin 1980 : 0,188 m³/s

14 octobre 1980 : 0,148 m³/s

04 juin 1981 : 0,134 m³/s

01 octobre 1981 : 0,096 m³/s

10 juillet 1991 : 0,089 m³/s



Images insolites : le marais de la Mazière totalement asséché (juillet 1987)



Cette année-là, la sécheresse fut tellement exceptionnelle que le marais de la Mazière se retrouva en à sec total entraînant un désordre écologique particulièrement important. Plusieurs centaines de kilogrammes de poissons furent sauvés avec des moyens de fortune par quelques bénévoles de l'association gestionnaire de la R.N de l'étang de la Mazière.

1-1-2-4 Données climatologiques.

Le site de l'Ourbise ne dispose pas de données climatologiques particulières, même si Météo France a pu nous communiquer des informations propres à Villefranche du Queyran ce qui permettra de réaliser des analyses comparatives avec les données plus complètes enregistrées à Agen. De manière générale et, comme le souligne Pierre Deffontaines dans son ouvrage « *La Moyenne Garonne : Agenais et Bas Quercy* » (1932), « *les caractères du climat ne sont pas moins changeants que les aspects du sol : l'alternance des types de temps est aussi multiple que celle des types de terres.* »

Néanmoins, l'année climatique peut se styliser en deux saisons : l'une qu'on pourrait appeler la saison d'aspect océanique- qui va de décembre à juin- et l'autre d'aspect méditerranéen le reste de l'année ».

Nous avons donc cherché à déterminer les principaux paramètres à partir d'une analyse des moyennes mensuelles enregistrées à Agen et, pour partie, à Villefranche du Queyran. Le « *climat garonnais* » a la réputation d'être « *un climat particulier que l'on ne retrouve en aucune autre région de France...* »

La fin du printemps compte de fortes précipitations entraînant des crues généralement dévastatrices, des averses de grêle mettant à mal les récoltes avant que ne débute le « séqué », la saison sèche marquée par une grande luminosité et une nébulosité très faible, caractères paraissant s'accroître lors de la dernière décennie. Cette période de longue sécheresse permet de différencier les climats bordelais et languedocien du climat de la Moyenne Garonne, cette dernière constituant une zone de rupture entre les deux autres formes climatiques même s'il convient de ne pas simplifier le contexte climatique à travers une opposition « saison sèche/saison humide ». Cette remarque est d'autant plus pertinente lorsqu'elle se rapporte au site de l'Ourbise, en réalité infiniment plus complexe dès lors que les particularismes s'accroissent entre l'amont et l'aval du site et ne manquent pas d'avoir des influences tant sur l'habitat (humain) que sur les habitats (naturels) ou les cultures.

En Lot-et-Garonne, les pluies apportées par les vents d'ouest et de nord-ouest se répartissent de manière assez homogène au cours de l'année, totalisant entre 150 et 160 jours pour une moyenne annuelle comprise entre 700 et 900 millimètres.



Après le passage d'un orage de grêle (13 août 1990)

**TABLEAU RECAPITULATIF DES PRECIPITATIONS
ENREGISTREES A VILLEFRANCHE DU QUEYRAN (1972/2001)**

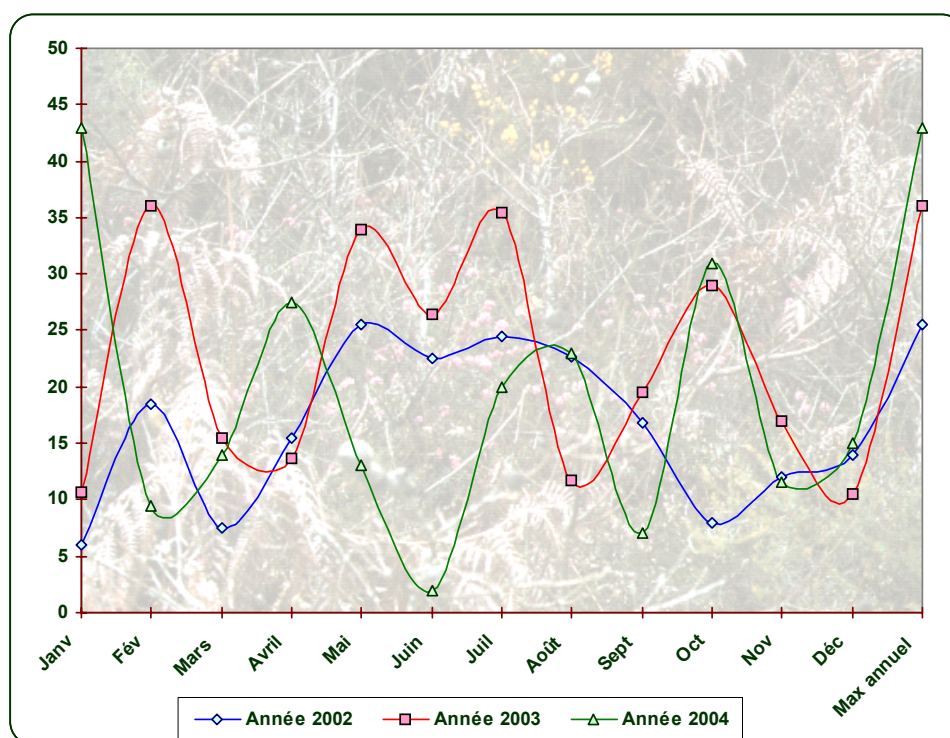
Mois	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct.	Nov	Déc	Année		
Type de données stat.	Maximum quotidien absolu des précipitations (mm) avec dates de référence														
	43	36	44,2	35,8	61,2	41,4	53,6	53	36,8	50,4	39	45,2	61,2		
	09/04	03/03	16/88	25/86	31/73	25/83	27/01	04/97	10/75	22/90	06/00	13/81			
	Hauteur moyenne des précipitations en millimètres														
	64,7	68,7	57,5	74,4	84,3	63,9	54,6	65,7	61,8	70,2	72,8	73,6	67,6		
Durée retour		Haut. estimée		Intervalle de confiance (70%)		Durée retour		Haut. estimée		Intervalle de confiance (70%)					
2 ans		36,6 mm		34,9 mm		38,5 mm		30 ans		59,3 mm		54,6 mm		66,1 mm	
5 ans		45,1 mm		42,6 mm		48,6 mm		50 ans		63,2 mm		57,9 mm		71,0 mm	
10 ans		50,7 mm		47,3 mm		55,5 mm		100 ans		68,4 mm		62,2 mm		77,5 mm	
20 ans		56,2 mm		52,0 mm		62,3 mm		Paramètre de forme k=0 (loi de Gumbel)							

L'analyse des précipitations quotidiennes en terme de maxima portant sur une période de 30 ans à Villefranche du Queyran révèle quelques données particulièrement intéressantes attestant de la violence et de l'importance de certains épisodes pluvieux généralement concentrés sur les mois de juillet et août (80%), découlant, eux-mêmes, d'orages localement très violents mais ne reflétant pas les précipitations moyennes.

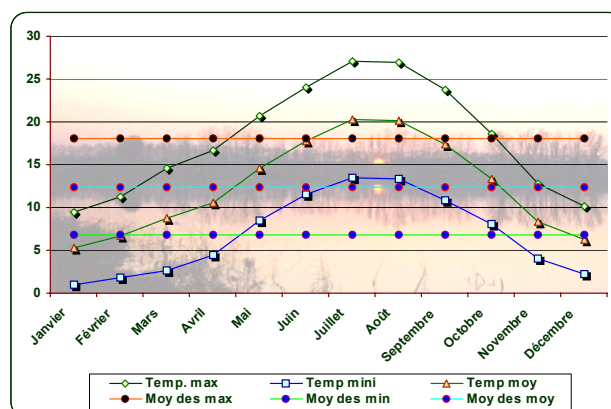
VALEURS MAXIMALES REELLEMENT ENREGISTREES

Date	Hauteur observée
31 mai 1973	61,2 mm
27 juillet 2001	53,6 mm
04 août 1997	53,0 mm
13 août 1993	51,4 mm
14 août 1993	48,5 mm

PRECIPITATIONS QUOTIDIENNES MAXIMALES ENREGISTREES Villefranche du Queyran (2002/2004)



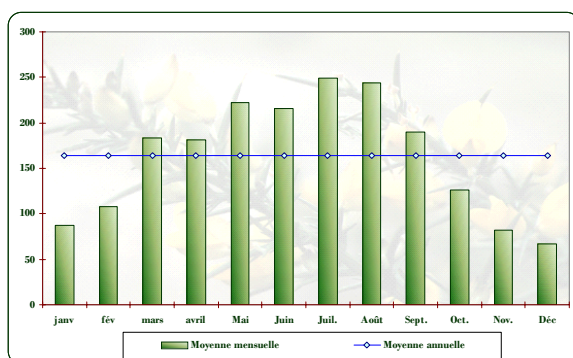
La moyenne annuelle des températures est assez élevée (13°C à Agen, 12,4°C à Houeillès) l'écart, avec les moyennes annuelles enregistrées par les autres stations du Centre Départemental de Météo France ne dépassant pas un degré ce qui tendrait à prouver l'influence océanique constante en Moyenne Garonne. Au cours de l'année, la variation de cette température moyenne reste la même pour l'ensemble des stations : janvier est le mois le plus froid, la température augmentant de manière régulière de février à juillet - mois le plus chaud- avant de décroître d'août à janvier.



Toutefois, les températures minimales sont plus basses dans les « *Petites Landes de l'Est* » et l'amplitude thermique plus importante.

La durée d'insolation moyenne annuelle, sur le site Météo France d'Agen est de 163,06 heures/mois avec des minimums d'octobre à février et des maximums en juillet/août.

DUREE D'INSOLATION MENSUELLE MOYENNE SUR L'ANNEE A AGEN



L'absence de données relatives au nombre de jours de brouillard, orage, grêle ou neige ne nous permet pas de dresser une analyse pertinente sur l'ensemble du site compte tenu des disparités existant entre la partie amont et la partie aval où, par exemple, les jours de brouillard sont plus nombreux et l'enneigement moins significatif.

Elles ne reflètent cependant pas les paramètres particuliers affectant la vallée de l'Ourbise que ce soit dans sa partie amont ou bien - et peut-être surtout- dans sa partie aval. D'ailleurs Météo France avait tenu à préciser lors de la fourniture des données météorologiques nécessaires à la rédaction du premier plan de gestion de la réserve naturelle de l'étang de la Mazière :

« ... Pour le secteur de la Mazière, il faut considérer :

- un vent de sud-est moins important en fréquence et en force que celui enregistré à Agen,
- des vents de sud et de nord un peu plus fréquents,
- des vents de secteur ouest corrects dus au courant d'ouest océanique ».

De manière générale, la Moyenne Garonne reste une région « où des vents de directions variées s'étalent et viennent mourir » comme le souligne P. Deffontaines.

Pour des raisons de mise en page, l'ensemble des données communiquées par Météo France a été inséré en annexes. Le lecteur voudra bien s'y reporter pour davantage de détails en matière de climatologie.



La réserve naturelle du marais de la Mazière dans la brume

En matière de régime des vents, les seules données dont on peut disposer sont celles relatives au site d'Agen- La Garenne (Agen).

ROSE DES VENTS DRESSEE SUR LA COMMUNE D'ESTILLAC -47-

Période considérée : 01 Janvier 1971 au 31 décembre 2000

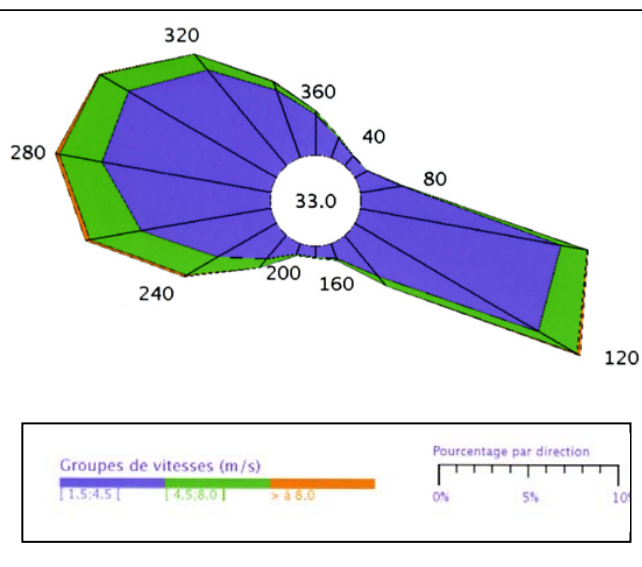
Nombre de cas observés : 87664

Tableau de répartition

Nombre de cas étudiés : 87664

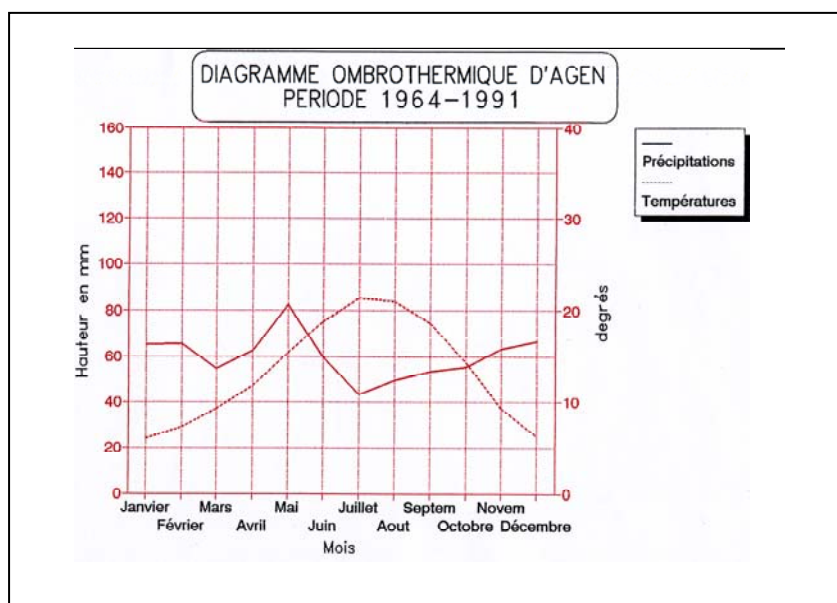
Manquants : 0

Dir.	[1.5;4.5 [	[4.5;8.0]	> 8.0 m/s	Total
20	0.8	+	+	0.9
40	0.5	+	0.0	0.5
60	0.6	+	0.0	0.6
80	1.6	+	+	1.7
100	7.9	1.0	+	9.0
120	8.3	1.7	0.2	10.1
140	2.0	0.5	+	2.5
160	0.6	0.1	+	0.7
180	0.4	+	+	0.5
200	0.4	+	+	0.5
220	1.2	0.5	+	1.6
240	2.6	1.4	0.1	4.1
260	5.1	2.0	0.2	7.3
280	6.7	1.7	0.1	8.5
300	6.7	1.3	+	8.0
320	4.8	0.8	+	5.6
340	2.8	0.4	+	3.1
360	1.6	0.1	+	1.7
Total	54.5	11.8	0.7	67.0
[0;1.5 [				33.0



Dir : Direction d'où vient le vent en rose de 360° : 90° = Est, 180° = Sud
270° = Ouest, 360° = Nord. Le signe + indique une fréquence non nulle
mais inférieure à 0,1%

DIAGRAMME OMBRO-THERMIQUE d'AGEN (1964/1991)



1-1-2-5 Données démographiques.

L'analyse comparative des recensements réalisés en 1990 et 1999 montre une relative stabilité de la démographie même si les résultats globaux des communes composant le site de l'Ourbise (la commune de Tonneins exceptée car non représentative du site) cachent des disparités certaines.

En 1999, le site de l'Ourbise comptait 2 956 habitants contre 2 981 9 ans plus tôt soit une diminution de 0,8% (population sans doubles comptages). L'analyse par commune révèle pour sa part des situations bien différentes allant de + 31% (Caubeyres) à - 13,5 % (Leyritz-Moncassin) selon ces statistiques.

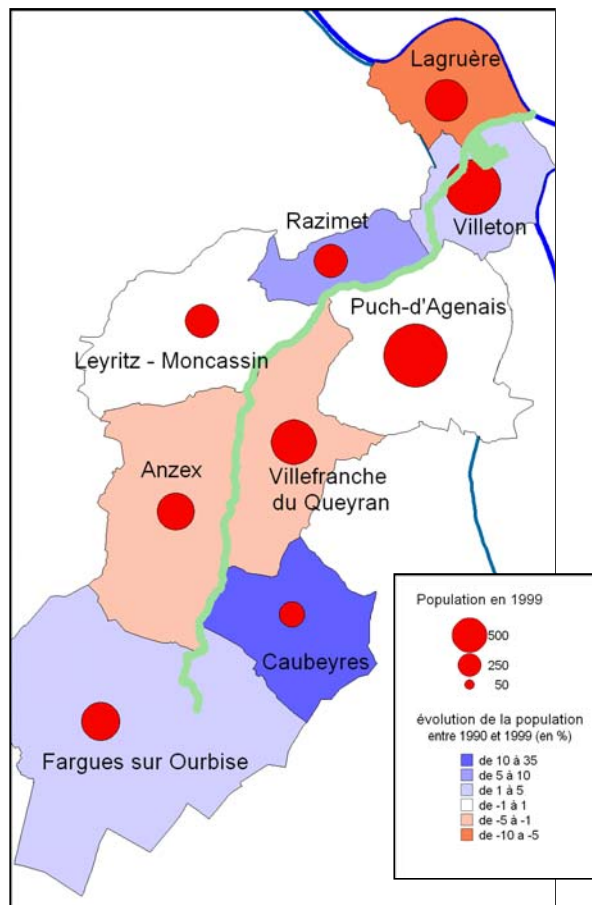
**TABLEAU COMPARATIF
DE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE
AU SEIN DU SITE DE L'OURBISE**

Communes	1990	1999	Variat.
Anzex	266	255	- 11
Caubeyres	103	135	+ 32
Fargue S/Ourb.	283	287	+ 4
Lagruère	347	318	- 29
Leyritz-Moncassin	251	217	- 34
Puch d'Agenais	654	651	- 3
Razimet	200	214	+ 14
Villefranche	366	360	- 6
Villeteon	511	519	+ 8
Ensemble du site	2981	2956	- 25

Cette stabilité relative se retrouve au niveau départemental, le Lot-et-Garonne n'ayant perdu entre 1990 et 1999 que 609 habitants.

Cette baisse représente une fluctuation de 0,19%, le seuil atteint en 1999 s'inscrivant au-dessus des niveaux enregistrés à la fin du 19^{ème} siècle (307 437 habitants en 1886, 295 360 en 1891).

Cartographie de l'évolution démographique



VARIATION DE LA POPULATION DE LOT-ET-GARONNE SUR DEUX SIECLES

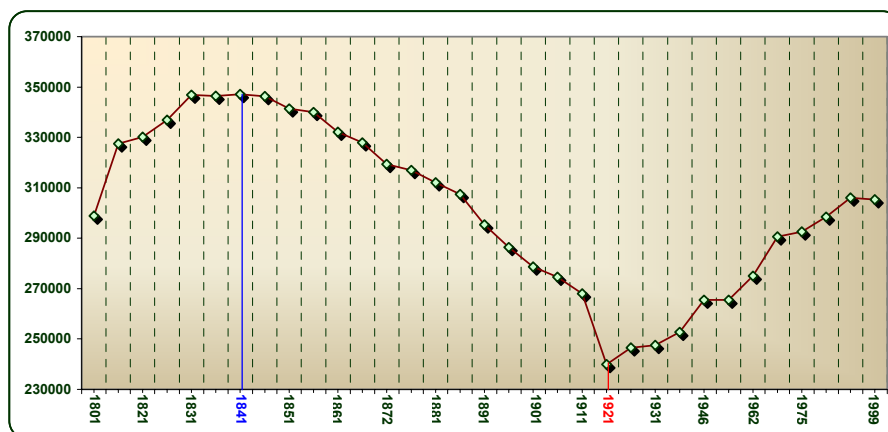
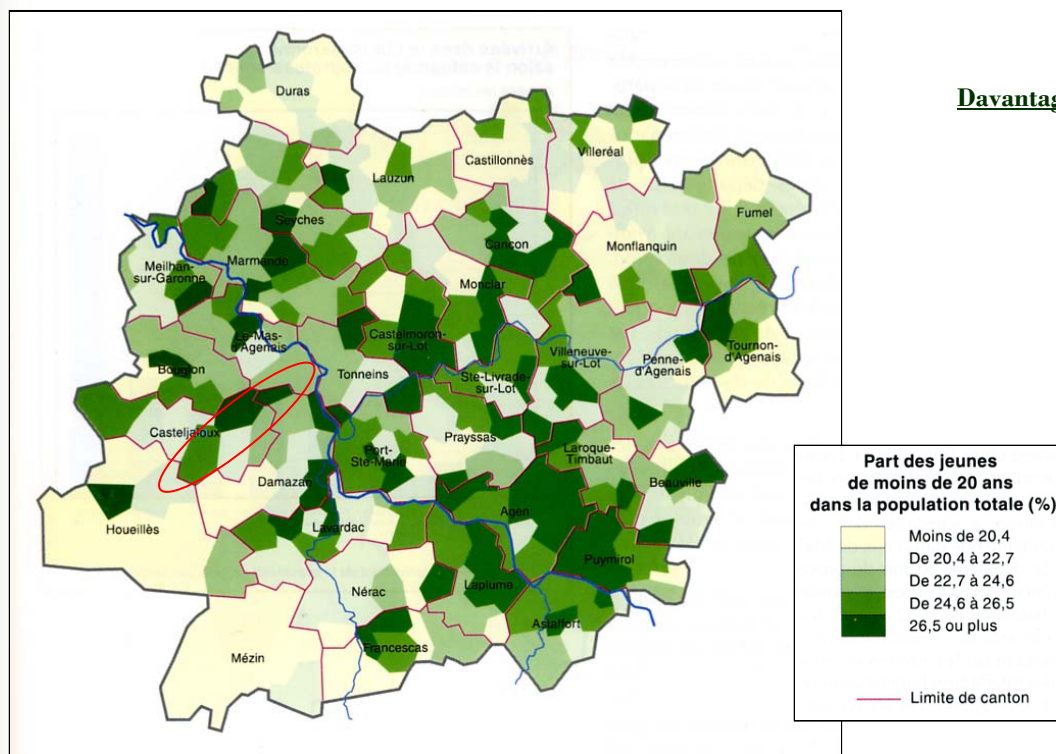
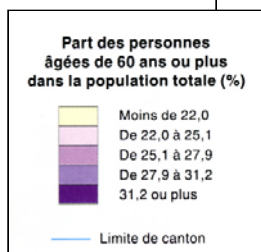


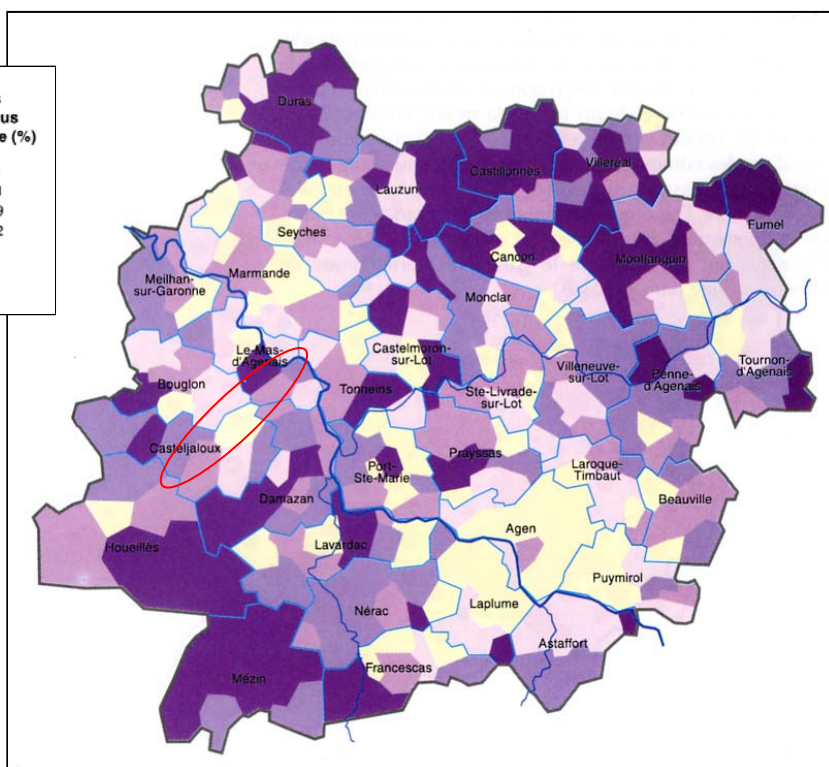
IMAGE DE LA POPULATION DE LOT-ET-GARONNE SELON L'INSEE (1990)



Davantage des jeunes dans les agglomérations



Une population âgée répartie entre coteaux et forêt



1-1-3 Les principaux acteurs intervenant sur le site

Avec un total de 205 exploitations s'étendant sur une superficie agricole utilisable de 7 018 hectares, l'agriculture demeure, malgré une baisse importante notée au cours des deux dernières décennies, le principal des acteurs intervenant sur le site soit de manière directe au travers du modelage des paysages et de l'impact de ses activités, soit de manière indirecte (tout spécialement dans le domaine de l'eau). A ses côtés, il convient de souligner l'importance de la sylviculture dirigée ou pas (7 290 hectares selon la DSF de Lot-et-Garonne).

Autres acteurs principaux intervenant sur le site les pêcheurs dont il n'est pas possible de quantifier l'importance du fait du mode de délivrance des permis, les chasseurs (580 - chiffre communiqué par la FDC 47-) et certains usagers de l'environnement comme les randonneurs et les protecteurs de l'environnement regroupés généralement sous forme d'associations Loi 1901 (SEPANLOG, « Petits Débrouillards », Club CPN ...).



1-2 Présentation et analyses particulières du site de l'Ourbise

1-2-1 Mesures particulières de protection présentes sur le site

Les mesures de protection présentes sur le site relèvent essentiellement de deux domaines :

l'eau d'une part, la nature, les paysages et les sites d'autre part.

1-2-1-1 Mesures de protection particulières relatives à l'eau.

Comme tous les cours d'eau, l'Ourbise et ses affluents se trouvent concernés par les dispositions contenues dans la Loi du 3 janvier 1992 dite « **Loi sur l'eau** » qui spécifie entre autres choses le choix « **d'une gestion équilibrée** » des ressources en eau « **patrimoine commun de la Nation** ».

Elle se trouve également soumise aux dispositions du Décret du 29 mars 1993 qui définit « **les régimes d'autorisation ou de déclaration** » ainsi qu'à celles de l'Arrêté du 9 mai 1995 classant le département de Lot-et-Garonne en « **zone de répartition des eaux** ». A ces dispositions d'ordre général, vient s'ajouter la « **gestion de crise d'étiage** », le bassin de l'Ourbise (Zone d'alerte 2) se trouvant soumis au respect de dispositions particulières contenues dans un Arrêté Préfectoral.

le protocole de cet Arrêté repose sur la définition de seuils d'alerte (47 litres/s pour l'Ourbise), la mise en place d'un dispositif de surveillance assuré par les Agents de la Police de l'eau, la déclinaison, enfin, de mesures graduelles de limitation ou de suspension provisoire des usages. A titre d'exemple, le dernier Arrêté de ce type a été pris, en 2005 (Cf pièces annexes).

Autre mesure de protection, spécifique au bassin de l'Ourbise, la « **dérivation par gravité de l'eau de la source de « Caillerot »** » contenue dans un Arrêté Préfectoral en date du 1^{er} juin 1982 déclarant d'utilité publique « **les travaux à entreprendre par le Syndicat des Eaux Damazan-Buzet en vue du captage de la résurgence de l'Ourbise à « Caillerot » pour l'alimentation en eau potable** ». (Article 1^{er} de l'Arrêté)

« Le prélèvement, par gravité, ne pourra excéder 15 litres par seconde en pointe » (Article 2)

« Il sera établi autour de la source des périmètres de protection immédiat, rapproché, éloigné (...) à l'intérieur desquels seront respectées les prescriptions définies dans les rapports hydrogéologiques de septembre 1979 et janvier 1981 » (Article 6).

Même lorsque le débit de l'Ourbise atteint le seuil d'alerte, le volume de 15 litres/seconde continue à être prélevé ce qui représente alors un prélèvement conséquent par rapport au débit.

En revanche, il n'en est pas de même pour les prélèvements réalisés par l'ASA de Leyritz-Moncassin (Arrêté du 03 juillet 1997).



La résurgence de l'Ourbise à « Caillerot »

1-2-1-1 Mesures de protection particulières ou d'inventaires relatives à la nature, aux paysages et aux sites

Les mesures de protection concernant le patrimoine bâti, les sites et les paysages peuvent se scinder en deux grands ensembles : celles relevant des dispositions de la Loi concernant les Monuments classés ou inscrits et celles découlant de la Loi du 10 juillet 1976 relative aux sites et paysages.

Mesures relevant des dispositions de la Loi sur les monuments classés et inscrits :

Elles ne concernent que trois communes, Fargues S/Ourbise, Puch d'Agenais et Villefranche du Queyran même si, les « *servitudes Monuments historiques* » ne s'appliquent, en fait, que sur la seule commune de Villefranche du Queyran vu la configuration du site. Les dispositions propres à Fargues S/Ourbise et Puch ne seront citées que pour mémoire : Sur la première commune, un site inscrit (le dolmen relevant du classement de 1889) et les monuments inscrits de l'église et de son enceinte d'une part, de la Tour d'Avance d'autre part qui bénéficient des dispositions des Arrêtés du 2 janvier 1929, 26 juillet 1933 et 16 février 1967 ; sur la seconde, le Château St Christau, façades et toitures du château et de ses communs (Arrêté du 29/11/2004)

Villefranche du Queyran possède un monument classé (liste de 1875), l'église de Saint Savin ou Saint Sabin qui fut visitée par Viollet-le-Duc.

L'église de Saint Savin a été construite au 12^{ème} siècle, vers 1120 en hommage aux nombreux saints Sabin ou Savin italiens venus dans la région en mission d'évangélisation entre le III^{ème} et le V^{ème} siècle ou bien à un autre Saint Savin, ermite né en Espagne dont la fête est le 9 octobre, jour où se tenait à Villefranche la 3^{ème} et dernière foire de l'année. « Elle est du plus pur style roman et semble avoir été construite d'un seul jet : le chevet semi circulaire est très simple (...) les contreforts sont surmontés à mi hauteur de fines colonnettes qui devaient supporter un entablement aujourd'hui disparu (...) la nef de modestes dimensions et la manière dont elle a été traitée n'est pas en rapport avec les dimensions plus importantes du chœur (de style romano byzantin) non plus qu'avec sa beauté. Elle a d'ailleurs été refaite au 14^{ème} siècle ».

Mme Trézéguet-Luxembourg
(Revue « Les Amis des Côtes de Buzet » n° 16)



Eglise de Saint Savin à Villefranche du Queyran

En ce qui concerne les sites ou paysages relevant de la Loi du 10 juillet 1976, on peut mentionner trois grands types de sites :

- ✓ deux sites ZNIEFF,
- ✓ un site classé en réserve naturelle nationale,
- ✓ un site bénéficiant d'une procédure d'Arrêté de biotope.

■ Les sites ZNIEFF –

Ils sont au nombre de deux, la Forêt du Mas d'Agenais et de Calonges et le marais de la Mazière, ce dernier bénéficiant par ailleurs d'autres mesures de conservation (Inventaire préliminaire de 1970, statut de réserve naturelle nationale).

Le site ZNIEFF de la forêt du Mas d'Agenais s'étend sur 1780 hectares et n'a aucune emprise sur le site lui-même.

Le site ZNIEFF de la Mazière sera évoqué en tant que réserve naturelle nationale.

■ La réserve naturelle nationale –

Par arrêté du 19 juin 1985, a été créée la seconde réserve naturelle du Lot-et-Garonne et la 76^{ème} en France. Elle s'étend sur une superficie de 70 hectares à proximité de la confluence Garonne/Ourbise. C'est devenu l'une des zones majeures du Lot-et-Garonne en terme de Patrimoine Vivant.

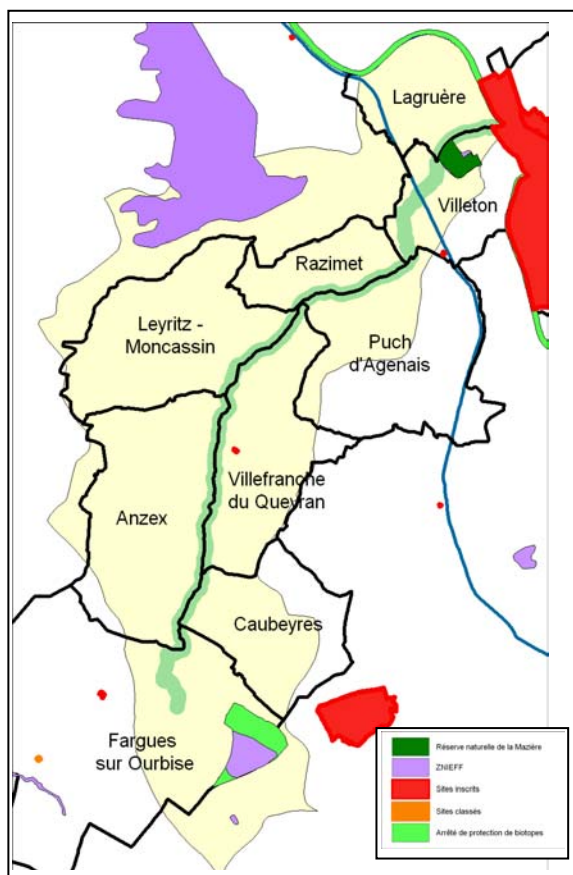
■ Le site de « Coucurrel » -

Ce site a bénéficié de mesures de protections inscrites dans l'Arrêté de Biotope pris par monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne en date du 6 octobre 1983. Il ne concerne pas de manière directe le site Natura 2000 de l'Ourbise.

En dehors de ces mesures de protection particulières car relevant de textes législatifs et réglementaires, on peut mentionner un certain nombre de références historiques qui apportent des précisions concernant l'occupation ancienne du site : près du château du Peyré sur la commune de Leyritz-Moncassin ainsi qu'à Anzex ont été trouvés des silex taillés ; le toponyme de l'Ourbise semblant préceltique. A Anzex et Caubeyres se dressent des tumuli (« *Perdigon* » à Anzex, église de la Madeleine à Caubeyres) alors que les opérations de remembrement de la commune de Villefranche du Queyran ont mis au jour les vestiges d'une villa romaine (début des années 70) édifiée entre

la Ténarèze et l'antique *Ussubium* (Le Mas d'Agenais)

Autre aspect intéressant, la toponymie des villages : si Villefranche du Queyran voit son appellation découler de considérations géographiques « *collines anguleuses* », « *butte de forme pyramidale* » du latin « *quadrum* », Razimet viendrait du bas latin « *raseia* », lieux marécageux et Leyritz-Moncassin de « *Larayre* », « *Laire* », terrain inculte souvent stérile. Quant à Puch d'Agenais (autrefois Puch de Gontaud) il aurait une origine latine « *podium* » ayant donné « *puy* », « *puch* », « *pech* ».



Cartographie des sites bénéficiant de mesures de protection ou d'inventaires.

Ci-dessous, le château de St Christau.



1-2-1-3 Les dispositions en matière d'urbanisme

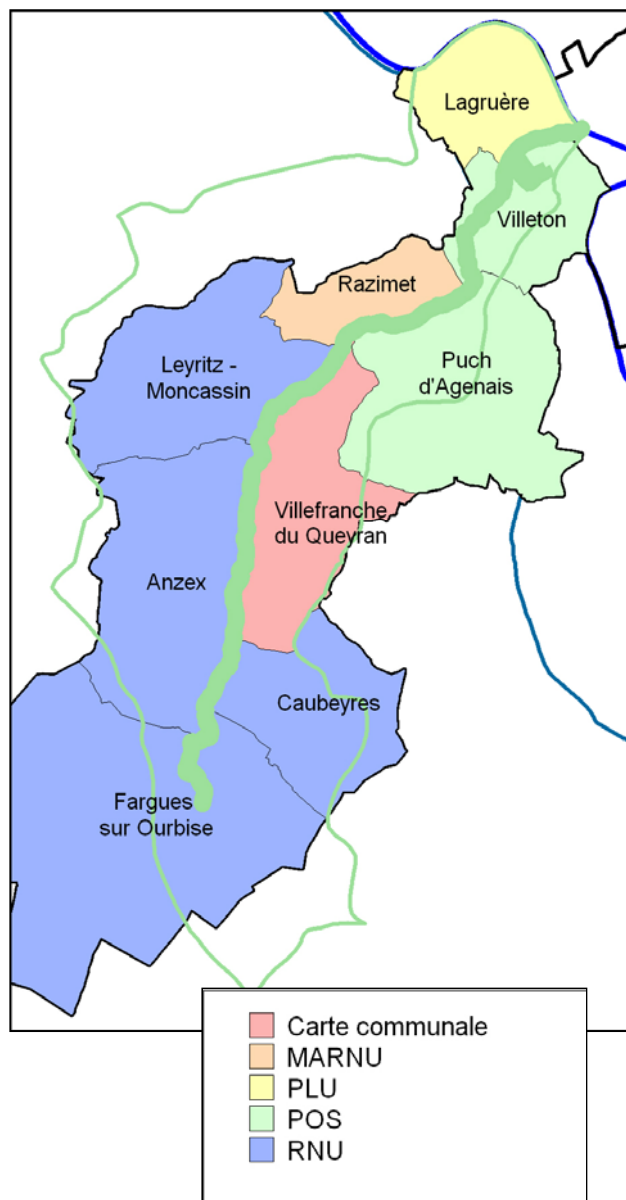
Carte relative à la situation en matière de documents d'urbanisme au sein du site de l'Ourbise

Les dispositions relatives aux mesures adoptées par chacune des communes en terme d'urbanisme s'inscrivent généralement (45%) dans le Règlement National d'Urbanisme (R.N.U) codifié par le Code de l'Urbanisme avec pour certaines communes une carte communale en projet (45% également) venant parfois se substituer à des dispositions anciennes comme celles qui découlent de l'adoption d'un MARNU (Modalités d'Application du Règlement National d'Urbanisme) sur la commune de Razimet par exemple, document d'Urbanisme aujourd'hui remplacé par une carte communale, par ailleurs en projet sur cette commune..

Tableau de synthèse des dispositions existantes en terme d'Urbanisme

Communes	Dispositions
Anzex	R.N.U
Caubeyres	R.N.U Carte communale en projet
Fargues sur Ourbise	R.N.U Carte communale en projet
Lagruère	P.L.U Carte communale en projet
Leyritz-Moncassin	R.N.U
Puch d'Agenais	P.O.S
Razimet	MARNU Carte communale en projet
Villefranche du Queyran	Carte communale
Villeteon	P.O.S Carte communale en projet

Ces contraintes, lorsqu'elles existent, découlent de décisions récentes (moins de 5 ans pour 3 communes) ou beaucoup plus anciennes (23 et 13 ans pour deux communes)



1-2-2 Inventaires de type socio-économique

1-2-2-1 L'habitat

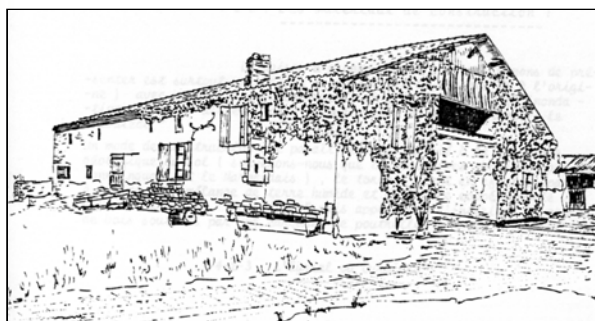
Au sein du site de l'Ourbise, l'habitat apparaît diversifié, relevant de trois entités particulières : une entité faisant référence à l'habitat traditionnel des Landes de Gascogne que l'on retrouve dans « *Les Petites Landes de l'Est* » et donc sur l'ensemble de la partie amont du site de l'Ourbise, une seconde entité caractérisée par l'habitat de la Moyenne Garonne et ses fermes de type « marmandais », une troisième entité, enfin, présentant des caractères empruntés aux autres dans le secteur des terrasses du fleuve.

A ces habitats que l'on peut qualifier de « traditionnels » vient s'ajouter tout un cortège de bâtiments annexes dont le pigeonnier (construction à plusieurs pans) ou le colombier (de forme circulaire) représentent l'élément central avec le « *garde pile* ». A côté on trouve le poulailler, souvent perché (à cause du renard), le « *courtil* » pour élever le cochon, le puits à bascule sur la Haute Ourbise (nommé « *calléoues* ») et le jardin.

« La marque visible de l'effectif humain dans une région, c'est la maison ; la densité des hommes se traduit dans le paysage par la densité des maisons. En outre, la maison sert de point de départ, de pivot pour tous les travaux de mise en exploitation soit qu'elle les abrite en elle-même, soit qu'elle en recueille plus ou moins directement les fruits(...) elle reste le fait primitif de l'installation des hommes sur un sol ».

Pierre DEFFONTAINES

« La Moyenne Garonne, Agenais et Bas Quercy »
1932 – réimpression Quesserveur 1978



Ferme de la Grande Mazière, l'habitat typique de la « bassure »



« Courtil » et poulailler à Villetton

Four à pain du 19^{ème} siècle à La Mazière



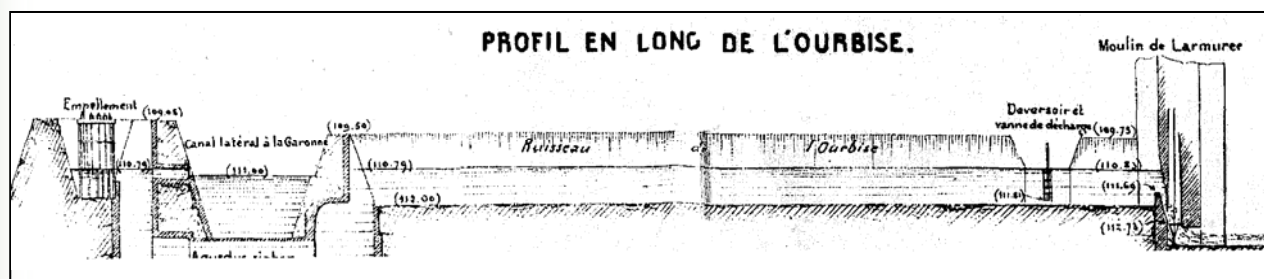
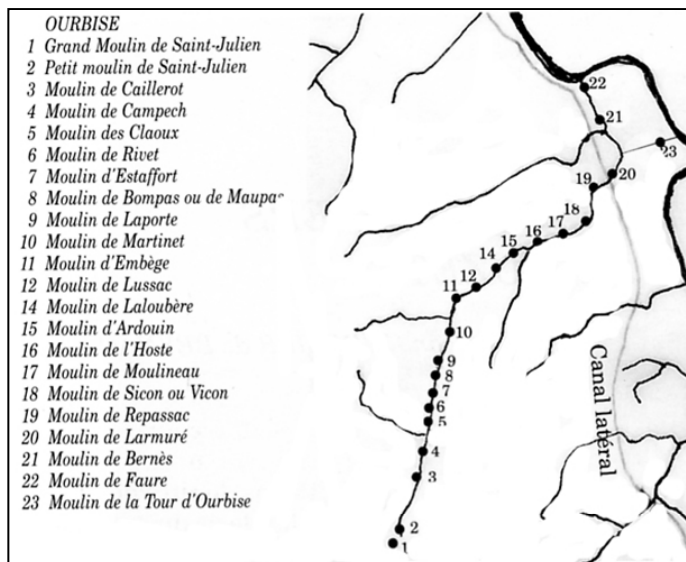
1-2-2-2 Le patrimoine bâti non protégé, moulins et pigeonniers

A côté des édifices traditionnels (églises, maisons de Maîtres, fontaines et lavoirs), la vallée de l'Ourbise recèle de très intéressants éléments au niveau du patrimoine bâti non protégé : les moulins et les pigeonniers ou colombiers.

Dans la revue des Côtes de Buzet, il est permis de découvrir toute l'importance patrimoniale et socioculturelle des moulins à travers les écrits de Jean Combabessouse. Il y en avait 23 implantées sur le cours de l'Ourbise entre le « *Grand Moulin de Saint Julien* » à proximité des sources de la rivière et le « *Moulin de la Tour d'Ourbise* » très proche de la confluence.

« *Les moulins présentent beaucoup plus ici un caractère de nécessité qu'un caractère industriel* note Jean Cubelier de Beynac (...) *En ce début des Landes, l'eau ne manque pas : L'Avance, l'Ourbise, la Tareyre, la Gaubège, l'Avison, le Bénac sont des ruisseaux et rivières dont le débit est régulier et l'étiage assez élevé pour éviter un chômage durant l'été* ».

L'analyse des archives du 18^{ème} et du 19^{ème} siècle révèle déjà de graves conflits d'intérêts entre propriétaires et usagers de ces moulins d'autant qu'après la Révolution, les moulins seigneuriaux ont été, en grande partie, vendus et rachetés par la bourgeoisie qui, en même temps qu'un mauvais placement, va susciter de profondes mutations dans les usages des moulins et de l'eau..



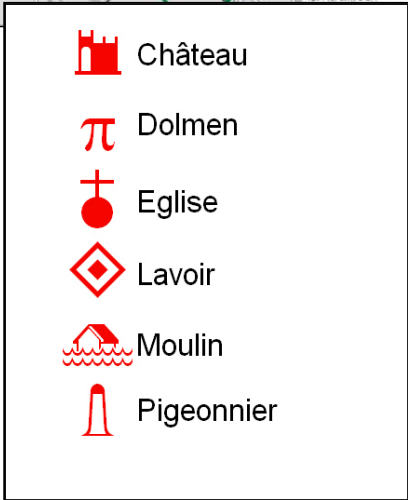
Lors de l'enquête exhaustive de 1896, sur les 23 moulins de l'Ourbise, « 6 sont au chômage permanent et 11 ne marchent que par écluses 8 à 10 heures par jour... »

Cent dix ans plus tard, seuls 13 moulins peuvent être recensés comme étant « en bon état » tout en ayant perdu leur vocation initiale. Les autres sont en ruines ou ont totalement disparu.

Ces moulins ont cependant un impact direct sur la rivière dans la mesure où ils constituent autant d'obstacles « au libre écoulement des eaux

de l'Ourbise » généralement détournées en totalité vers le moulin.

Quant aux pigeonniers ou colombiers, de formes diverses, généralement carrées ou hexagonales plus rarement cylindriques – même si l'on peut trouver ce type de construction empruntée au Nord de la France à Leyritz-Moncassin (colombier du château du Péré) ou Puch d'Agenais, ils étaient le bâtiment le plus soigné de la maison car si les volatiles restaient peu prisés, leur fiente appelée « colombine » passait pour être « un engrais des plus précieux ». Ils constituent, encore de nos jours, un élément majeur du patrimoine bâti non protégé.



Château de Caubeyres



Pigeonnier de Bayle à Puch d'Agenais



Lavoir de Saint Julien de Fargues

1-2-2-3

Contexte agricole, exploitations, activités et productions

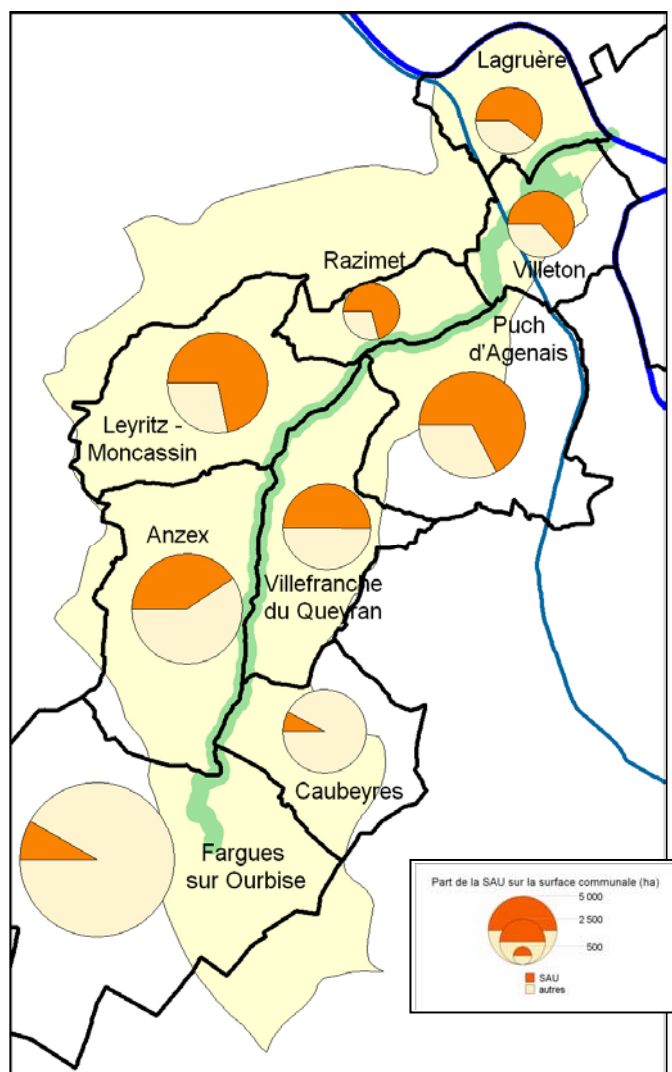
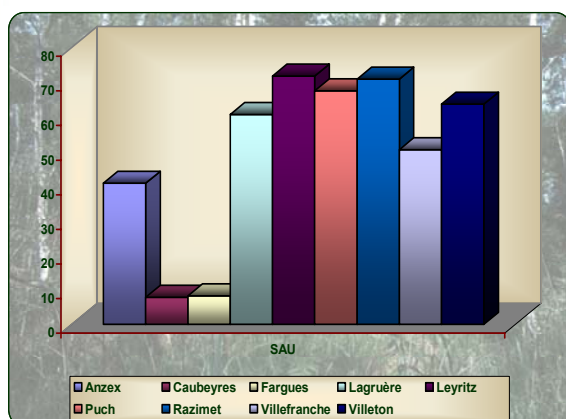
Malgré la perte d'un emploi sur dix en 15 ans, l'agriculture en Lot-et-Garonne occupe encore près de 15% des actifs de ce département, taux, il convient de le souligner, le plus fort de la Région Aquitaine et trois fois plus important que le taux national

Malgré ce facteur favorable, l'examen des données statistiques relatives à l'évolution de l'agriculture au sein du site de l'Ourbise révèle de grandes disparités entre communes et ce dans tous les secteurs d'investigation statistique.

La Surface Agricole Utilisable (SAU) couvre 7018 hectares soit 41,56% de la superficie totale des neuf communes concernées. Cette moyenne cache, en fait, de profondes différences entre communes dès lors que le pourcentage représentant la SAU fluctue entre 7,85% (Caubeyres) et 71,68% (Leyritz-Moncassin).

Ces disparités se retrouvent également au niveau des cantons : si Damazan et Le Mas d'Agenais présentent des caractéristiques identiques en matière de SAU (7500 < SAU < 9000 hectares), il n'en est pas de même pour le canton de Casteljaloux (SAU < 7500 ha)

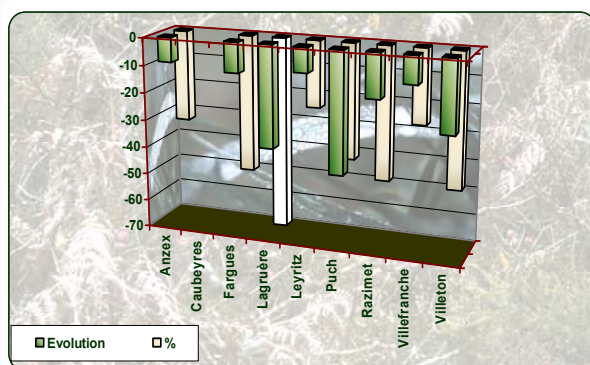
TABLEAU COMPARATIF DE LA SAU PAR COMMUNES



Cartographie de la SAU par communes

Au niveau du nombre d'exploitations, l'étude comparative va se révéler incomplète dès lors qu'une commune (Caubeyres) est couverte par le secret statistique. Sur les huit autres communes non couvertes par le secret statistique, la chute du nombre d'exploitations est constante depuis 1979 avec une mention spéciale à la commune de Lagruère qui, en 21 ans, a perdu près de 70% de ses exploitations (53 en 1979, 39 en 1988 et 16 en 2000) alors que dans le même temps, Villefranche du Queyran voyait son nombre d'exploitations passer de 37 à 27 (-10 soit -27%)

EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS PAR COMMUNES (1979/2000)



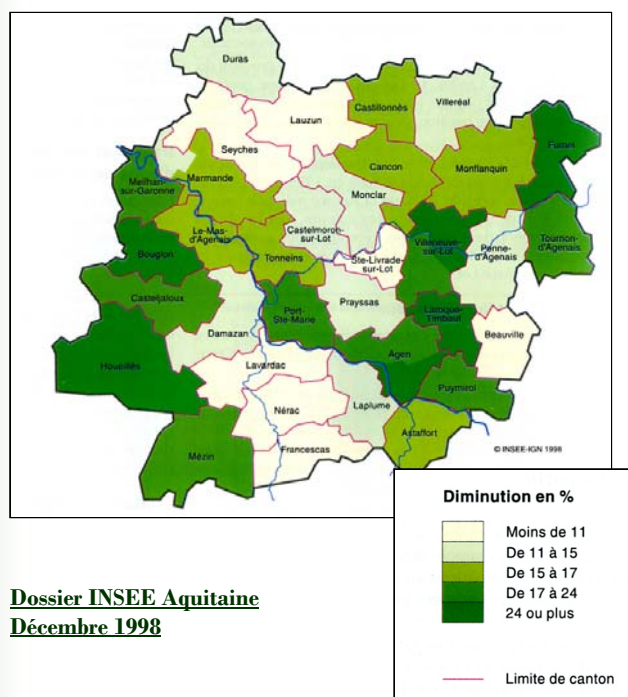
En matière de taille des exploitations, on assiste depuis deux décennies à une forte hausse du nombre d'exploitations ayant une superficie au moins égale à 30 hectares dans certaines communes alors que dans d'autres, leur nombre reste stable comme le montre le tableau ci-dessous

Communes	1979	1988	2000
Anzex	15	14	13
Caubeyres			
Fargues		6	4
Lagruère		5	6
Leyritz	13	16	13
Puch	15	18	21
Razimet			6
Villefranche	5	9	12
Villeton	4	8	10

Tout aussi intéressante est l'étude statistique relative à l'âge des chefs d'exploitations dès lors que toutes les communes affichent des bilans négatifs allant de -5,4% à -62,26% du nombre global de chefs d'exploitations toutes catégories d'âge confondus.

EVOLUTION DE L'AGE DES CHEFS D'EXPLOITATIONS EN 21 ANS

EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS EN LOT-ET-GARONNE (1979/2000)



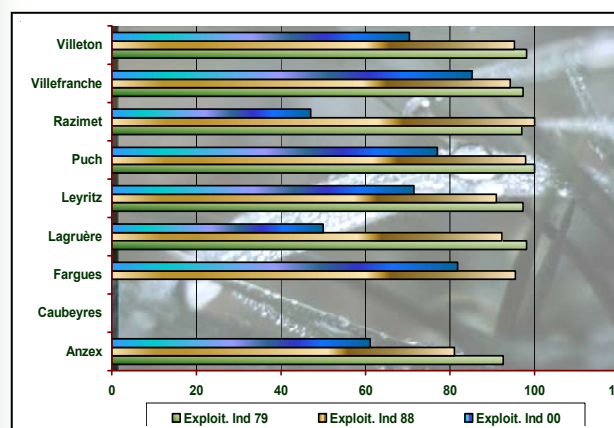
Dossier INSEE Aquitaine
Décembre 1998

Communes	1979	1988	2000
Anzex	30	29	25
< 40 ans	7	7	5
40 à 54 ans	17	12	11
> 54 ans	6	10	9
Caubeyres			
< 40 ans			
40 à 54 ans			
> 54 ans			
Fargues		23	12
< 40 ans			
40 à 54 ans			
> 54 ans		13	10
Lagruère	53	40	20
< 40 ans	8	10	8
40 à 54 ans	18	14	9
> 54 ans	27	16	3
Leyritz	37	35	35
< 40 ans	7	9	6
40 à 54 ans	19	8	16
> 54 ans	11	18	13
Puch	105	97	75
< 40 ans	18	25	20
40 à 54 ans	51	39	30
> 54 ans	36	33	25
Razimet	33	29	19
< 40 ans	9	4	6
40 à 54 ans	13	15	6
> 54 ans	11	10	7
Villefranche	37	37	33
< 40 ans	10	10	8
40 à 54 ans	16	15	15
> 54 ans	11	12	10
Villeton	53	46	32
< 40 ans	9	15	11
40 à 54 ans	27	11	12
> 54 ans	17	20	9

Pour ce qui est du statut des exploitations, les exploitations individuelles ont vu leur nombre baisser de 97,97% à 70,73 % en 21 ans et ce au profit d'autres structures professionnelles.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES EXPLOITATIONS EN 21 ANS

Communes	1979	1988	2000
Anzex			
Ttes exploit.	27	22	18
Exploit ind.	25 (92,59%)	18 (81,81%)	11 (61,11%)
Caubeyres			
Ttes exploit.	c	c	c
Exploit ind.	c	c	c
Fargues			
Ttes exploit.	c	22	11
Exploit ind.	c	21 (95,45%)	9 (81,81%)
Lagruère			
Ttes exploit.	53	39	16
Exploit ind.	52 (98,11%)	36 (92,30%)	8 (50%)
Leyritz			
Ttes exploit.	37	33	28
Exploit ind.	36 (97,29%)	30 (90,90%)	20 (71,42%)
Puch			
Ttes exploit.	105	93	61
Exploit ind.	105 (100%)	91 (97,84%)	47 (77,04%)
Razimet			
Ttes exploit.	33	29	17
Exploit ind.	32 (96,96%)	29 (100%)	8 (47,05%)
Villefranche			
Ttes exploit.	37	35	27
Exploit ind.	36 (97,29%)	33 (94,28%)	23 (85,18%)
Villeteon			
Ttes exploit.	53	42	27
Exploit ind.	52 (98,11%)	40 (95,23%)	19 (70,37%)



L'analyse statistique portant sur les dernières décennies au niveau de l'occupation des sols de manière générale comme dans l'analyse plus fine de la nature de cette occupation permet de mieux appréhender l'importance, donc l'impact des pratiques agricoles sur l'ensemble du site. Il nous a paru utile d'exprimer les résultats de cette analyse en pourcentages par rapport à la SAU de façon à permettre l'élaboration de schémas comparatifs commune par commune lors que la confidentialité le permet.

EVOLUTION DE LA NATURE DE L'OCCUPATION DES SOLS EN 21 ANS

Communes	1979	1988	2000
Anzex (SAU)	1142	1198	1130
Terres labourabl.	1009	1128	1085
Céréales	680	643	672
SEF	366	206	170
STH	117	54	24
Caubeyres (SAU)	c	108	C
Terres labourabl.	c	73	c
Céréales	c	31	C
SEF	c	54	C
STH	c	32	c
Fargues (SAU)	c	496	233
Terres labourabl.	c	405	204
Céréales	c	271	108
SEF	c	99	34
STH	c	81	27
Lagruère (SAU)	714	632	451
Terres labourabl.	663	594	446
Céréales	547	487	305
SEF	40	10	c
STH	15	7	c
Leyritz (SAU)	1491	1466	1379
Terres labourabl.	1333	1381	1347
Céréales	971	1069	1057
SEF	374	106	30
STH	134	56	23
Puch (SAU)	1811	1641	1641
Terres labourabl.	1560	1544	1511
Céréales	1192	1084	1063
SEF	297	123	147
STH	191	46	71
Razimet (SAU)	520	464	516
Terres labourabl.	447	433	469
Céréales	317	311	325
SEF	89	25	13
STH	46	19	13
Villefranche (SAU)	707	754	852
Terres labourabl.	576	679	766
Céréales	359	445	528
SEF	281	148	118
STH	114	58	52
Villeteon (SAU)	642	808	617
Terres labourabl.	610	779	583
Céréales	478	636	450
SEF	63	44	27
STH	25	21	15
Total 6 commun.	6313	6331	6135
Terres labourabl.	5535	5944	5761
Céréales	3997	4188	4095
SEF	1470	652	505
STH	627	254	198

Notes : La SAU concerne la SAU des exploitations.

Seules 6 communes ont pu être retenues pour l'analyse

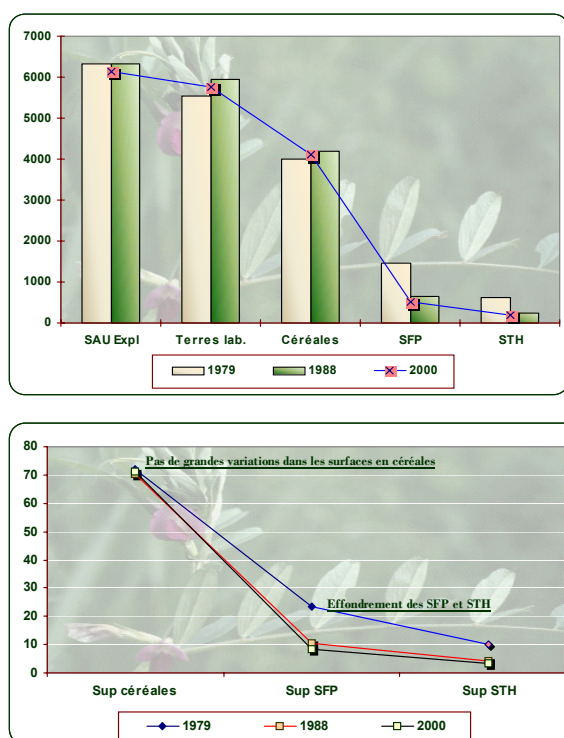
Statistique globale à cause de la confidentialité non publiée.

Quelles conclusions tirer de ce premier tableau de paramètres statistiques touchant à la nature de l'exploitation des sols à l'intérieur de la Surface Agricole Utilisée (SAU) ?

En premier lieu, les céréales, dont le maïs représente l'une des composantes majeures, voient leur superficie afficher une certaine stabilité et s'inscrire dans une fourchette moyenne de 71,24% de la superficie totale des terres labourables (65,40% de la SAU exploitations).

Alors que les surfaces dévolues aux céréales se révèlent stables, voire progressent par rapport à la SAU, les SFP (Surfaces Fourragères Principales) et, au sein de celles-ci les STH (Surfaces Toujours Enherbées) régressent, de manière parfois spectaculaire, dans certaines communes. Or la richesse biologique d'une prairie, surtout lorsqu'elle revêt un caractère permanent doublé d'une connotation « humide » est sans commune mesure avec une parcelle couverte de céréales. Premier indice important au niveau de l'impact des activités agricoles sur le site de l'Ourbise.

EVOLUTION DE LA NATURE DE L'OCCUPATION DES SOLS EN 21 ANS

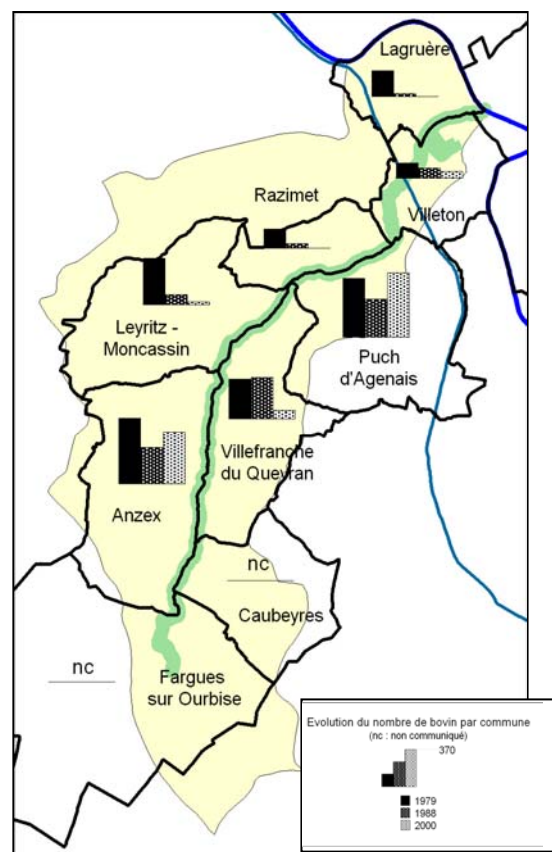


à l'occupation des sols, il importe de souligner un paramètre particulièrement important, l'évolution de la superficie des terres mises en jachères. Sur les 5 communes dont nous possédons des éléments statistiques entre 1979 et 2000, la superficie des terres mises en jachère a cru de 734% en 20 ans, le pourcentage de la superficie des terres en jachère, exprimé en fonction de la SAU des exploitations passant de 1,40% en 1979 à 10,97% en 2000. Second indice important susceptible de conduire à des mesures particulières concernant la gestion du site de l'Ourbise, le différentiel entre 1988 et 2000 concerne 500 hectares.

En matière d'élevage, mis à part le cas particulier de la commune de Puch d'Agenais et, à un degré moindre, d'Anzex, les données statistiques concernant l'élevage bovin - donc les surfaces en herbe de manière temporaire ou constante - mettent clairement en évidence une chute des effectifs sur la quasi-totalité du site.

Les données statistiques concernant les autres formes d'élevages, compte tenu du critère de « confidentialité », ne nous permettent pas de procéder à une analyse discriminante des données sur les deux dernières décennies. Seules les « volailles » accusent, sur 7 communes, une baisse très sensible sans que l'on puisse savoir quelles catégories de volailles sont concernées.

EVOLUTION DE L'ELEVAGE BOVIN EN 21 ANS



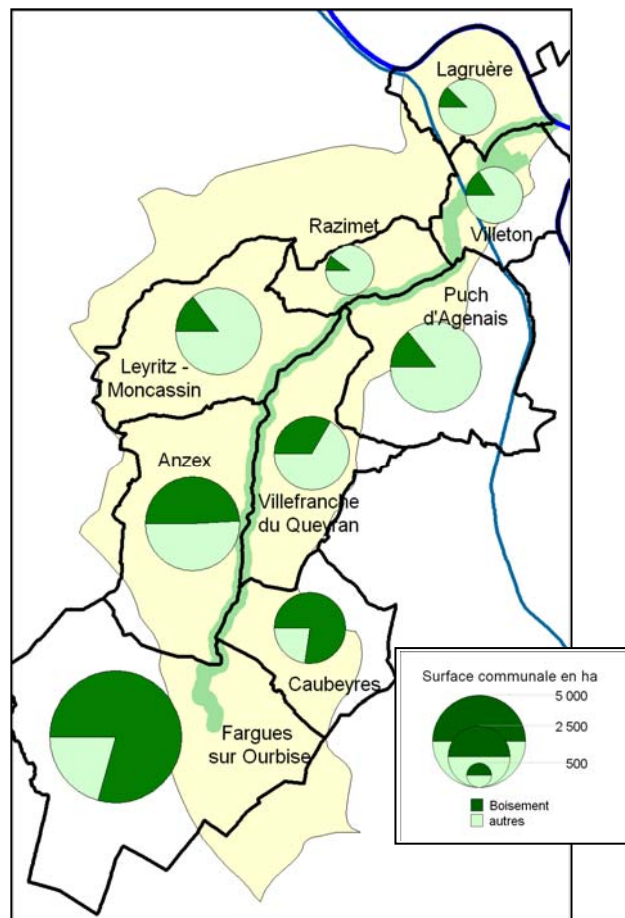
1-2-2-3 Contexte sylvicole.

Avec l'agriculture, la sylviculture représente l'un des deux pôles majeurs de l'occupation des sols au sein du site considéré même si les données statistiques générales masquent d'importantes disparités. En moyenne, les boisements occupent 43,19% de la superficie totale des 9 communes composant le site de l'Ourbise. De manière plus ponctuelle, ces superficies boisées fluctuent entre 10,29% (Razimet) et 79,29% (Fargues sur Ourbise), la commune d'Anzex représentant quasiment le point d'équilibre entre ces deux extrêmes (49,15%).

A l'intérieur de ces valeurs globales (sources : Services fiscaux de Lot-et-Garonne), les massifs de résineux, dominés essentiellement par le pin maritime, occupent une place privilégiée (68,23% des surfaces boisées comptabilisables) suivis par les taillis et les peupleraies que l'on trouve mentionnés dans toutes les communes (respectivement 21,74% et 5,11% des surfaces boisées).

Parmi les feuillus, très minoritaires en terme d'occupation des sols, le chêne demeure l'essence dominante, constat que l'on retrouve à l'échelle du département dans son ensemble (70% des feuillus sur pied).

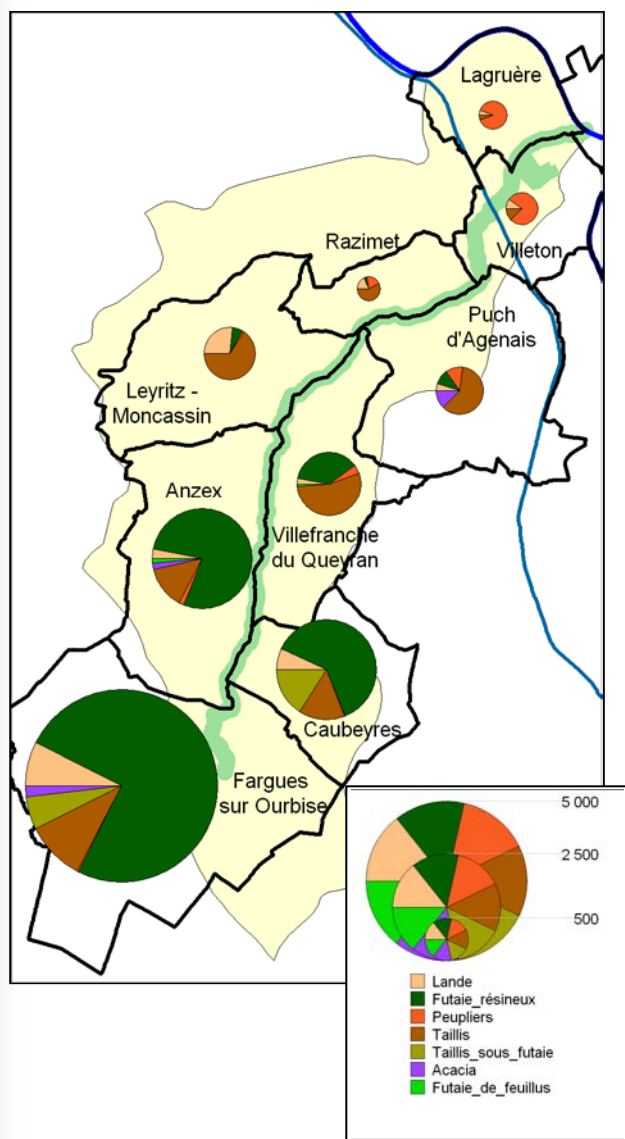
La forêt, dans son ensemble, relève essentiellement du statut privé et se trouve particulièrement morcelée. A l'échelle du Lot-et-Garonne, la superficie moyenne par propriétaire n'est que de 8 hectares si l'on ne tient pas compte des parcelles de moins d'un hectare.



Cartographie de la couverture forestière par commune
(Source : Services fiscaux de Lo-et-Garonne)



Une essence en voie de régression, le bouleau



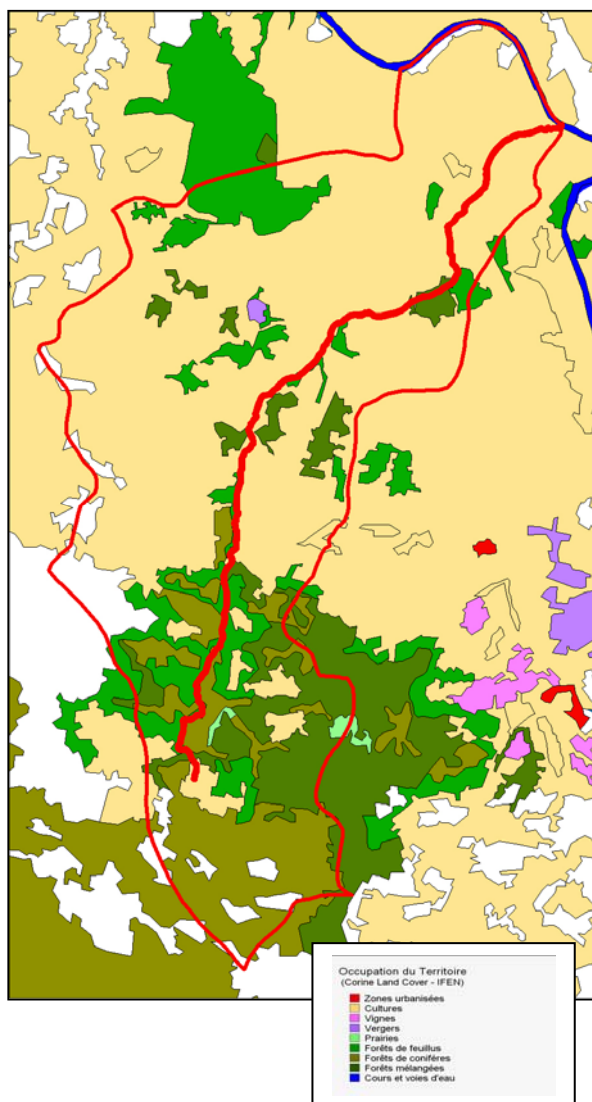
Cartographie de la couverture forestière par commune et par type

(Source : Services fiscaux de Lo-et-Garonne)

La carte ci-contre illustre tout particulièrement la différence existant en matière de couverture forestière entre la Haute Ourbise, l'Ourbise intermédiaire ou « garonnaise ». Cette tendance se retrouve au niveau de la gestion de la ripisylve qui tend à disparaître malgré l'intérêt qu'elle représente.



Carte de synthèse relative à l'occupation du sol au sein du site Natura 2000 de l'Ourbise.
(D'après Corine Land Cover)



1-2-2-4

Contexte industriel et commercial

Grâce au travail réalisé par Thierry Simon dans le cadre d'un stage de 1^{ère} année MST Ingénierie du Développement Territorial, il a été possible de dresser un panorama complet du contexte industriel et commercial du site de l'Ourbise.

Si, historiquement, de petites industries ont toujours existé, tout spécialement à Fargues-Sur-Ourbise et Villefranche du Queyran, ce n'est plus le cas aujourd'hui, la seule entité susceptible d'être qualifiée de « site industriel » concernant un élevage de poules pondeuses, l'un des plus grands de France avec 450 000 poules à Villefranche.

2 autres sociétés à caractère PME/PMI - Extraction de matériaux et bâtiment-employant 20 salariés et plus peuvent être mentionnées (Aquitaine granulats du Groupe Lafarge à Lagruère et les Etablissements Mainvielle à Puch d'Agenais).

A côté de cette entité spécifique, l'analyse de l'environnement artisanal et commercial révèle une tendance à la « désertification » que l'on retrouvera dans d'autres secteurs, services publics en particulier.

En matière de PME, 1 entreprise seulement emploie un minimum de 10 personnes si l'on fait exception de la Maison de convalescence de *La Paloumère* implantée hors bassin de l'Ourbise.

Pour les PME de biens, la liste est plus importante et annexe aussi bien des entreprises de service que des entreprises à caractère agricole et forestier.

Une implantation qui va se retrouver au niveau de l'analyse portant sur l'artisanat ; les entreprises concernées tout en étant indispensables au maintien du tissu rural, se révélant modestes en terme d'emplois.

Quant aux professions libérales, elles restent peu représentées.

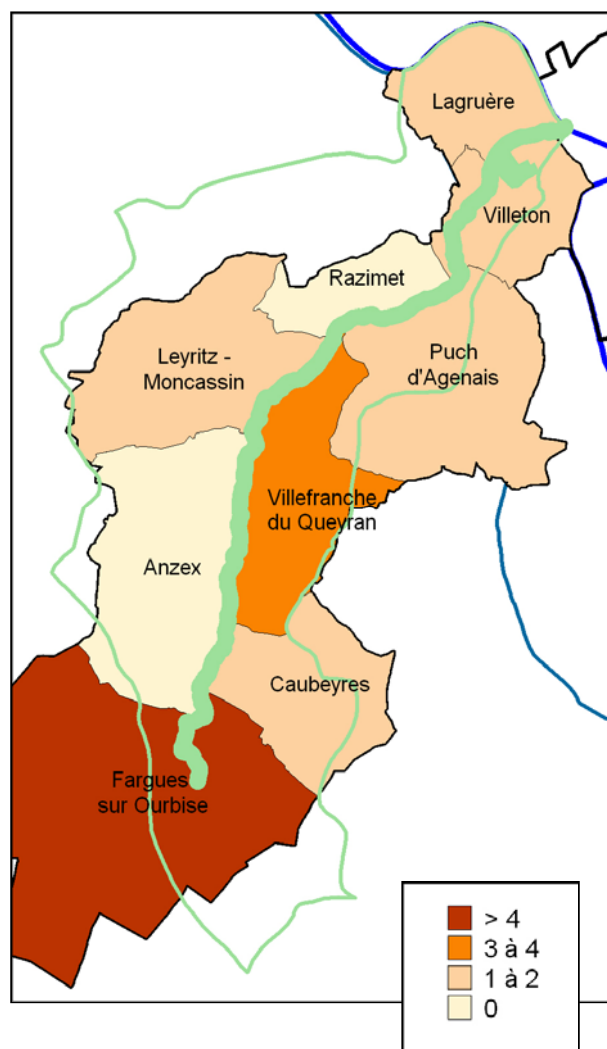
L'exercice de toutes ces activités a un impact nul en terme environnemental au sein du site de l'Ourbise.

Communes	PME/ PMI	PME/ PMI services.	Artisanat	Professi. Libérales
Anzex			Electricien 1 emploi	
Caubeyres			Electricien 1 emploi	
			Mécanicien 1 emploi	
Fargues	Biancato Granulats	AER Clim. 4 emplois	Maçonnerie 4 emplois	Club de tir
	ESBTP 4 emplois		Artisan art 1 personne	Agent immobilier
			Artisan art 1 personne	MCA Conseil Développem 1 emploi
				MCA Conseil Développem 1 emploi
Lagruère	Granulats d'Aquitaine 20 emplois		Maçonnerie 1 emploi	
Leyritz	SOCOPRAM 4 emplois	Delta sud services 3 emplois	Expert élect. 1 emploi	
			Maçonnerie 2 emplois	
Puch	Mainvielle 45 emplois		Maçonnerie 1 emploi	
			Charpente 1 emploi	
			Peintre bât. 2 emplois	
			Charpente métallique 3 emplois	
Razimet	SAS CERVI 2 emplois	Labernardie 1 emploi		
	Tradifrais 1 emploi			
	Ets Mouret 3 emplois			
Villefranche	L'œuf gascon (10 emplois)	Chaudron. 15 emplois	Charpente 1 emploi	
			Scierie 1 emploi	
			Garage 2 emplois	
Villemont		Capéran 1 emploi	Peintre bât. 2 emplois	
		TTD 1 emploi	Peintre bât. 1 emploi	
TOTAL EMPLOIS SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN : 141				

En matière de commerce, si certaines communes n'en ont plus aucun (Anzex, Razimet), une majorité a réussi à retenir un maximum de commerces de proximité grâce, en particulier, aux « Points Multi-Services » et surtout aux établissements de restauration qui, en ayant su préserver une cuisine traditionnelle, ont conservé une clientèle importante.

Communes	Commerces
Anzex	
Caubeyres	1 PMS, bar, brasserie, snack 1 entse travaux forestiers
Fargues	1 PMS, épicerie, tabac, journ. 2 restaurants 1 station fuel domest, agricol. 1 salon de coiffure 2 entses travaux forestiers
Lagruère	1 PMS, crêperie, bar, tabac, restaurant
Leyritz	Détail alimentaire Installation d'antennes
Puch	1 salon de coiffure 1 installateur sanitaires
Razimet	
Villefranche	1 auberge 1 restaurant 1 café/restaurant 1 épicerie, tabac, journaux, dépôt de pain
Villeton	1 restaurant/pizzeria.

CARTOGRAPHIE DES COMMERCES DU BASSIN DE L'OURBISE



Restaurant Prendin (Fargues sur Ourbise)

Moulin de Campech (Villefranche du Queyran)



1-2-2-6 Le contexte touristique, l'agro-tourisme

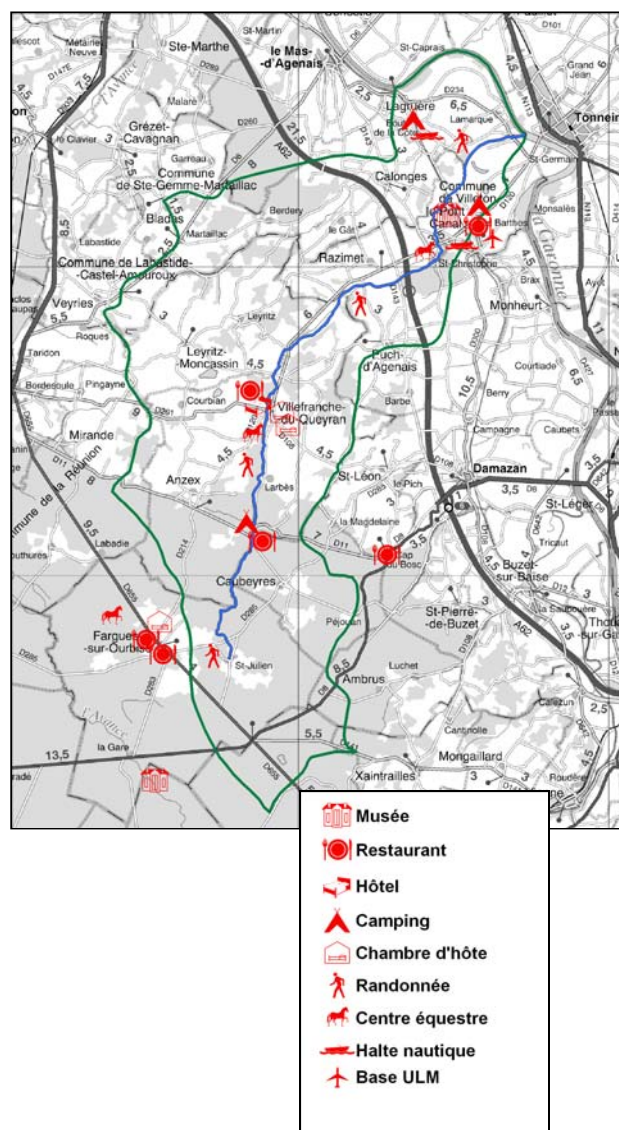
Beaucoup d'efforts ont été consentis par certaines communes pour tenter de promouvoir une dynamique touristique basée sur le « tourisme vert » (Fargues sur Ourbise, Villefranche du Queyran) comme sur la navigation de plaisance grâce au canal latéral à la Garonne (Communauté des Communes Val de Garonne, Lagruère, Villeton). Le manque de moyens financiers en terme de promotion des manifestations mises en place comme des équipements ou des services offerts n'a pas encore permis à ce volet économique de répondre totalement, pour l'instant, à l'attente de ses promoteurs. Le secteur de l'accueil se révèle particulièrement modeste (une trentaine de places de camping, 2 chambres d'hôtel, 3 chambres d'hôtes) même si certains projets peuvent améliorer l'état actuel : 3 gîtes ruraux à Caubeyres, 1 projet de gîtes à Villefranche.

Au niveau des produits touristiques, en revanche, le bilan se révèle beaucoup plus positif avec 3 centres équestres/randonnées équestres, 3 circuits de randonnées pédestres, 1 base ULM, 2 haltes nautiques, 1 centre de découverte nature, 1 réserve naturelle, 1 musée (Mémoire paysanne à Villeton), un second musée se situant hors bassin de l'Ourbise (Ecomusée de Saint Joseph à Fargues) et un autre étant encore à l'état de projet (Musée de l'Ecole à Lagruère).



Une faucheuse-lieuse mécanique restaurée par les bénévoles du Musée de la Mémoire Paysanne.

CARTOGRAPHIE DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES DU BASSIN DE L'OURBISE



1-2-3 Inventaires de type socioculturel

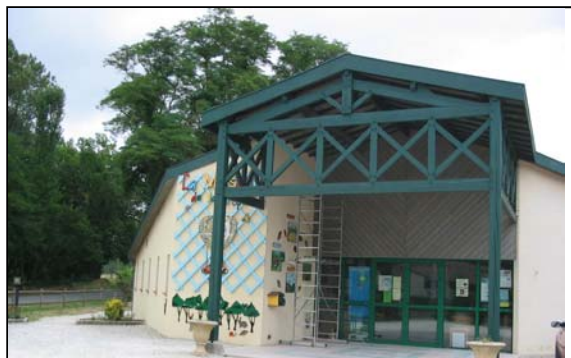
1-2-3-1 Les Services publics

Le bassin de l'Ourbise n'échappe pas à la tendance actuelle se traduisant par une suppression progressive des Services Publics en zone rurale. Ainsi a-t-il été possible de recenser 3 bureaux de poste sur les 9 communes constituant le bassin, 4 RPI (Regroupement pédagogique Intercommunal) et seulement 2 écoles « communales » c'est-à-dire faisant partie intégrante du territoire

communal (Puch et Villeton) accueillant 181 élèves répartis sur 14 classes. Pour 3 des communes concernées, un circuit de ramassage scolaire existe en direction des écoles de Damazan (Caubeyres), Casteljaloux (Fargues) et Puch d'Agenais (Razimet). Une garderie et un jardin d'enfants peuvent être recensés à Lagruère et Leyritz ainsi qu'un Centre de Loisirs (Villefranche).

1-2-3-2 Les associations

Le tissu associatif du bassin de l'Ourbise se révèle assez dense avec un Comité des fêtes (ou une association des festivités) dans 8 communes sur 9, une association représentative du 3^{ème} âge dans 6 communes, 6 associations à vocation culturelle, 20 associations de protection de l'environnement au sens large du terme (dont l'association gestionnaire de l'étang de la Mazière), 10 associations sportives et, enfin, une association d'Anciens Combattants.



L'ex local des « Petits Débrouillards » à Caubeyres (aujourd'hui libre NDLR)

GRAPHE SYNTHETIQUE DU TISSU ASSOCIATIF DU BASSIN DE L'OURBISE

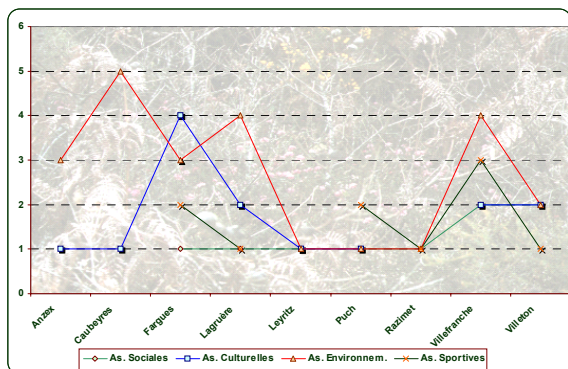


TABLEAU DE SYNTHESE DU TISSU ASSOCIATIF

Communes	Associations			
	1	2	3	4
Anzex		1		3
Caubeyres		1		5
Fargues	1	4	2	2
Lagruère	1	2	1	4
Leyritz	1	1		1
Puch	1	1	2	1
Razimet	1		1	1
Villefranche	2	2	2	3
Villeton	2	2	1	2

1	Associations à caractère social
2	Associations à caractère culturel
3	Associations à caractère sportif
4	Associations à caractère environnemental

1-2-3-3 Les établissements culturels, les manifestations

Un seul musée au sein du bassin de l'Ourbise, récemment créé sur la commune de Villeton, le Musée de la Mémoire Paysanne, permet au Public de renouer avec d'éventuelles racines et de découvrir la vie traditionnelle en Moyenne Garonne. Ce musée offre également des ateliers de démonstration de productions traditionnelles comme la fabrication des sabots et bientôt des tonneaux et pièces de ferronnerie.



« Musée de la Mémoire Paysanne » à Villeton

En dehors du périmètre de ce bassin mais à proximité immédiate, le petit écomusée de Saint Joseph implanté dans une maison d'ouvriers forestiers au sein de la Forêt Domaniale de Campet que gère l'ONF.

En projet, enfin, un « Musée de l'Ecole » sur la commune de Lagruère qui se propose de faire revivre une école d'autrefois et un musée vivant de Garonne à Villeton, projet qui ne pourra voir le jour qu'au travers d'une opération de maîtrise foncière à proximité de la réserve naturelle de l'étang de la Mazière.

On peut également mentionner le projet très important « A Garonna » implanté sur les berges de la Garonne dans une ancienne corderie du XVII^{ème} siècle à Tonneins.

Les principales manifestations culturelles résident dans des rencontres théâtrales (Anzex, Lagruère), musicales (Fargues S/Ourbise, Lagruère) alors que Villefranche du Queyran (« Journées de la gastronomie », la « Conjuración du Renard », la « Tuerie du cochon » ou encore la « fête avicole » et la « Foire à l'ancienne ») et Villeton (« Fête de la Terre ») cultivent leur différence en programmant ces « manifestations du terroir ».

Des rendez-vous auxquels il convient d'ajouter la « Nuit des étoiles » et la fête traditionnelle anglaise à Lagruère tout comme la « Fête de l'asperge » à Fargues-sur Ourbise qui, chaque année, rassemble 4 000 personnes le troisième dimanche d'Avril.



Les « Gargantuades » et la « Conjuración du Renard » à Villefranche du Queyran

1-3 Analyse de l'existant au niveau biotique et abiotique

1-3-1 Les habitats

La détermination des habitats du site Natura 2000 dit de « l'Ourbise » a été réalisée à partir d'observations de terrain et d'analyses de photographies aériennes (Orthophoto 1999, IGN). Sur le terrain, de nombreux relevés, floristiques et phytosociologiques, ont été menés au cours du printemps 2005 afin de disposer de données précises pour leur définition. De même, leur caractérisation a-t-elle été menée selon la typologie européenne CORINE biotope, ainsi que, pour les habitats concernés par la Directive, celle des habitats naturels d'intérêt communautaire. La délimitation des habitats est faite à partir de l'utilisation d'un GPS sur le terrain et de deux supports cartographiques représentés par le scan 25 (cartographie numérique au 1/25 000 de l'IGN) et l'orthophotographie (photographie aérienne numérisée de 1999, IGN).

Dans le cadre du périmètre du Site d'Importance Communautaire FR 7200738 établi à l'échelle 1/100 000^{ème}, la zone retenue pour l'étude de terrain et la cartographie des habitats représente une bande de 200m (100 m de part et d'autre de l'Ourbise).

A cette bande, s'ajoute le périmètre de la réserve naturelle nationale de la Mazière sans considération de distance par rapport à la rivière elle-même.

Pour des raisons qui seront développées plus tard, découlant de l'analyse écologique mais aussi d'autres facteurs (calage sur le parcellaire existant par exemple), les limites du périmètre comme l'aire qui en découle, évoluent portant la superficie du site à 766 hectares. Cette proposition sera soumise à la consultation des communes et EPCI à l'issue de la validation du DOCOB par le Comité de Pilotage Local.

Afin d'optimiser la gestion comme la lisibilité des données, un Système d'Information Géoréférencé (SIG) a été paramétré, le logiciel Map Infos facilitant l'organisation des données et la création de cartes de synthèse. Les données numériques ainsi utilisées sont des données acquises auprès de différents organismes (fonds cartographiques de l'IGN, carte géologique du BRGM), de données concédées par la DIREN dans le cadre de l'élaboration du DOCOB de l'Ourbise (Orthophoto, BD alti, délimitation des ZNIEFF...) ou des données créées en régie suite à des enquêtes ou des études de terrains (données habitats, sites de prélèvement...). Chaque donnée cartographique est accompagnée de données tabulaires (nature, superficie...) et de métadonnées précisant l'origine et les contraintes d'utilisations de la donnée (source, date, échelle de validité...). Le choix de l'échelle de restitution pour les différentes cartes est fonction de l'étendue de la zone étudiée et de l'échelle de validité des données présentées.

1-3-1-1 Les entités paysagères composant le site

L'Ourbise traverse trois grands ensembles de paysages qu'il a semblé pertinent de présenter : les coteaux de type landais, plantés de pins maritimes, les terres agricoles des premières terrasses de la Garonne à partir de Villefranche du Queyran et enfin la basse plaine de la Garonne.

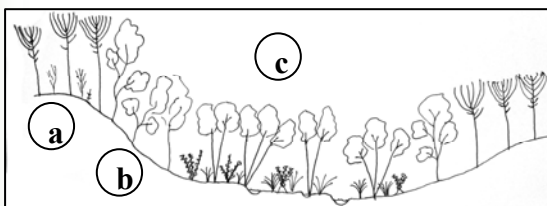
L'Ourbise amont

La partie amont de l'Ourbise, entre St Julien et Villefranche présente un intérêt majeur par l'excellente qualité de l'eau et la conservation de ses habitats naturels. Après avoir longé quelques prairies pâturées, l'Ourbise emprunte une vallée boisée.

Le paysage se trouve alors largement dominé par les plantations de Pin maritime. Le lit mineur est bordé d'une frange boisée, dominée par l'Aulne glutineux, rattachée à l'habitat prioritaire (« *Aulnaie frênaie riveraine* » CC 44.332 – HI 910E).

Lorsque le fond de la vallée s'élargit, l'aulnaie devient marécageuse (CC 44.91) ; laîches et fougères sont alors abondantes en sous-bois. Le cours de l'Ourbise serpente librement et se divise en de nombreux filets d'eau qui circulent entre les touradons de carex (*Carex paniculata*) qui atteignent plus d'un mètre de hauteur.

L'Ourbise aval



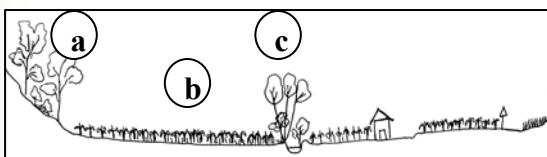
Coupe de la vallée de l'Ourbise en aval de Rex : a) plantation de Pin maritime à bruyère et Fougère aigle, b) chênaie acidiphile, c) aulnaie marécageuse à carex et fougères (Osmonde et Thélipérus des marais).

Entre St Julien et Rex, le cours de l'Ourbise devient souterrain, il s'enfonce dans le sous sol calcaire au lieu dit « *les prés secs* » pour réapparaître 1 Km plus bas au niveau de la résurgence de Caillerot où se trouve implantée une station de pompage.

Sur sa partie amont l'Ourbise traverse peu de zones habitées, industrielles ou agricoles.

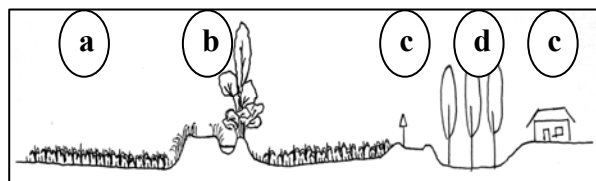
L'Ourbise centrale

L'Ourbise irrigue ensuite Villefranche du Queyran, le plus grand des villages implantés sur son cours (367 habitants) puis serpente sur les premières terrasses de la Garonne au sein d'un paysage très agricole. La ripisylve parfois étroite et discontinue est dominée par l'aulne et se développe sur le talus formant la berge de l'Ourbise. Très vite elle laisse place aux terres labourées majoritairement semées en maïs. Prairies, friches et landes humides sont devenues très rares suite à la forte diminution de l'élevage. Les quelques prairies humides restantes sur la commune de Razimet présentent un intérêt écologique remarquable qu'il convient de préserver.



Coupe de la vallée de l'Ourbise en aval de Villefranche : a) chênaie acidiphile, b) maïsiculture, c) cours de l'Ourbise et ripisylve étroite.

Après avoir passé l'autoroute et le canal latéral à la Garonne, l'Ourbise rejoint la basse plaine de la Garonne, directement soumise aux inondations et fluctuations de la nappe alluviale. La rivière se trouve, ici, enchâssée entre deux « *mattes* » (digues) protégeant les cultures des inondations. La ripisylve, lorsqu'elle est présente, est plus diversifiée (saules et frênes se mêlant aux aulnes).



Coupe de la vallée de l'Ourbise en aval de Villeton : a) culture de maïs, b) ripisylve et frange riveraine herbacée sur la matre qui borde l'Ourbise, c) route et habitation surélevées, d) peupleraie.

Ripisylve sauvegardée en amont de Villefranche du Queyran



Ripisylve très dégradée (Laloubère)

1-3-1-2 Les habitats d'intérêt communautaire, habitats d'espèces et habitats remarquables

Une trentaine d'habitats différents dont deux habitats d'intérêt communautaire ont été recensés:

- Bois de frênes et d'aulnes riverains (44.332 91E0), habitat prioritaire,
- Lacs eutrophes naturels avec végétation du type magnopotamion (22.13, 3150).

D'autres habitats, au nombre de 7, sans répondre aux critères de la Directive habitats, présentent un caractère remarquable à l'échelle locale, départementale ou régionale: rareté du milieu, habitats d'espèces communautaires et milieu refuge pour de nombreuses espèces rares ou patrimoniales, ...:

- Les herbiers présents sur l'Ourbise (végétation immergée des rivières, 24.4),
- Les aulnaies marécageuses (44.91),
- Les saulaies marécageuses (44.92),
- Les roselières (53.1)
- Les cariçaies (peuplements à grandes laïches, 53.21),
- Les prairies humides (37.21),
- Les autres types de prairies alternativement fauchées et/ou pâturées (38.1 x 38.2).

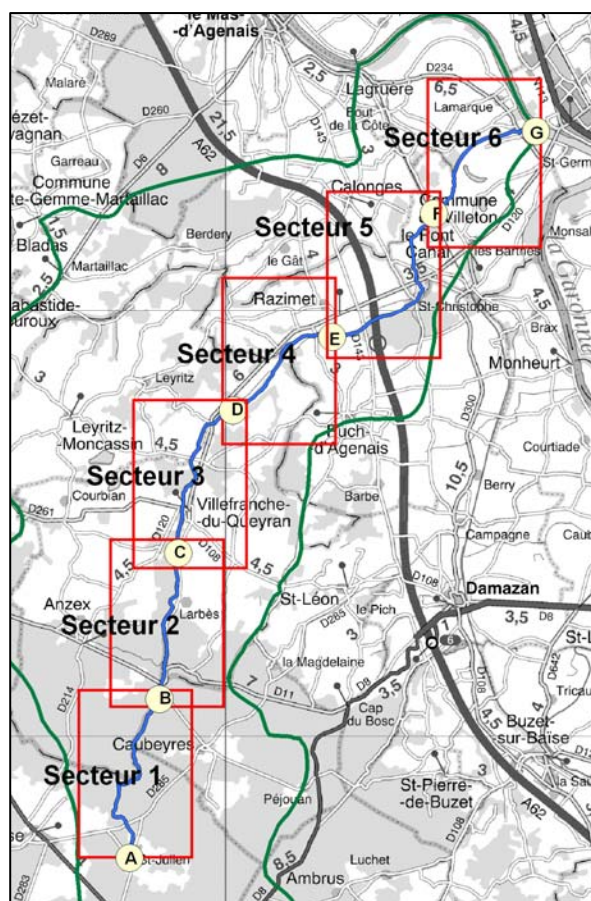
Les habitats d'intérêt communautaire, les habitats d'espèces d'intérêt communautaire comme les habitats remarquables feront l'objet d'une description plus précise (localisation et composition floristique).

Afin de dresser un état des lieux en matière d'habitats en bord d'Ourbise et d'avoir ainsi une vision globale des potentialités écologiques du site comme des mesures de gestion et de protection à mettre en place après concertation, ces mêmes habitats ont été représentés sur une cartographie détaillée englobant la totalité de la zone d'étude (100 m de part et d'autre de l'Ourbise représentant un linéaire de 23 km).

Pour des raisons techniques de présentation la zone d'étude a été découpée en 6 secteurs de l'amont vers l'aval, les habitats d'intérêt communautaire étant précisés (HIC) et les habitats prioritaires (HP) dans la légende figurant sur les cartes.

Remarque: Même si la zone écologiquement remarquable en bord de l'Ourbise ne mesure le plus souvent qu'une dizaine de mètres, l'inventaire et l'étude présentés ici portent sur une bande de 200 mètres de large ce qui explique la dominance des habitats agricoles en terme de superficie.

Plan de lecture des cartes des habitats



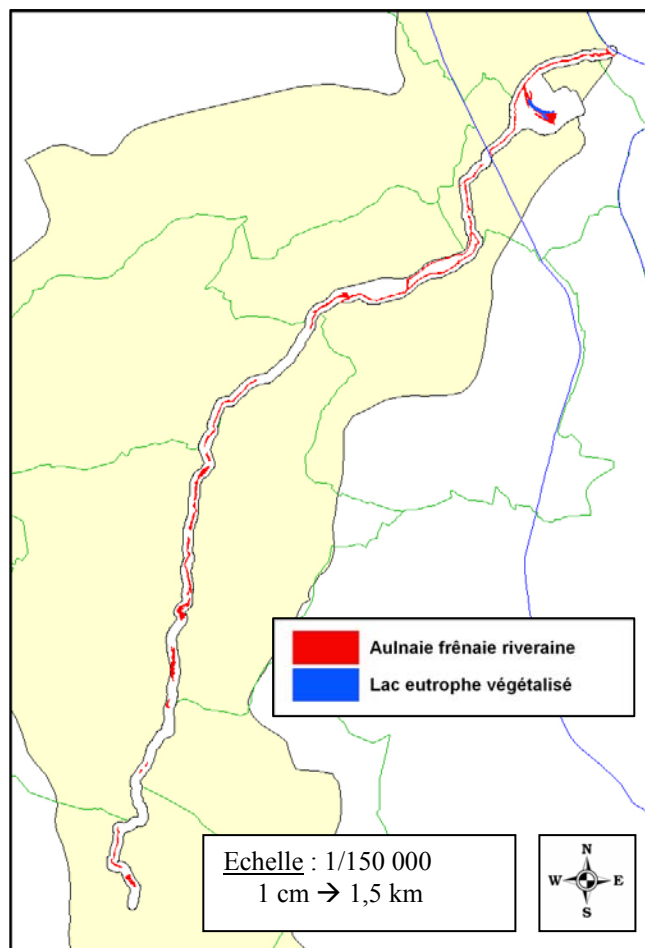
1-3-1-2-1 Les habitats d'intérêt communautaire

Seulement deux habitats d'intérêt communautaire dont un prioritaire, ont été identifiés sur le site d'étude :

- Boisements de frênes et d'aulnes riverains (44.332 91E0), habitat prioritaire,
- Lacs eutrophes naturels avec végétation du type magnopotamion (22.13, 3150).

D'autres habitats comme les mégaphorbiés (voiles des cours d'eau) et les prairies de fauche ne possèdent pas, ici, les caractéristiques (cortège floristique) correspondant aux critères de la Directive habitat même s'ils présentent un intérêt écologique indéniable.

Cartographie des habitats d'intérêt communautaire



Vue aérienne du site de la Mazière (1981) devenu réserve naturelle nationale.

Les causes de dégradation des habitats d'intérêt communautaires sont multiples et s'inscrivent, généralement dans une vision de gestion de l'espace rural étroitement liée à l'évolution des pratiques agricoles (gestion des aulnaies frênaies) comme à une perception séculaire des zones marécageuses (cas des zones humides de type « lacs eutrophes végétalisés » éradiquées de l'ensemble de la basse plaine de la Garonne à la fin du 19^{ème} siècle avec la création de Syndicat d'Assèchement). Seul le « lac de la Mazière » a pu échapper à ce type de destruction.

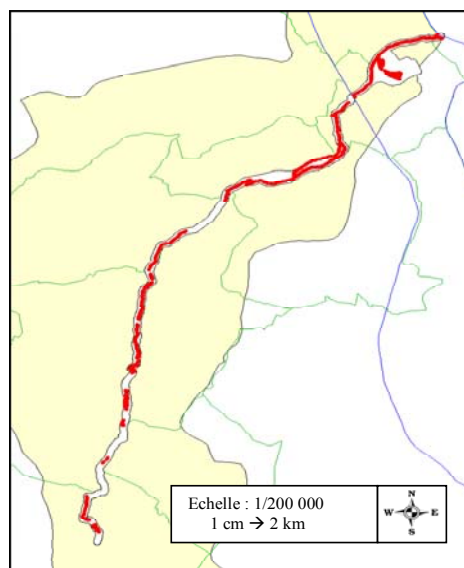
Une nouvelle menace pèse sur les aulnaies/frênaies riveraines victimes de coupes totales (exploitation du bois pour le chauffage liée au prix du pétrole et « nettoyages » facilitant l'entretien de la « bande des 5 mètres »).



a) « Aulnaie frênaie riveraine » (CC 44.332 – HI 91E0)

La frange boisée riveraine, souvent réduite à quelques mètres sur le site de l'Ourbise, est très largement dominée par l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*). Ceci peut correspondre à deux habitats : faciès humide de l'« **Aulnaie frênaie riveraine** » (CC 44.332 – HI 91E0) dominé par l'Aulne ou « **bois marécageux d'aulnes** » (CC44.91). La distinction entre ces deux habitats est fondée sur l'étude du cortège floristique en sous bois comme sur la structure et l'hygrométrie du sol. Si l'aulnaie marécageuse est dominante en bordure de la haute Ourbise, l'aulnaie frênaie riveraine plus ou moins conservée est présente le long de l'Ourbise entre Villefranche et la confluence ainsi qu'en bordure de l'étang de la Mazière. L'Aulne glutineux, dominant sur une grande partie des berges de l'Ourbise, se mêle au Frêne commun au niveau de Villefranche puis aux saules (*Salix alba*, *Salix fragilis*, *Salix atrocinerea*), à l'ormeau (*Ulmus minor*) ainsi qu'au peuplier dans la plaine de la Garonne. La ripisylve est souvent exploitée comme bois de chauffage.

Elle est alors remplacée par des coupes rases observées sur plus d'un kilomètre en amont du moulin de « Laloubère » ou bien par une « forme en taillis » de frênes et d'aulnes qui rejettent de souches suite à une coupe.



Localisation de l'habitat prioritaire « aulnaie frênaie riveraine » sur le site de l'Ourbise.

Caractéristiques de l'habitat Aulnaie frênaie riveraine

Appellation Code CORINE	Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens Code 44.3
Code Natura 2000 : Code 91E0 sous type 11	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> Code 91E0 sous type 11 : Aulnaies à hautes herbes Habitat prioritaire
Localisation (Bibliographie)	« Sur sols lourds (généralement riches en dépôts alluviaux) périodiquement inondés par les crues annuelles, mais bien drainés et aérés pendant les basses eaux. »
Liste d'espèces caractéristiques (Bibliographie)	« <i>Alnus glutinosa</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> , <i>Cirsium oleraceum</i> , <i>Filipendula ulmaria</i> , <i>Crepis paludosa</i> , <i>Equisetum telmateia</i> , <i>Solanum dulcamara</i> , <i>Eupatorium cannabinum</i> , <i>Valeriana dioica</i> , <i>Carex acutiformis</i> , <i>Carex riparia</i> , <i>Epilobium hirsutum</i> , <i>Glechoma hederacea</i> , <i>Angelica sylvestris</i> . »
Liste d'espèces recensées dans cet habitat sur le site de l'Ourbise (les espèces caractéristiques de l'habitat sont soulignées).	<i>Alnus glutinosa</i> , <i>Equisetum telmateia</i> , <i>Solanum dulcamara</i> , <i>Eupatorium cannabinum</i> , <i>Carex acutiformis</i> , <i>Carex riparia</i> , <i>Epilobium hirsutum</i> , <i>Glechoma hederacea</i> , <i>Angelica sylvestris</i> , <i>Listera ovata</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> , <i>Sambucus nigra</i> , <i>Urtica dioica</i> , <i>Arum italicum</i> , <i>Silene alba</i> , <i>Hedera helix</i> , <i>Pulmonaria affinis</i> , <i>Saponaria officinalis</i> , <i>Brionia dioica</i> , <i>Alliaria petiolata</i> ,
Intérêt écologique	Habitat résiduel ayant fortement régressé jouant un rôle fondamental dans la fixation des berges et sur le plan paysager. Il constitue, de plus, un refuge et un corridor pour de nombreuses espèces.

Qualité de la ripisylve

Pour faciliter la visualisation de l'état actuel de la ripisylve nous avons établi une codification relative à son état de conservation (printemps 2005).

1) Ripisylve très dégradée

La végétation en bord de l'Ourbise se limite à une frange étroite et herbacée de plantes nitrophiles où dominent la Ronce (*Rubus sp.*), l'Ortie (*Urtica dioica*), le Sureau hièble et de nombreuses lianes (*Tamus communis*, *Bryonia dioica*, *Humulus lupulus*, *Calystegia sepium*) - habitat : Voile des cours d'eau 37.71- La strate arborée est absente, bien que par endroit, la présence de quelques rejets de souches témoignent de coupes récentes au sein de cet habitat.

2) Ripisylve étroite

La strate arborée est présente, dominée par l'Aulne glutineux, étroite et discontinue.

Elle possède une strate arbustive clairsemée dominée par le Sureau noir (*Sambucus nigra*) et une strate herbacée caractéristique et diversifiée.

3) Ripisylve large et bien développée

La strate arborée est dense et continue avec au moins trois mètres de large sur chaque rive.

4) Autres habitats humides remarquables

Nous avons, ici, voulu localiser les zones où la ripisylve précédemment caractérisée est absente, remplacée par d'autres habitats humides souvent remarquables (aulnaie, saulaie, cariçaie, roselière, prairies humides).



▲ Frange herbacée (1) en aval de VilleFranche, (ortie, graminées, carex et iris)



▲ Frange herbacée (1) dominée par l'ortie en rive droite entre l'Ourbise et la peupleraie, et ripisylve étroite (2) en rive gauche. (en aval de l'autoroute).

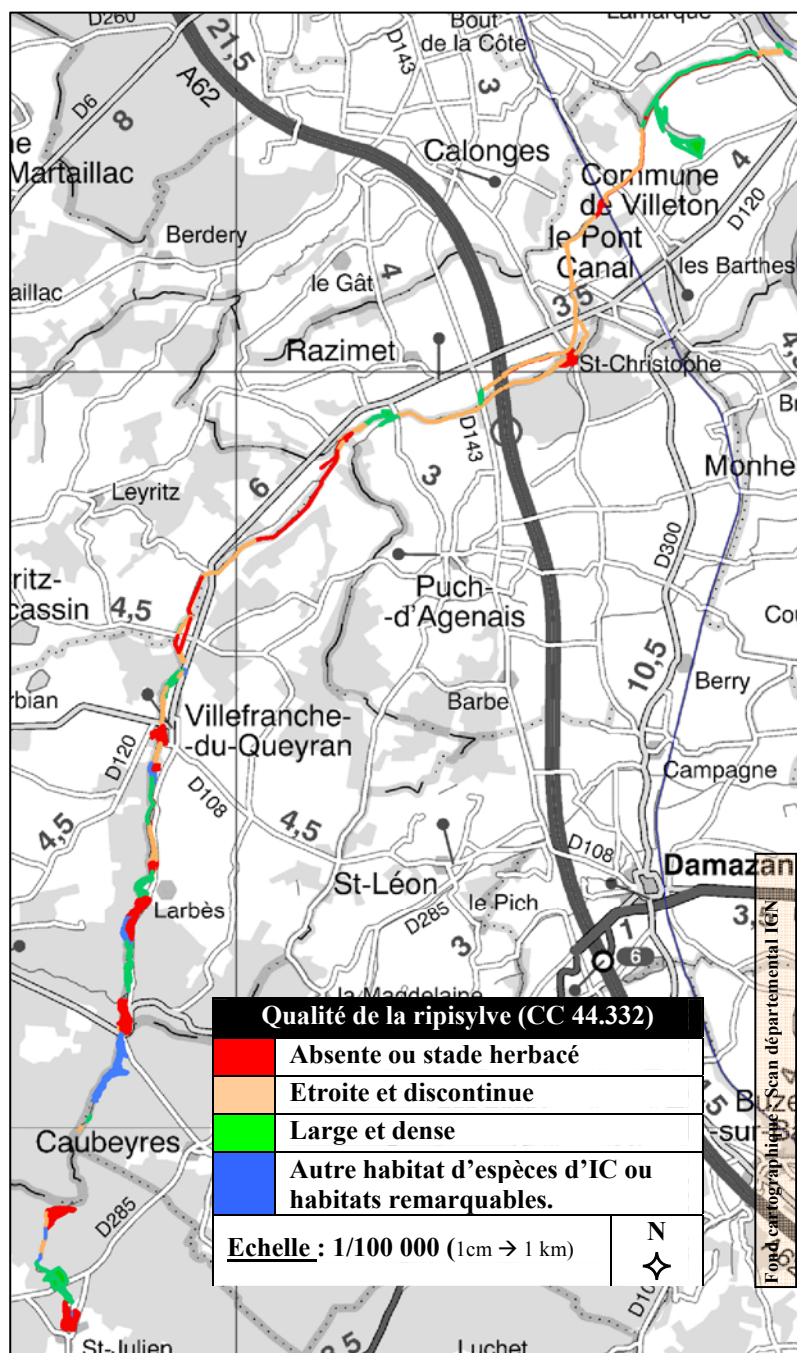


▲ Ripisylve large et dense (3) en rive gauche. (Pont de Yot - Razimet).



▲ Aulnaie marécageuse (4), habitat remarquable remplaçant la ripisylve en bord de l'Ourbise. (entre Rex et Campech).

Cartographie de la qualité de l'habitat « Aulnaie frênaie riveraine »

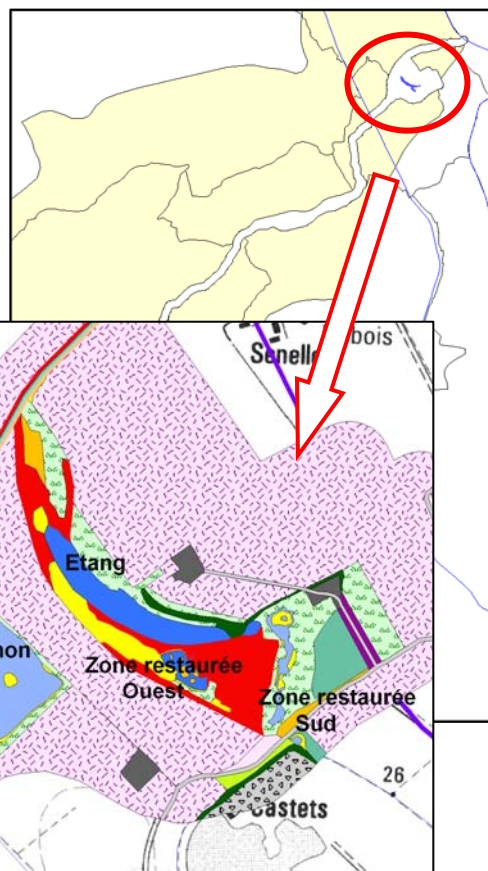


b) « Lacs eutrophes naturels avec végétation du type magnopotamion »

Le long de l'Ourbise une dizaine de zones d'eau stagnante la plupart non végétalisées a pu être recensée : retenues d'eau destinées à l'irrigation, retenues d'eau en amont des moulins réalisées directement sur la rivière, gravières et anciennes gravières. Seuls, l'étang de la Mazière et la zone restaurée à proximité recèlent une végétation abondante du type « *magnopotamion* ».

L'étang de la Mazière représente le vestige d'un ancien bras mort de la Garonne classé en réserve naturelle depuis 1985. Plusieurs zones humides ont été restaurées : remise en eau de zones dépressionnaires, revégétalisation et aménagement de la gravière de Castagnon.

La végétation sur l'étang est composée principalement de végétaux enracinés à feuilles flottantes (sous-type 1 de l'habitat 3150) : *Nuphar lutea*, *Nymphaea alba*, *Hydrocharis morsus-ranae* (1998), *Potamogeton crispus*, et *Potamogeton fluitans*, il faut préciser ici que le nénuphar est dominant sur l'étang et que ce n'est pas une espèce indicatrice de l'habitat d'intérêt communautaire.



Caractéristiques de l'habitat lac eutrophe

Appellation	Lacs eutrophes naturels avec végétation du type magnopotamion	Pièce d'eau douce stagnante (Eaux eutrophes)
Code CORINE	Code 22.13 x 22.41 ou 22.42	Code 22.13
<u>Code Natura 2000 :</u>	3150 <u>Habitat d'intérêt communautaire</u>	
<u>Localisation</u> (Bibliographie)	Mares, lacs et étangs de plaine, peu profonds, les milieux même d'origine anthropique ont été considérés dans cet habitat.	Mares, lacs et étangs non végétalisés.
<u>Liste d'espèces caractéristiques</u> (Bibliographie)	<i>Potamogeton sp.</i> , <i>Lemna sp.</i> , <i>Myriophyllum sp.</i> , <i>Elodea sp.</i> , <i>Utricularia sp.</i> , <i>Ceratophyllum sp.</i> , <i>Hydrocharis morsus-ranae</i>	
<u>Liste d'espèces recensées dans cet habitat sur le site de l'Ourbise</u> (les espèces caractéristiques de l'habitat sont soulignées).	➤ <u>Etang</u> : <i>Nuphar lutea</i>, <i>Nymphaea alba</i>, <i>Hydrocharis morsus-ranae</i> (1998), <i>Potamogeton crispus</i>, <i>Potamogeton fluitans</i>, <i>Ludwigia peploides</i>. ➤ <u>Zone ouest</u> : <i>Potamogeton crispus</i>, <i>Potamogeton fluitans</i>, <i>Ludwigia peploides</i>.	➤ <u>Castagnon</u> (en bordure) : <i>Myriophyllum spicatum</i>, <i>Potamogeton crispus</i>, <i>Potamogeton fluitans</i>, <i>Ludwigia uruguayensis</i>, <i>Ludwigia peploides</i>. ➤ <u>Zone sud</u> : <i>Ludwigia peploides</i>, <i>Ceratophyllum deersum</i> (2002), <i>Ranunculus trichophyllus</i>, <i>Spirogyra sp.</i>

En bordure de l'étang, se développe une végétation de « hautes herbes » caractéristique des zones humides : Jussie (*Ludwigia peploides*, espèce invasive) plus ou moins développée suivant les années.

Ainsi a-t-on pu noter explosion et arrachage en 2001). On trouve, également, carex (*Carex elata*, *Carex riparia*), Sagittaire (*Sagittaria sagitifolia*, observée en 1998), Rubanier (*Sparganium erectum*) ainsi que des roseaux (*Phragmites australis*).

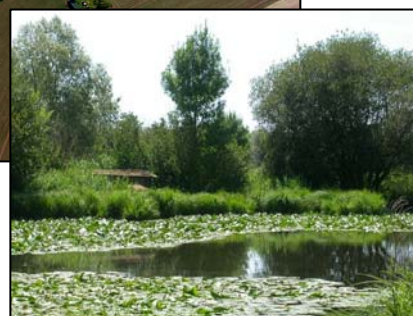
La zone restaurée à l'ouest de l'étang présente également une végétation caractéristique de l'habitat d'intérêt communautaire « **Lacs eutrophes naturels avec végétation du type magnopotamion** ». La dominance notable du Potamot crépu (*Potamogeton crispus*) est liée à l'ombrage important de la zone conférée par la rangée de peupliers entre la zone et l'étang comme celle des saules et carex en bordure et sur les îlots.

Les zones dépressionnaires plus récemment remises en eau au sud de l'étang sont moins profondes que la zone ouest et s'assèchent temporairement l'été. Elles possèdent peu de végétation aquatique, en revanche la zone de marnage présente, elle, une végétation caractéristique et intéressante : *Samolus valerandi*, *Juncus bufonius*, *Juncus effusus*, *Juncus inflexus*, *Juncus conglomeratus*, *Stachys palustris*, *Eleocharis palustris*, *Alisma plantago-aquatica*, *Veronica anagalis-aquatica*, *Iris pseudacorus*, *Myosotis scorpioides*, *Ranunculus sceleratus*, *Rorippa amphibia*, *Mentha aquatica*, *Typha latifolia*, *Phragmites australis*.

En périphérie de ces zones et de l'étang, sur d'anciennes prairies humides pâturées se développe une friche herbacée rattachée à l'habitat « **Communauté à Reine des prés et communautés associées** », 37.1. Parmi les principales espèces recensées on note : *Typha latifolia*, *Phragmites australis*, *Phalaris arundinacea*, *Lysimachia vulgaris*, *Lythrum salicaria*, *Lycopus europaeus*, *Eupatorium cannabinum*, *Epilobium hirsutum*.



Vues sur l'étang de la réserve naturelle de la Mazière.



Des fossés relient les pièces d'eau stagnante entre elles et l'Ourbise ; ils peuvent être temporairement couverts de végétation en fonction de l'assèchement et de la qualité de l'eau : *Lemna minor*, *Lemna trisulca*, *Spirodella polyrrhiza*, *Utricularia minor*, *Callitriche* sp...

La gravière de Castagnon a été aménagée (pentes douces, îlots) de façon à favoriser la revégétalisation du site. Aujourd'hui, typhaies et phragmitaies se développent en bordure, mais les herbiers aquatiques sont rares en raison de la profondeur (6 mètres) ; seuls quelques myriophylles (*Myriophyllum spicatum*) et potamots (*Potamogeton crispus* et *Potamogeton fluitans*) poussent sur une frange étroite en bordure.

La maîtrise du foncier par l'association gestionnaire de la réserve permet la protection et la valorisation de l'ensemble de ces zones humides remarquables présentes sur ce site.

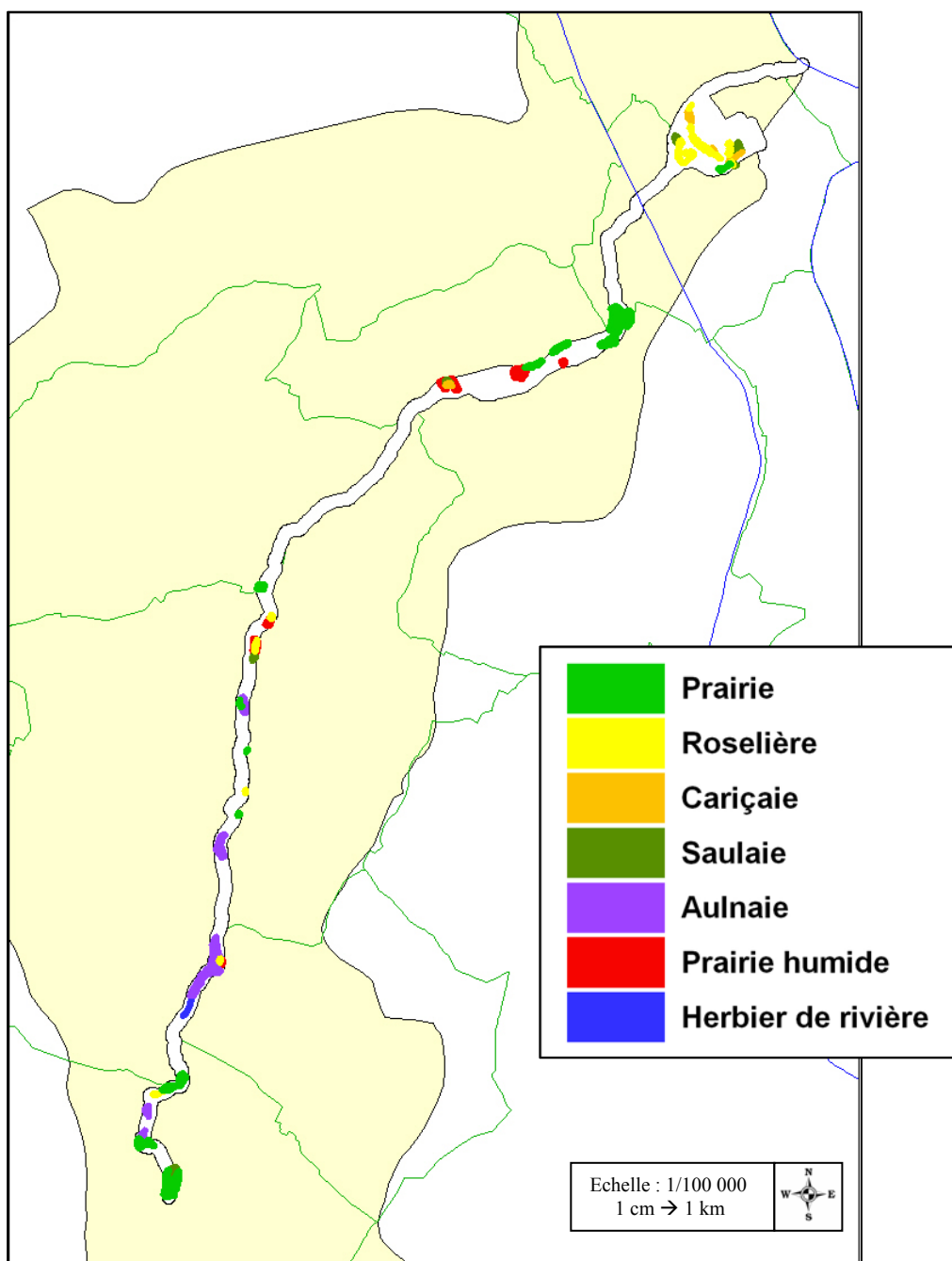
1-3-1-2-2 Les habitats d'espèces d'intérêt communautaire et habitats remarquables

En plus des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, nous avons défini des habitats dits « remarquables » lesquels présentent un caractère patrimonial intéressant à l'échelle locale et peuvent, le plus souvent, être assimilés à des habitats d'Espèces d'Intérêt Communautaire.

- Les herbiers présents sur l'Ourbise (végétation immergée des rivières, 24.4),
- Les aulnaies marécageuses (44.91),
- Les saulaies marécageuses (44.92),

- Les roselières (53.1)
- Les cariçaies (peuplements de grandes laïches, 53.21),
- Les prairies humides (37.21),
- Les autres types de prairies alternativement fauchées et/ou pâturées (38.1 x 38.2).

Cartographie des habitats d'espèces d'intérêt communautaire et habitats remarquables

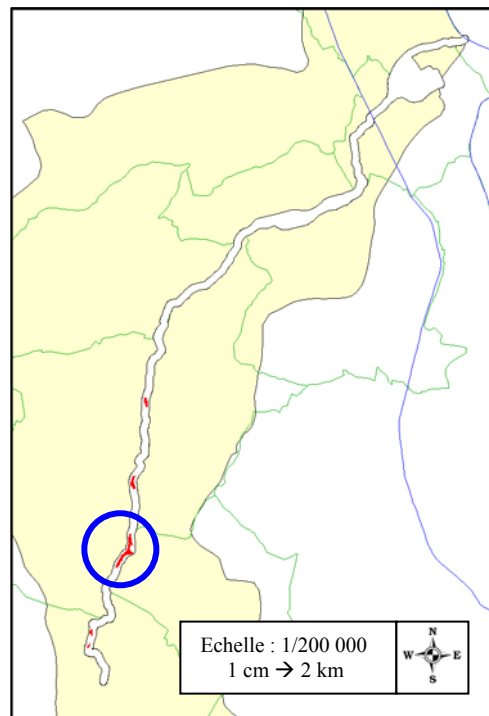


Aulnaie marécageuse

Les bois marécageux d'aulnes sont localisés dans la partie amont de l'Ourbise, en amont de Villefranche. Lorsque la vallée qui circule entre les coteaux plantés de pins maritimes s'élargit, l'aulnaie frênaie riveraine est remplacée par l'aulnaie marécageuse. Le sous-bois est radicalement différent ; sur un sol gorgé d'eau et souvent couvert de mousses et de racines qui affleurent, se développent des carex et des fougères. Certains carex (*Carex paniculata*) forment des touradons pouvant atteindre un mètre. On note également la présence de deux fougères très caractéristiques de cet habitat : l'Osmonde royale (*Osmunda regalis*) et la Thélyptéris des marais (*Thelypteris palustris*).



Osmonde royale (à gauche) et *Thelypteris des marais* (ci-dessus), deux fougères remarquables.



Sans être très rares, ces deux espèces, inféodées à ces vallons humides, régressent avec eux. Elles sont toutes deux signalées comme « **à protéger** » et « **en forte régression** » en raison du drainage des zones humides (flore forestière - Rameau). On retrouve cet habitat dans de nombreux vallons de la zone landaise. La partie la plus remarquable se situe entre le lieu dit « *Rex* » et le moulin de *Campech* (photo ci-contre et cercle bleu sur la carte ci-contre).

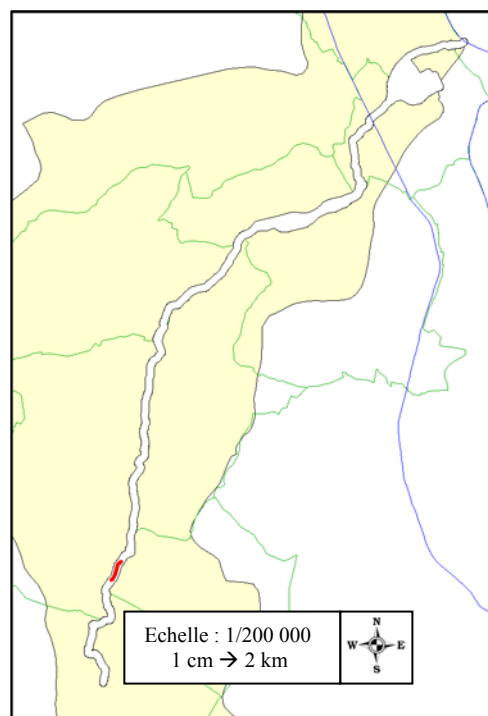
Caractéristiques de l'habitat Bois marécageux d'Aulnes

<u>Appellation</u> , : Code CORINE	Bois marécageux d'Aulnes 44.91
<u>Localisation</u> : (Bibliographie)	« Sur sol marécageux gorgé d'eau pour la plus grande partie de l'année, bas marais et terrasses alluviales. »
<u>Liste d'espèces caractéristiques</u> : (Bibliographie)	« <i>Alnus glutinosa</i> , <i>Carex elongata</i> , <i>Thelypteris palustris</i> , <i>Dryopteris cristata</i> , <i>Osmunda regalis</i> , <i>Solanum dulcamara</i> , <i>Calystegia sepium</i> , <i>Ribes nigrum</i> , <i>Carex paniculata</i> , <i>Carex acutiformis</i> , <i>Carex elata</i> . »
<u>Liste d'espèces recensées dans cet habitat sur le site de l'Ourbise</u> (les espèces caractéristiques de l'habitat sont soulignées).	<u><i>Alnus glutinosa</i></u> , <i>Crataegus monogyna</i> , <i>Athyrium filix-femina</i> , <u><i>Thelypteris palustris</i></u> , <u><i>Osmunda regalis</i></u> , <i>Solanum dulcamara</i> , <i>Juncus conglomeratus</i> , <u><i>Carex paniculata</i></u> , <u><i>Carex acutiformis</i></u> , <i>Cirsium palustre</i> , <i>Eupatorium cannabinum</i> , <i>Valeriana officinalis</i> , <i>Lotus uliginosus</i> .
<u>Plantes remarquables</u>	<i>Thelypteris palustris</i> , <i>Osmunda regalis</i>

Herbiers sur l'Ourbise

L'Ourbise est très peu végétalisée sur l'ensemble du lit mineur. On retrouve, ça et là, quelques petits herbiers de Ache (*Apium nodiflorum*), d'Iris (*Iris pseudacorus*) et de roseaux (*Phragmites australis*) qui colonisent le cours d'eau par endroit.

Seule une zone de 600 m de long présente une végétation aquatique abondante. En amont du lieu dit « Rex », sur 200 m, l'Ourbise est couverte de Cresson (*Nasturtium officinale*) avec, sur berges, des mousses et même, par endroit, de la sphaigne. En aval, le vallon s'élargit, le cours d'eau serpente et se scinde en plusieurs bras entre les touradons de carex de l'aulnaie marécageuse. Le courant étant plus faible, de nombreuses plantes aquatiques se développent entre les tiges d'iris et de roseaux : Potamogeton nageant (*Potamogeton natans*), Lentille d'eau (*Lemna trisulca* et *Lemna minor*), Azolla fausse fougère (*Azolla filiculoides*), Menthe aquatique (*Mentha aquatica*)...



Localisation de l'habitat remarquable « **végétation immergée de rivière** » sur le site de l'Ourbise.



Herbier de lentille d'eau et d'Azolla fausse fougère entre de jeunes iris.



Détail de l'Azolla fausse fougère (*Azolla filiculoides*) avec une légère coloration rouge et de jeunes feuilles de Ache (*Apium nodiflorum*).

Caractéristiques de l'habitat Végétation immergée des rivières

Appellation, Code CORINE	« Végétation immergée des rivières » 24.4
Liste d'espèces caractéristiques (Bibliographie)	« Butomus umbellatus, Callitriche sp., Potamogeton sp., Ranunculus fluitans, Ranunculus trichiphilus, Sagittaria sagitifolia Sparganium emersum. »
Liste d'espèces recensées dans cet habitat sur le site de l'Ourbise (les espèces caractéristiques de l'habitat sont soulignées).	<i>Apium nodiflorum</i> , <i>Iris pseudacorus</i> , <i>Hydrocotyle vulgaris</i> , <i>Potamogeton natans</i> , <i>Azolla filiculoides</i> , <i>Nasturtium officinale</i> , <i>Mentha aquatica</i> , <i>Lemna trisulca</i> , <i>Lemna minor</i> .
Plantes remarquables	<i>Azolla filiculoides</i>

Roselières et Cariçaies (peuplements à grandes laïches)

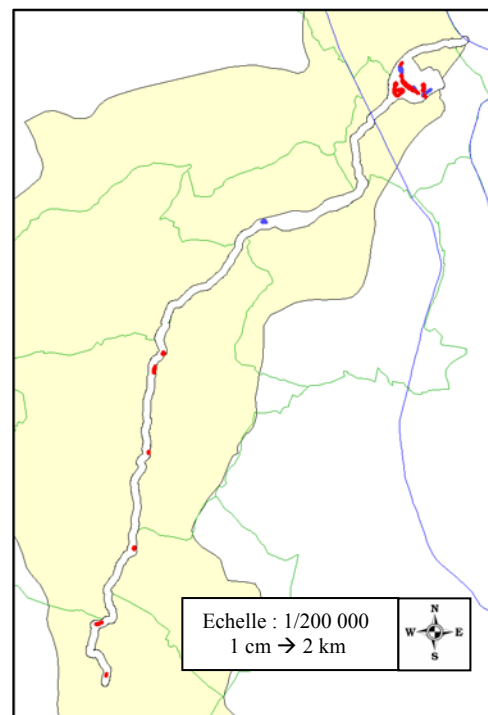
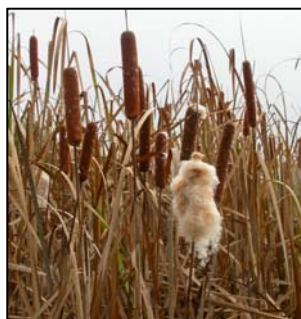
Les roselières et les cariçaies se développent en bordure de plans d'eau ou dans les parties les plus hygromorphes des prairies humides.

Sur le site de l'Ourbise, elles se situent, en majeure partie, au sein du périmètre de la réserve naturelle de la Mazière qui comprend, en particulier, une grande phragmitaie en bord d'étang (1.6 ha). Elle est particulièrement dense en roseaux et pauvre en espèces ce qui reste caractéristique de l'habitat.

Les autres, plus petites, sont moins denses et envahies par des espèces caractéristiques des habitats voisins (mégaphorbiés et prairies).

Quelques peuplements monospécifiques de massettes (*Typha latifolia*) bordent zones dépressionnaires et étang de la réserve.

Les quelques cariçaies présentes sur le site sont de petite taille en bordure de prairies humides sous exploitées.



Localisation des habitats remarquables
« Roselière » en rouge et « peuplement à grandes laïches » en bleu, sur le site de l'Ourbise.



Caractéristiques des habitats Roselière et Cariçaie

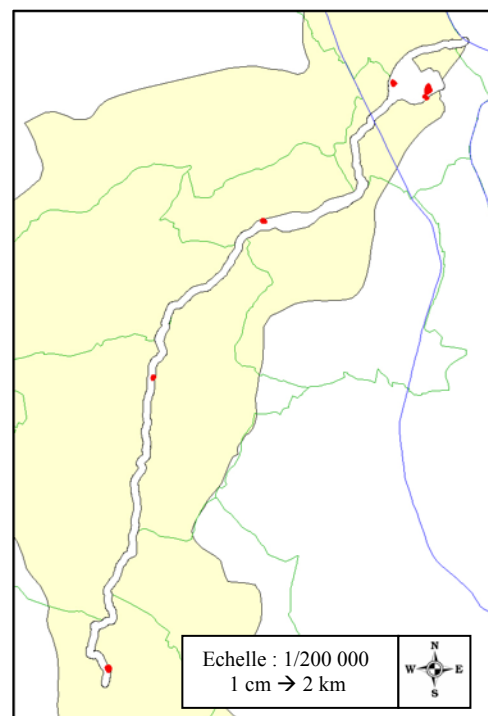
Appellation, Code CORINE	Roselières 53.1	Peuplements de grandes laïches 53.21
Localisation (Bibliographie)	Eau stagnante ou à écoulement lent, de profondeur fluctuante ou sur sol hygromorphe.	En périphérie de dépressions humides, bourniers et bas marais, sur sol pouvant s'assécher pendant une partie de l'année.
Liste d'espèces caractéristiques (Bibliographie)	Groupe de grands héliophytes, habituellement pauvres en espèces, souvent dominé par une seule espèce : phragmitaie (<i>Phragmites australis</i>), typhaie (<i>Typha latifolia</i>), Scirpaie (<i>Scirpus lacustris</i>).	Formation de Cypéracées sociales de genre <i>Carex</i> , dominée généralement par une seule espèce.
Liste d'espèces recensées dans cet habitat sur le site de l'Ourbise (les espèces caractéristiques de l'habitat sont soulignées).	Grande Phragmitaie de la Mazière : <i>Phragmites australis</i> , <i>Myosotis scorpioides</i> , <i>Rorippa amphibia</i> , <i>Mentha aquatica</i> .	Groupe de carex du groupe riparia : <i>Carex riparia</i> et <i>Carex acutiformis</i> , avec par endroit des zones de <i>Carex elata</i> , de <i>Cyperus longus</i> et <i>Bolboschoenus maritimus</i> .

Saulaie marécageuse (Saussaie)

Des fourrés denses de petits saules (Saule cendré et Saule roux de 1 à 3 mètre(s) de haut) se développent sur d'anciennes prairies humides. Ils apparaissent dans la succession de recolonisation forestière après la friche herbacée rattachée à l'habitat « *Communautés à Reine des prés et communautés associées, 37.1* » et avant la formation d'une strate arborée plus importante composée de frênes ou d'aulnes.

Ces fourrés sont rares sur l'Ourbise car les prairies abandonnées sont le plus souvent très vite remplacées par des peupleraies ou des champs de maïs (lorsque le drainage le permet).

Il s'agit de formations denses, voire impénétrables, sur des sols marécageux ou au moins inondés en hiver, dominées le plus souvent par une seule espèce de saule (*Salix atrocinerea*). Peu pénétrables, elles offrent un refuge à de nombreuses espèces animales.



Localisation de l'habitat remarquable « *Saulaie marécageuse* » sur le site de l'Ourbise.

Caractéristiques de l'habitat Saulaie marécageuse

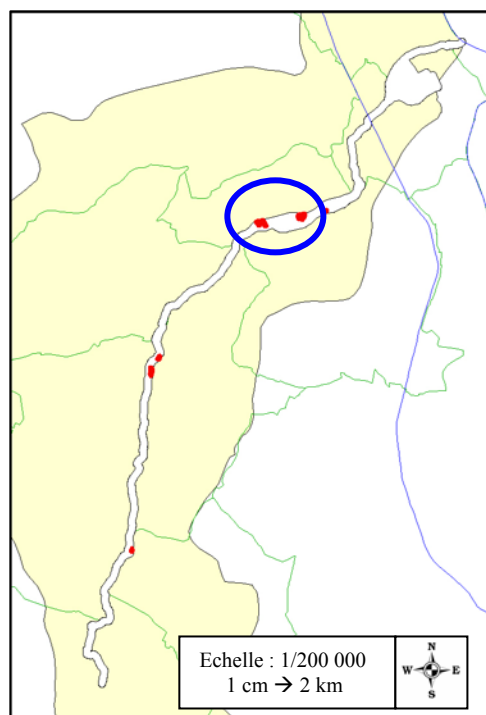
<u>Appellation</u> - Code CORINE	Saussaies marécageuses 44.92
<u>Localisation</u> (Bibliographie)	Bas marais, zones inondables ou marges de lacs et d'étangs.
<u>Liste d'espèces caractéristiques</u> (Bibliographie)	Formations à Saules dominants avec <i>Salix aurita</i> , <i>Salix cinerea</i> , <i>Salix atrocinerea</i> , <i>Salix pentandra</i> et <i>Frangula alnus</i> .
<u>Liste de quelques espèces recensées dans cet habitat sur le site de l'Ourbise.</u>	<i>Salix cinerea</i> , <i>Salix atrocinerea</i> , <i>Prunus spinosa</i> , <i>Galium aparine</i> , <i>urtica dioica</i> , <i>Rubus sp.</i> , <i>Epilobium hirsutum</i> , <i>Carex riparia</i> , <i>Eupatorium cannabinum</i> , <i>Dipsacus fullonum</i> .

Prairies humides

Les prairies humides sont en voie de disparition dans la vallée de l'Ourbise comme dans la plupart des vallées de Lot-et-Garonne. Suite à la chute de l'élevage, elles sont remplacées par des champs de maïs ou des plantations de peupliers.



LPrairie humide bordée de haies et de fossés près de e « Beroy » avec des carex et des orchidées à fleurs s lâches.



Localisation de l'habitat remarquable « prairies humides » sur le site de l'Ourbise.

Les très rares prairies humides restantes se situent sur la commune de Razimet (cercle bleu sur la carte), en bord de l'Ourbise au lieu dit « pont de Yot », entourées de peupleraies entre « Beroy » et la rivière. Lors des prospections, de terrain nous avons relevé la présence d'une espèce très rare dans l'une de ces prairies : la **Renoncule à feuilles d'ophioglosse** (*Ranunculus ophioglossifolius*) plante protégée à l'échelle nationale (arrêté du 20 janvier 1982), aucune autre station n'était alors connue en Lot et Garonne (seulement une dizaine en Gironde).



Ranunculus ophioglossifolius

Caractéristiques de l'habitat « Prairie humide »

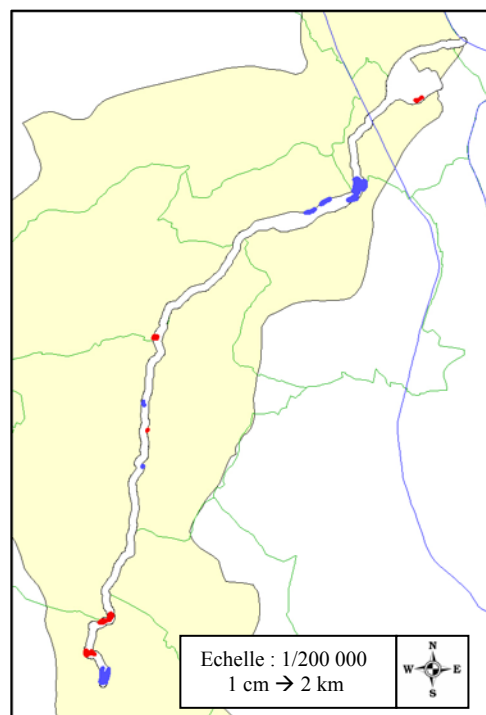
Appellation - Code CORINE	Prairies humides atlantiques et subatlantiques 37.21
Localisation (Bibliographie)	Pâturages et prairies de fauche gérées de façon extensive sur des sols riches et humides.
Liste d'espèces caractérist. (Bibliographie)	Cortège floristique riche en espèces (liste voir le guide CORINE biotope).
Liste de quelques espèces recensées dans cet habitat sur le site de l'Ourbise (les espèces caractéristiques de l'habitat sont soulignées).	Prairie de « pont de Yot », Razimet, : <i>Holcus lanatus</i> , <i>Bromus hordeaceus</i> , <i>Lolium perenne</i> , <i>Cynosurus cristatus</i> , <i>Arrhenatherum elatius</i> , <i>Silene flos-cuculi</i> , <i>Convolvulus arvensis</i> , <i>Stelaria graminea</i> , <i>Ranunculus repens</i> , <i>Ranunculus acris</i> , <i>Ranunculus trichophyllus</i> , <i>Ranunculus ophioglossifolius</i> , <i>Carex riparia</i> , <i>Carex hirta</i> , <i>Juncus effusus</i> , <i>Juncus conglomeratus</i> , <i>Orchis laxiflora</i> , <i>Trifolium repens</i> , <i>Trifolium dubium</i> , <i>Lotus uliginosus</i> , <i>Mentha aquatica</i> , <i>Mentha suaveolens</i> , <i>Leucanthemum vulgare</i> , <i>Equisetum pratense</i> , <i>Potentilla repens</i> , <i>Lysimachia nummularia</i> , <i>Lycopus europaeus</i> ,...
Plantes remarquables	<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> , protection nationale.

Autres prairies

D'autres prairies en bord de l'Ourbise ne présentent pas le cortège floristique et les caractères des prairies humides décrites précédemment. Elles sont le plus souvent légèrement surélevées et isolées de la rivière par un talus et ainsi à l'abri des inondations.

Ces prairies sont souvent surpâturées en particulier au niveau du centre équestre (entre les communes de Razimet et Villeton) et ne présentent pas une flore remarquable.

Les prairies de fauches, rares dans la vallée, doivent être alternativement pâturées et fauchées ; elles ne possèdent pas le cortège floristique caractéristique des prairies de fauches de basse altitude (habitat d'intérêt communautaire) sans pour cela ne pas présenter un intérêt écologique important pour le développement de nombreuses espèces végétales et animales (insectes en particulier) comme pour le maintien de la biodiversité.



Localisation de l'habitat remarquable « prairies de fauche » en rouge et « prairies pâturées » en bleu, sur le site de l'Ourbise.

Caractéristiques des habitats pâturages et prairies de fauches

<u>Appellation</u> - Code CORINE	Pâturages mésophiles 38.1	Prairie de fauche de basse altitude 38.2
<u>Localisation</u> (Bibliographie)	Pâturage mésophile fertilisé, régulièrement pâturé, sur sol bien drainé	Prairie de fauche mésophile de basse altitude fertilisée et bien drainée
<u>Liste d'espèces caractéristiques</u> (Bibliographie)	<i>Lolium perenne</i> , <i>Cynosurus cristatus</i> , <i>Poa sp.</i> , <i>Festuca sp.</i> , <i>Trifolium repens</i> , <i>Leontodon autumnalis</i> , <i>Bellis perennis</i> , <i>Ranunculus repens</i> , <i>Ranunculus acris</i> , <i>Cardamine pratensis</i> .	<i>Arrhenatherum elatius</i> , <i>Trisetum flavesens</i> , <i>Anthriscus sylvestris</i> , <i>Heracleum sphondylium</i> , <i>Daucus carota</i> , <i>Crepis biennis</i> , <i>Knautia arvensis</i> , <i>Leucanthemum vulgare</i> , <i>Pimpinella major</i> , <i>Trifolium dubium</i> , <i>Geranium pratense</i> .
<u>Liste d'espèces recensées dans cet habitat sur le site de l'Ourbise</u> (les espèces caractéristiques de l'habitat sont soulignées).	Composition voisine des prairies de fauches, Relevé non retranscrit en raison des données partielles liées au pâturage intensif.	<i>Arrhenatherum elatius</i> , <i>Lolium perenne</i> , <i>Poa trivialis</i> , <i>Avena pratense</i> , <i>Trifolium repens</i> , <i>Ranunculus repens</i> , <i>Ranunculus acris</i> , <u><i>Leucanthemum vulgare</i></u> , <i>Cynosurus cristatus</i> , <i>Visia satina</i> , <i>Veronica persica</i> , <i>Cerastium fontanum</i> , <i>Plantago lanceolata</i> , <i>Holcus lanatus</i> , <i>Bellis perennis</i> , ...

L'étude des habitats, conduite sur un linéaire de 23 km à l'intérieur d'une bande de 200 mètres de large, a abouti à la réalisation d'une cartographie très précise du site (échelle : 1/10 000) constituant un état des lieux des habitats en bord de l'Ourbise. Cette vision globale permet d'évaluer les potentialités du site, et de travailler sur les mesures de gestion et de protection susceptibles d'être mises en place après concertation.

Parmi la trentaine d'habitats répertoriés, seulement deux habitats sont d'intérêt communautaire selon les critères définis par la Directive habitats :

- « **Bois de frênes et d'aulnes riverains** » (44.332 - 91E0), habitat prioritaire.

Cet habitat couvre une trentaine d'hectares localisés de façon discontinue en bordure de l'Ourbise, il présente des variations de conservation importante.

- « **Lacs eutrophes naturels avec végétation du type magnopotamion** » (22.13, 3150).

Les deux zones en eau concernées (3.6 ha) se situent dans le périmètre actuel ou futur de la réserve naturelle de l'étang de la Mazière.

A côté de ces habitats d'importance communautaire, il paraît important de pouvoir prendre en compte un certain nombre d'habitats représentés par les herbiers présents sur l'Ourbise (végétation immergée des rivières, 24.4), les aulnaies marécageuses (44.91), les saulaies marécageuses (44.92), les roselières (53.1), les cariçaies (peuplements de grandes laïches, 53.21), ainsi que les prairies humides (37.21).

1-3-1-3 Données botaniques annexes

Lors des prospections de terrains réalisées pour la détermination des habitats, quelques observations et quelques relevés floristiques ont été réalisés mais aucune étude approfondie et spécifique n'a été programmée concernant la flore. Nous avons toutefois jugé utile de présenter quelques résultats sachant qu'ils ne sont pas exhaustifs. Une étude floristique complète aurait nécessité un investissement en temps non compatible avec l'objet du DOCOB.

Aucune espèce de l'annexe II de la Directive Habitat n'a été observée lors des inventaires même si une espèce protégée à l'échelle nationale a été répertoriée ainsi que trois espèces protégées à l'échelle locale (régionale et départementale).

A ces espèces s'ajoutent deux espèces signalées « *en forte régression* ».

Espèce faisant l'objet d'une protection

nationale: *Ranunculus ophioglossifolius*

Ce « bouton d'or » à feuilles d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*) est une renonculacée aquatique de 10 à 40 cm de hauteur fleurissant en avril/mai dans les endroits très humides.

Cette espèce est protégée à l'échelle nationale par arrêté du 20 janvier 1982.

Elle a été répertoriée dans une prairie humide en bordure de l'Ourbise sur la commune de Razimet. Aucune autre station n'était alors connue en Lot et Garonne.

Cette station a, partiellement, disparu suite à la plantation d'une peupleraie en 2007, seuls quelques pieds ayant pu être localisés.



Par ailleurs, cette prairie humide, bordée et traversée par des fossés où se développent plusieurs espèces de renoncules aquatiques se révélait remarquable par la présence en abondance de l'**Orchidée à fleurs lâches** (*Orchis laxiflora*).

Menace : Ces prairies humides qui se raréfient dans la vallée de l'Ourbise sont menacées par le déclin de l'élevage et remplacées par des peupleraies ou des cultures de maïs après l'installation de drains sur la parcelle.

Espèces faisant l'objet d'une protection locale (arrêté du 8 mars 2002)

- **Muguet de mai** (*Convallaria majalis*), protection départementale :

Deux petites stations -1 à 3 mètre(s) carré(s)- ont été répertoriées dans les chênaies en bordures de l'Ourbise. Elles présentent un intérêt relatif en raison de l'abondance de cette espèce dans d'autres forêts du département.

- **Arméria des sables** (*Armeria arenaria*), protection régionale :

Seulement quelques pieds ont été répertoriés en bordure d'une prairie sableuse en limite du site d'étude.

- **Sphaigne** (*Sphagnum* sp.), protection régionale d'une dizaine d'espèces :

Nous avons noté la présence de quelques stations de Sphaigne(sp) en bordure de l'Ourbise sur la berge en amont du lieu-dit « Rex » sans avoir pu en déterminer l'espèce ou les espèces.

Autres espèces notables

Notons également la présence de deux fougères : l'**Osmonde royale** (*Osmunda regalis*) et la **Thélyptéris des marais** (*Thelypteris palustris*) associées à l'habitat remarquable « Aulnaie marécageuse » et présentes dans ce sous-bois en amont de Villefranche (la carte localise les stations les plus importantes). Ces deux espèces sont signalées en régression notable et à protéger (« Flore forestière française » Rameau).



Osmonde royale et Thélyptéris des marais

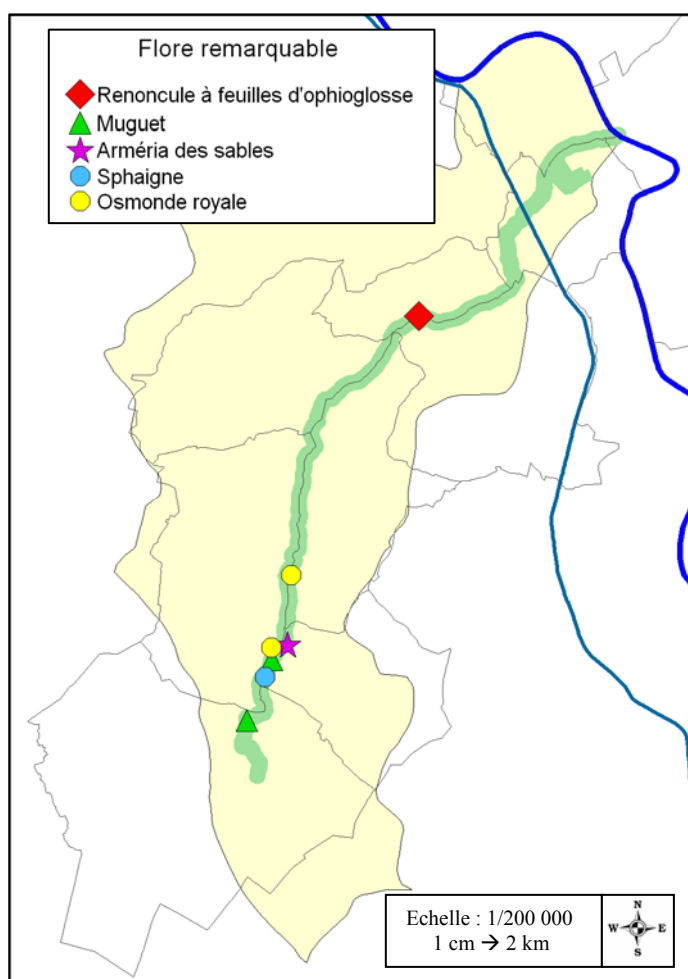


Sphaigne (sp)



Cirsium palustre

Cartographie des stations floristiques remarquables



Seule la station de **Renoncule à feuilles d'ophioglosse** présentait un enjeu majeur en terme de protection d'espèces. Malgré l'implantation d'une peupleraie, il semble opportun de conserver son statut de zone à préserver compte tenu des enjeux patrimoniaux.

Il nous semble toutefois utile de signaler la grande diversité de la zone d'étude liée en particulier aux habitats de milieux humides (prairie, ripisylve, friche herbacée, lac, zone de fluctuation du niveau d'eau).

1-3-2 L'eau, élément fédérateur du site

L'objectif de cette étude hydrobiologique, menée dès le mois de mai 2005, résidait dans l'estimation de la qualité biologique et physicochimique de l'eau afin de définir « *un état des lieux* » tout en établissant l'incidence éventuelle de facteurs limitants ou aggravants en terme de qualité biotique ou -et- abiotique. Trois types de suivis ont été programmés et composent donc cette étude qui s'est étalée sur trois mois (mai à juillet 2005):

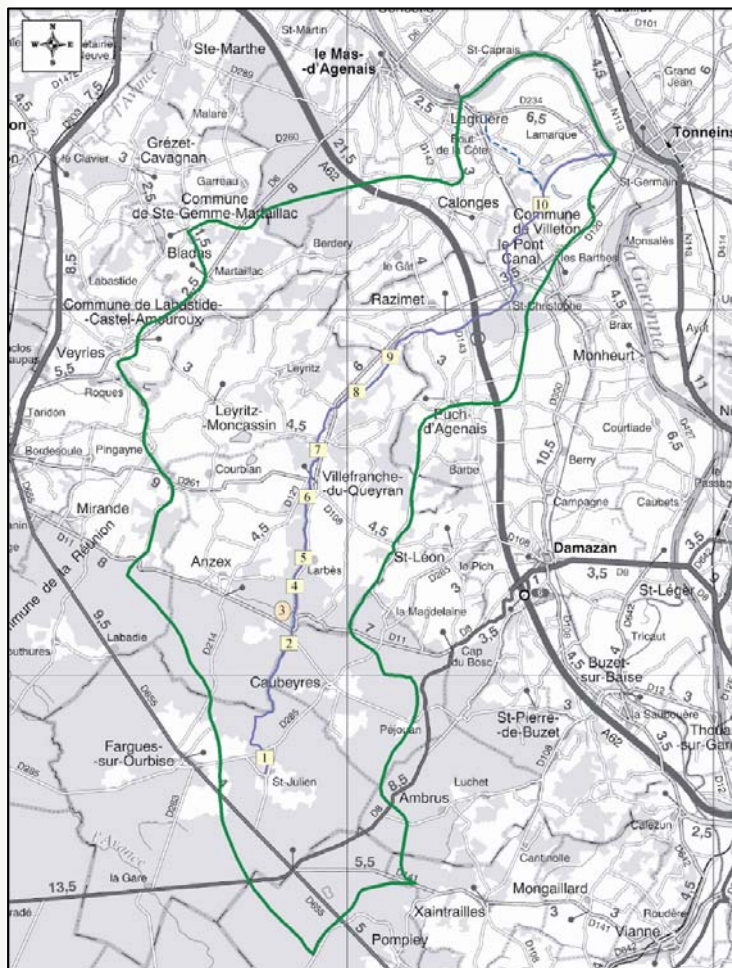
- relevés d'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) repartis en deux campagnes, une au cours du mois de mai et l'autre plus estivale, début juillet
- relevés de pH, pourcentage d'oxygène et température coordonnées avec les prospections IBGN
- une campagne d'analyses chimiques et bactériologiques, au cours du mois de juillet

- l'agglomération de Villeton.

10 stations ont donc été retenues, toutes ont été choisies comme « *représentatives* » du cours d'eau et « *de comparaison* » selon les recommandations du cahier technique « *Indice biologique global normalisé IBGN, NF T90-350* ».

« La station « représentative » d'un segment d'un cours d'eau est retenue pour évaluer la qualité générale du milieu par rapport aux segments qui l'encadrent ... la station « de comparaison » fait partie d'un couple de stations qui sont choisies de part et d'autre d'une perturbation dont on veut évaluer les effets sur le milieu... les stations de comparaison doivent être, dans la mesure du possible, représentatives du segment du cours d'eau concerné ».

Les vitesses estimées à l'aide d'un micro-moulinet varient de la classe « *inférieure à 5cm/s* » à celle comprise « *entre 25 et 75 cm/s* ». Selon une classification de la vitesse du courant sur les stations 4, 6, 7, 8, 9 et 10, la rivière est de type « *lotique* » alors que, pour les stations 1, 2, 3 et 5, le courant tendrait au caractère « *lentique* ».

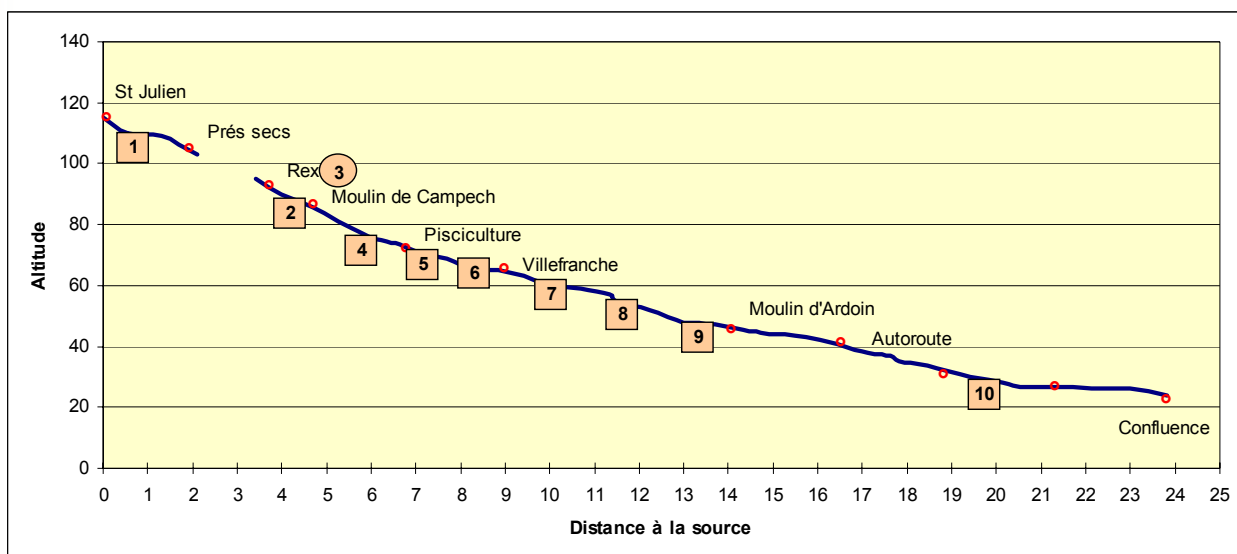


La rivière « Ourbise » et ses affluents dont le ruisseau d'Anzex présentent des facteurs limitants, parmi lesquels s'affirme le colmatage des substrats tout spécialement sur l'ensemble de la partie aval. Ce colmatage tend, en effet, à altérer le potentiel de colonisation en limitant la diversité taxonomique.

Légende

-  limites bassin versant de la rivière Ourbise
-  cours de la rivière Ourbise
-  stations sur l'Ourbise
-  station sur l'Anzex

Profil altitudinal des stations



Mesure de la vitesse d'écoulement maximale et estimation du caractère lotique ou lentique pour chaque station

date	stations	profondeur cm	vitesse m/s	Classification vitesse du courant	
12/05/2005	1	10	*	très lente	lentique
12/05/2005	2	19	0,19	lente	lentique
11/05/2005	3	8	*	très lente	lentique
11/05/2005	4	13	0,40	moyenne	lotique
11/05/2005	5	26	0,23	lente	lentique
11/05/2005	6	19	0,34	moyenne	lotique
10/05/2005	7	23	0,36	moyenne	lotique
10/05/2005	8	15	0,45	moyenne	lotique
10/05/2005	9	20	0,45	moyenne	lotique
12/05/2005	10	32	0,45	moyenne	lotique

(*) la profondeur trop faible (moins de 5cm) n'a pas permis de mesurer la vitesse d'écoulement

Classification de la vitesse du courant

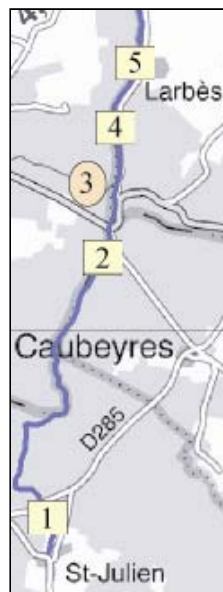
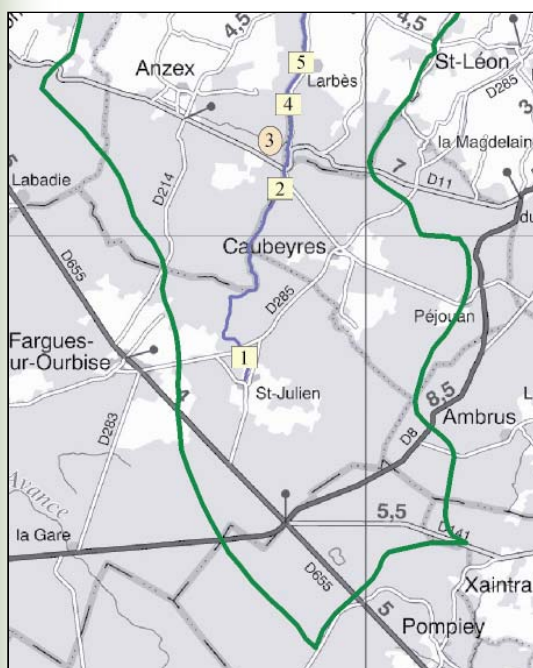
très lente	inférieure à 10cm/sec
lente	de 10 à 25 cm/sec
moyenne	de 25 à 50 cm/sec
rapide	de 50 à 100 cm/sec
très rapide	supérieure à 100 cm/sec

DESCRIPTIF DES STATIONS : TABLEAU DE SYNTHESE

Stations		1	2	3	4	5
Cours d'eau		Ourbise	Ourbise	Ruis. Anzex	Ourbise	Ourbise
Distance/source		0,4 km	5 km	5,5 km (✕)	6 km	7 km
Entité du cours d'eau		Petites Landes	Petites Landes	Petites Landes	Petites Landes	Petites Landes
Morphologie du lit		méandreux	méandreux	rectiligne	rectiligne	rectiligne
Lit mouillé		2 à 3 m	5 m	2 m	3 à 4 m	3 m
Profondeur moyenne		5 cm	10 cm	7 cm	10 cm	17 cm
Fasciés d'écoulement		Lentique	Lentique	Lentique	Lotique	Lentique
Vitesse maximale		✱	0,19 m/s	✱	0,40 m/s	0,23 m/s
Nature des berges	Droite	Naturelles	Naturelles	Naturelles	Naturelles	Naturelles
	gauche					
Description des berges	Droite	Inclinées	Plates	Verticale > 1m	Inclinées	Inclinées
	gauche			Inclinée		
Végétation des berges	Droite	Dense	Dense	Dense	Dense	Dense
	gauche			Eparse		
Nature de la végétation	Droite	Arborées/feuillus	Arborées/feuillus	Arborée feuillus	Arborée/feuillus	Arborée/feuillus
	gauche			Arborée conifères		
Ensoleillement		Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
Environnem.	Droite	Forestier	Forestier	Forestier	Forestier	Forestier
	gauche					
Granulomét.	Princip	Sables et limons	Sables et limons	Sables et limons	Sables et limons	Sables et limons
	Second	Sédiments fins	Sédiments fins	Sédiments fins	Sédiments fins	Sédiments fins
	Présent	Graviers	Graviers	Graviers	-	Graviers
Colmatage		Faible	Faible	Moyen	Moyen	Moyen
Végétation aquatique		Accessoire	Abondante	Accessoire	Accessoire	Absente

(✕) : Station située à 100 m en amont de la confluence Ourbise/ruisseau d'Anzex.

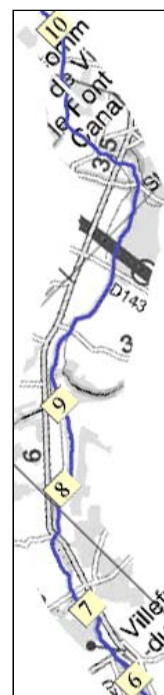
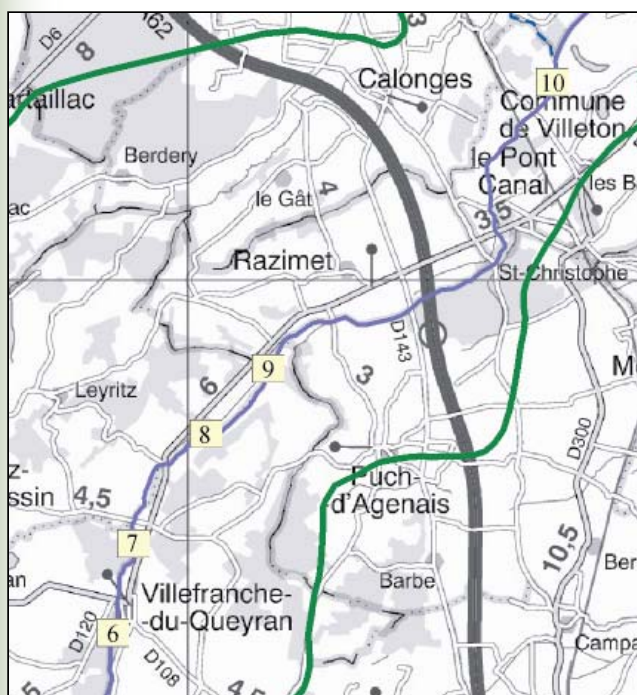
✱ : Profondeur trop faible pour réaliser la mesure avec le micromoulinet.



**Localisation des stations 1 à 5
sur le site de l'Ourbise.**

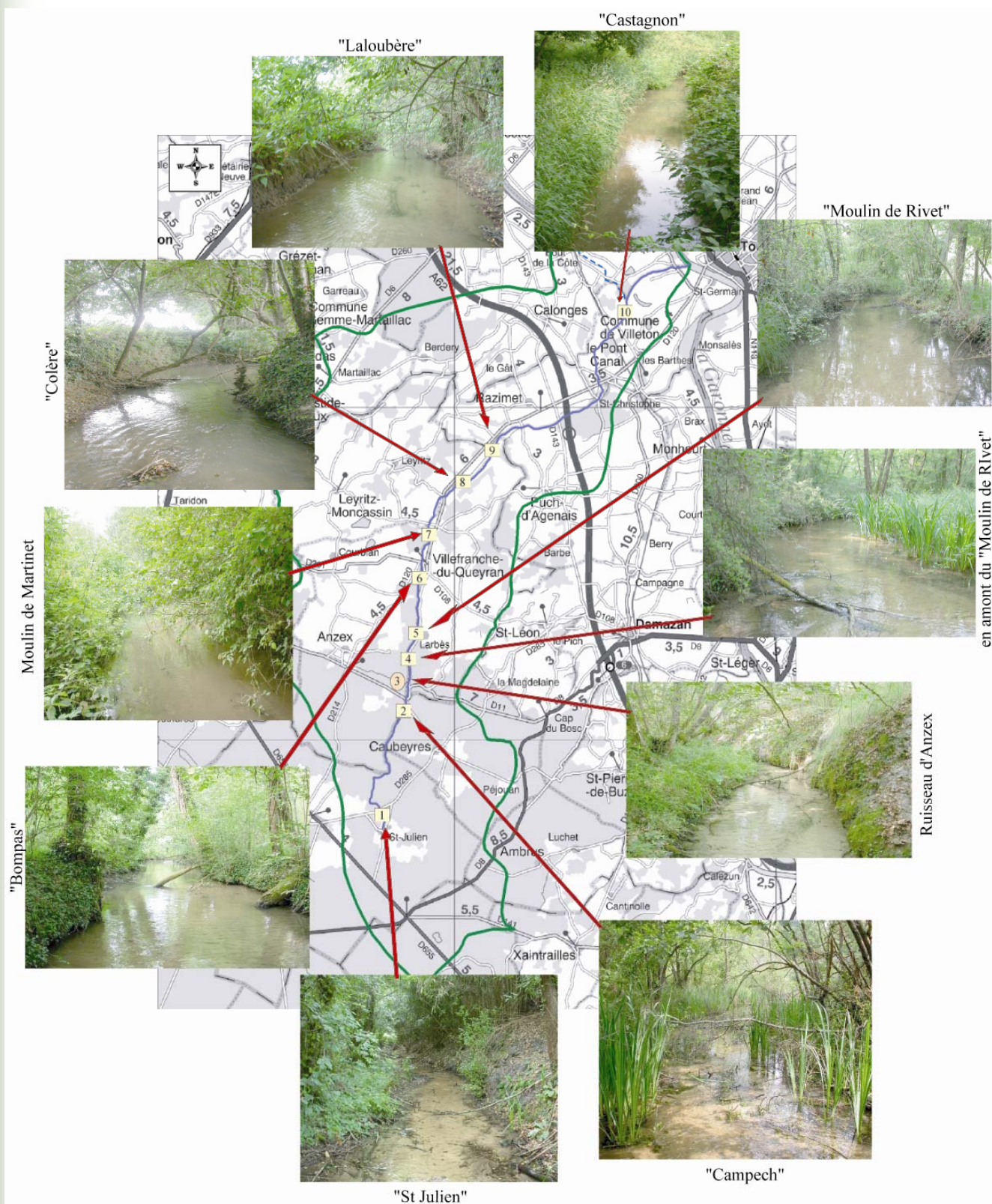
DESCRIPTIF DES STATIONS : TABLEAU DE SYNTHESE (suite)

Stations		6	7	8	9	10
Cours d'eau		Ourbise	Ourbise	Ruis. Anzex	Ourbise	Ourbise
Distance/source		8,5 km	10 km	12 km	14 km	21 km
Entité du cours d'eau		Petites Landes	Premières terras.	Premières terras.	Premières terras.	Plaine alluviale
Morphologie du lit		rectiligne	rectiligne	méandreaux	rectiligne	rectiligne
Lit mouillé		3,50 m	3,50 à 4 m	2,50 à 3,50 m	3 m	2,50 m
Profondeur moyenne		12 cm	15 cm	10 cm	15 cm	40 cm
Fasciés d'écoulement		lotique	lotique	lotique	lotique	lotique
Vitesse maximale		0,34 m/s	0,36 m/s	0,45 m/s	0,45 m/s	0,45 m/s
Nature des berges	Droite	Naturelles	Naturelles	Naturelles	Naturelles	Artificielles (endiguement)
	gauche					
Description des berges	Droite	inclinées	Plate	Verticales > 1m	Verticales > 1m	Verticales > 1m
	gauche		Inclinée			
Végétation des berges	Droite	Dense	Dense	Eparse	Dense	Dense
	gauche					
Nature de la végétation	Droite	Arborée (feuillus)	Herbacée/arbustive	Arborée (feuillus)	Arborée (feuillus)	Herbacée/arbustive
	gauche		Arborée (feuillus)			
Ensoleillement		Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Fort
Environnem.	Droite	Forestier	Prairial	Agricole	Forestier	Prairial
	gauche				Agricole	Agricole
Granulomét.	Princip	Sables et limons	Sables et limons	Sables et limons	Sables et limons	Sables et limons
	Second	Sédiments fins	Sédiments fins	Sédiments fins	Sédiments fins	Sédiments fins
	Présent	-	-	graviers	graviers	-
Colmatage		Moyen	Moyen	Fort	Fort	Fort
Végétation aquatique		Absente	Accessoire	Absente	Absente	Accessoire



Localisation des stations 6 à 10 sur le site de l'Ourbise.

Localisation et illustration des stations



1-3-2-1 La qualité des eaux de l'Ourbise : étude de la macro-faune benthique

a) Méthodologie

Selon le protocole en vigueur décrit par la norme (NF T90-350, AFNOR 1992), un relevé IBGN a été réalisé sur chacune des stations. Les prélèvements ont été effectués à l'aide d'un échantillonneur conforme de type Surber (maille de 500µm ; cadre de 1/20m² ; référence MEGECO 80440 - COTTENCY SURBER 0015). Le tri a été facilité par l'utilisation d'une colonne de tamis (maille de 5mm n° 0051027 puis 1mm n°0349192 et 500µ n°0051025 - Tamis de laboratoire SAULAS, ISO 3310). L'utilisation de loupe binoculaire, microscope et l'ouvrage de Tachet et al (2002 nouvelle édition - « *Introduction à l'étude des macro invertébrés des eaux douces* ») a permis de mener à bien la détermination des spécimens récoltés.

Chaque station sera caractérisée par sa description, les substrats échantillonnés et la liste faunistique regroupant la variété taxonomique, le groupe indicateur repère, la valeur de l'IBGN et la classe de qualité correspondante. Le groupe indicateur renseigne sur la qualité physico-chimique du milieu tandis que la diversité faunistique est liée à la nature des habitats et à leur capacité biogène.

Les dix stations sont de type « *représentatif* » et « *de comparaison* » ; les substrats échantillonnés représentent les substrats majoritaires dans le lit du cours d'eau : sable, puis éléments organiques grossiers, sédiments fins et vases, granulats grossiers et plus ponctuellement spermaphytes émergents et immergés.

b) Synthèse des résultats et interprétations

Les informations complètes sur chacune des stations figurent en annexe.

La synthèse des listes faunistiques obtenues pour chacune des prospections (mai et juillet) et pour chacune des stations (8 prélèvements confondus), les effectifs correspondant à chaque taxon, et le pourcentage d'abondance seront synthétisés au sein des différents tableaux.

c) Prospections du mois de Mai 2005

Les relevés ont été effectués sur 3 jours, dans les mêmes conditions hydrologiques, sans aucune perturbation particulière.

Il est important de préciser que ce mois de mai a été marqué par des niveaux d'eau particulièrement faibles pour une période printanière, saison normalement favorable à l'estimation des potentialités d'un cours d'eau (contrairement à une période estivale marquée par de basses eaux, condition défavorable qui engendre des élévations de température, concentrations de pollutions éventuelles...).

Le peuplement échantillonné sur l'Ourbise, dans la première quinzaine du mois de mai 2005, est composé de **32 taxa** (les métamorphoses, non identifiées, ne sont pas comprises dans le décompte, elles sont notées pour information). **3319 individus** (sans les métamorphoses) ont été prélevés. Le taxon le plus abondant est représenté par la famille des *Gammaridae* (Crustacés) (2295 individus soit 69,1% de l'échantillonnage). Puis ce sont les familles de *Chironomidae* (Diptères) -379 individus soit 11,4%-, *Elmidae* (Coléoptères) -286 individus soit 8,6 %- et *Hydrobiidae* (Mollusques) -86 individus soit 2,6%-, les *Epheméridae* (Ephéméroptères) ne comptent que 39 individus (soit 1,2 %). Les autres familles sont représentées par un pourcentage d'abondance inférieur ou égal à 1%.

Sur l'ensemble des 10 stations, la variété taxonomique est pauvre, elle varie de 4 (station 7) à 14 taxa (station 3 - Anzex).

Deux groupes indicateurs sont déterminés :

- le groupe 2 avec comme taxa indicateurs les Mollusques (stations 10 et 7), puis la famille des Ephéméroptères, *Baetidae* (station 2) et la famille des Coléoptères, *Elmidae* (station 1).

- le groupe 6, avec comme taxa indicateurs la famille d'Ephéméroptères, *Epheméridae* (pour les stations 4, 5, 6, 8 et 9) et la famille des Trichoptères, *Sericostomatidae* (pour la station 3 sur le ruisseau d'Anzex).

Trois stations, dont la note indicelle IBGN varie de 3 à 4, sont estimées de « mauvaise qualité » (couleur rouge)

- station 1, en amont de la rivière, à proximité de St Julien
- station 7, en aval de l'agglomération de Villefranche de Queyran
- station 10, en aval de la rivière, lieu-dit « Castagnon ».

Ces trois stations sont marquées d'une très faible variété taxonomique (4 à 9). Elles appartiennent au groupe indicateur n°2, considéré comme faiblement polluo-sensible.

Les stations n°7 et n°10 présentent un fort colmatage défavorable à la biodiversité.

Les stations n° 2, 6, 8 et 9, dont la note indicienne IBGN varie de 5 à 8, (couleur orange), sont aussi dotées d'une très faible diversité des peuplements (de 7 à 10 taxa différents).

En revanche le groupe indicateur n°6 est retenu, ce groupe témoignant d'une qualité générale relativement bonne. L'insuffisante capacité biogène du substrat « *sable et limons* » et le colmatage des stations n°6, 8, 9 expliqueraient le classement en qualité « médiocre ».

Les stations n°3 (station « Anzex »), n°4 et 5 ont la note indicienne IBGN variant de 9 à 10, (couleur jaune).

Cette note, qualifiée de « passable », dénote un environnement plus favorable à la diversité des peuplements (de 12 à 14) même si cela reste modeste. Le substrat principal est identique aux stations précédentes (majorité de sable) mais le colmatage y est plus modéré.

Les notes obtenues reflètent une qualité générale « passable » voire « mauvaise ». L'aptitude du milieu en terme d'habitat est limitée, le substrat majoritaire « sable et limons » se révélant « à très faible capacité biogène ».

Par endroit, quelques graviers ou débris organiques favorisent la diversité taxonomique même si cette dernière demeure « pauvre ». Le colmatage de certaines stations est aussi défavorable au maintien de la biocénose.

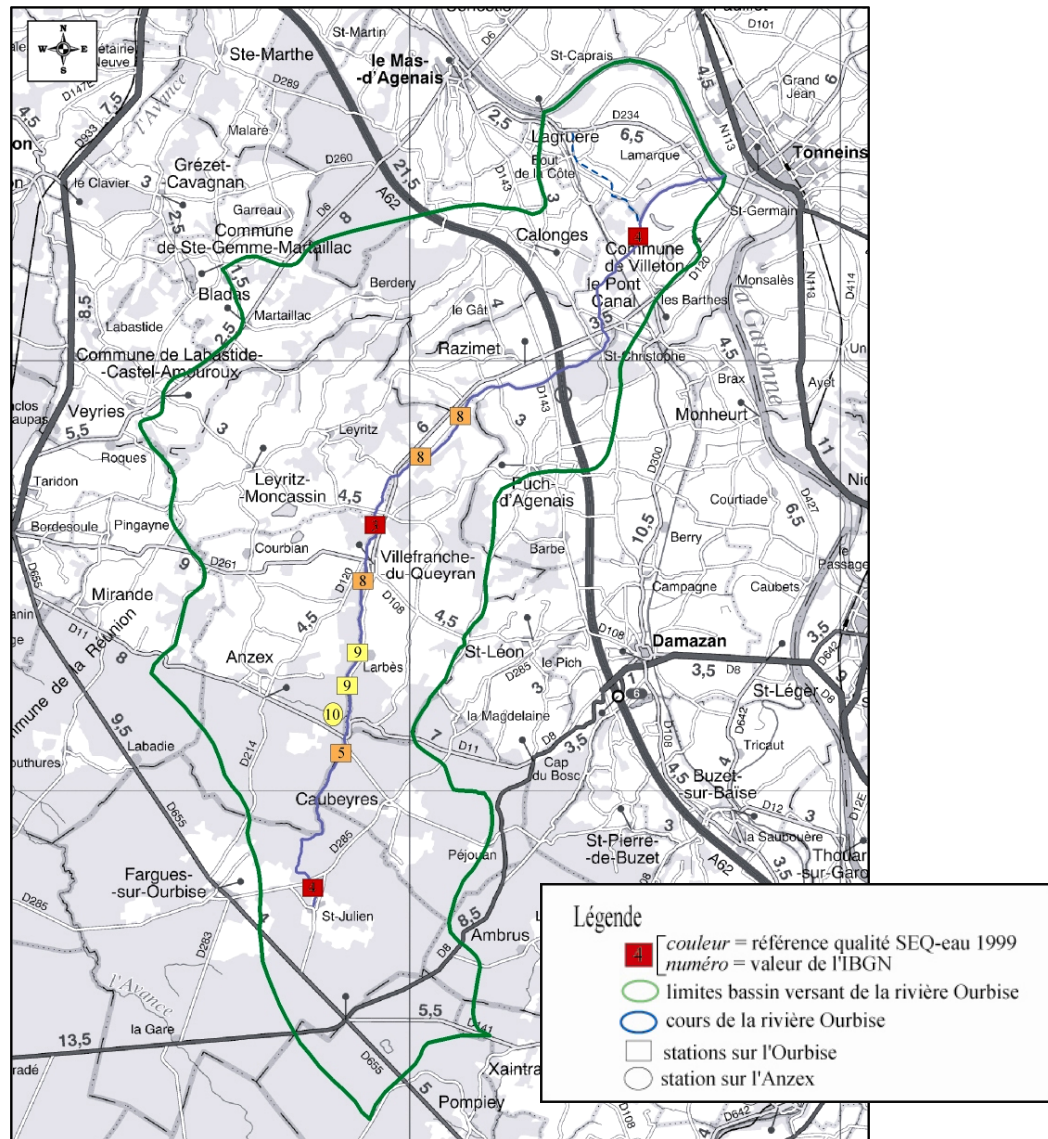
SYNTHESE DES RESULTATS IBGN OBTENUS EN MAI 2005

Stations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Variété taxonomique	9	10	14	10	12	7	4	8	8	7
Classe de variété	3	4	5	4	4	3	2	3	3	3
Groupe indicateur	2	2	6	6	6	6	2	6	6	2
Taxon indicateur	Elmidae *	Baetidae *	Sericostom	Ephemer	Ephemer	Ephemer	Mollusq	Ephemer	Ephemer	Mollusq
IBGN	4	5	10	9	9	8	3	8	8	4
Classe de qualité	HC	3	2	2	2	3	HC	3	3	HC
SEQ-eau 1999										
* précise que ce taxon doit être représenté par au moins 10 individus pour être considéré comme « taxon indicateur »										

Valeurs IBGN	Classe de qualité	Code couleur	Qualité
17 à 20	1A		Excellente
13 à 16	1B		Bonne
9 à 12	2		Passable
5 à 8	3		Médiocre
Moins de 5	HC		Mauvaise

Référentiel de qualité des eaux
Grille de qualité 1990 et Seq-eau 1999

Cartographie de la qualité hydrobiologique des stations en mai 2005 de la rivière « Ourbise » et du ruisseau « Anzex » (Scan 25 de l'IGN)



d) Prospections du mois de Juillet 2005

Les relevés ont été effectués sur 2 jours, dans les mêmes conditions hydrologiques, sans aucune perturbation particulière même si les niveaux d'eau ont été un peu plus affectés par le déficit hydrique.

Le peuplement échantillonné sur l'Ourbise, dans la première quinzaine du mois de juillet 2005, est composé de **40 taxa** (les métamorphoses, non identifiées, ne sont pas comprises dans le décompte, elles sont notées pour information). **19 233 individus** (sans les métamorphoses) ont été prélevés.

Le taxon le plus abondant se trouve représenté par la famille des *Gammaridae* (Crustacés) -15559 individus soit 80,9%- suivi des familles de *Chironomidae* (Diptères) -1226 individus soit 6,37%. Puis viennent les *Sphaeriidae* (Mollusques) - 548 individus soit 2,85%-, et *Elmidae* (Coléoptères) -470 individus soit 2,44 %- qui se révèlent les plus abondantes. La famille des *Hydropsychidae* (Trichoptères) est représentée par 309 individus (soit 1,61%); les autres familles présentent un pourcentage inférieur ou égal à 1%.

SYNTHESE DES RESULTATS IBGN OBTENUS EN JUILLET 2005

Stations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Variété taxonomique	17	16	17	20	20	13	17	13	12	13
Classe de variété	6	5	6	6	6	5	6	5	4	5
Groupe indicateur	6	6	6	6	4	6	3	3	6	2
Taxon indicateur	Sericostomatidae				Leptocerid	Ephemer	Ephemere	Hydropsyc	Ephemer	Gammarid
IBGN	11	10	11	11	9	10	8	7	9	6
Classe de qualité	2	2	2	2	2	2	3	3	2	3
SEQ-eau 1999										
* précise que ce taxon doit être représenté par au moins 10 individus pour être considéré comme « taxon indicateur »										

Valeurs IBGN	Classe de qualité	Code couleur	Qualité
17 à 20	1A		Excellente
13 à 16	1B		Bonne
9 à 12	2		Passable
5 à 8	3		Médiocre
Moins de 5	HC		Mauvaise

Référentiel de qualité des eaux
Grille de qualité 1990 et Seq-eau 1999

Sur l'ensemble des 10 stations, la variété taxonomique reste faible (bien que supérieure à celle observée en mai) ; elle varie de 12 (station 9) à 20 taxa (station 4 et 5).

Quatre groupes indicateurs émergent :

- le groupe 2 avec comme taxon indicateur la famille des Crustacés, *Gammaridae* (station 10).
- le groupe 6, avec comme taxa indicateurs la famille des Ephéméroptères, *Ephemeridae* (pour les stations 6 et 9) et la famille des Trichoptères, *Sericostomatidae* (pour les stations 1, 2, 3 - ruisseau d'Anzex et 4),
- le groupe 3, avec comme taxa indicateurs la famille des Trichoptères, *Hydropsychidae* (station 8) et la famille des Ephéméroptères, *Ephemerellidae*, (station 7).
- le groupe 4, avec comme taxon indicateur, la famille des Trichoptères, *Leptoceridae* (station 5).

Trois stations, dont la note indicielle IBGN varie de 6 à 8, sont estimées de « médiocre » qualité (couleur orange) :

- station 7, en aval de l'agglomération de Villefranche de Queyran,
- station 8, au lieu-dit « Colère »,
- station 10, en aval de la rivière, lieu-dit « Castagnon ».

Une faible variété taxonomique (13 à 17) les caractérise.

Quant aux groupes indicateurs 2 (station 10) et 3 (stations 8 et 7), ils restent considérés comme faiblement polluo-sensibles. Le colmatage, défavorable à la biocénose, y est estimé, par ailleurs, comme important.

Les stations n°1, 2, 3 (Anzex), 4, 5, 6, et 9 dont la note indicielle IBGN varie de 9 à 11 (couleur jaune), offrent une diversité de peuplements modérée (de 12 à 20 taxa différents), en revanche les groupes indicateurs retenus sont le n°4 (station 5) et n°6 (stations 1, 2, 3, 4, 6 et 9).

Pour la station 5, la valeur IBGN (9/20) est moyenne, le groupe indicateur n°4 n'est pas considéré comme très polluo-sensible mais la diversité taxonomique est la plus importante sur l'ensemble des stations étudiées: 20 taxa. Cette richesse est à nouveau observée sur la station 4, avec un groupe indicateur 6, la valeur IBGN déduite est de 11/20.

Cette diversité taxonomique peut s'expliquer par la présence de graviers, (station n°5) et de débris organiques, substrat à forte capacité biogène. En effet 13 des familles déterminées sur la station n°5 ont comme biotope des substrats durs, ainsi que 12 des familles déterminées sur la station n°4.

Les notes obtenues reflètent une qualité générale relativement bonne. L'aptitude du milieu en terme d'habitats est limitée, le substrat majoritaire « sables et limons » demeurant à faible capacité biogène.

Toutefois, par endroit, quelques graviers ou débris organiques favorisent modérément cette diversité taxonomique.

e) Comparaison des données collectées entre les mois de mai et juillet 2005

Les deux prospections, programmées en mai et juillet, ont été réalisées dans les mêmes conditions protocolaires : stations identiques, substrats inventoriés identiques en nature et en nombre de prélèvements même si quelques différences de résultats peuvent être, à nos yeux, soulignées.

Au mois de mai, 3 319 individus, répartis en 32 taxa, ont été prélevés, alors qu'au mois de juillet 19233 individus ont été répartis en 40 taxa. De nouvelles familles apparaissent en juillet alors que certaines présentes en mai n'ont pas été retrouvées en juillet.

Les conditions physiques (hauteur d'eau, vitesse d'écoulement...) du cours d'eau ne peuvent être considérées comme responsables d'une telle variation d'autant que les deux prospections printanière et estivale ont été marquées par de basses eaux. Les prélèvements ont donc été effectués dans le même contexte hydrologique.

La comparaison des IBGN, station par station, entre les prospections printanière et estivale révèle, en juillet, des valeurs supérieures, attribuées à une diversité taxonomique notable lors de la seconde prospection.

Cette différence de diversité ne peut mettre en évidence une quelconque perturbation dans la mesure où les groupes les plus polluosensibles ne sont pas concernés (*Epheméridae* Ephéméroptères et *Sericostomatidae* Trichoptères). Il semble exister une grande variabilité saisonnière dans les résultats obtenus avec la méthode des IBGN.

Un paramètre qui expliquerait la différence taxonomique entre les deux campagnes. Les taxons supplémentaires observés en juillet sont considérés comme « accessoires » (localisés et peu nombreux) donc susceptibles d'être manqués lors de la prospection IBGN (exemple des *Dixidae*, Diptères). Les trois familles d'hétéroptères sont, elles, tardives et difficiles à inventorier à moins de les rechercher volontairement dans les graminées des berges (Com. pers Frédéric Labat)

En mai, une « mauvaise » qualité a été attribuée à trois stations (faible diversité taxonomique et groupe indicateur n° 2 polluo-résistant).

- la station n°1 en amont
- la station n°7, située en aval direct de l'agglomération de Villefranche de Queyran
- la station n°10, position aval.

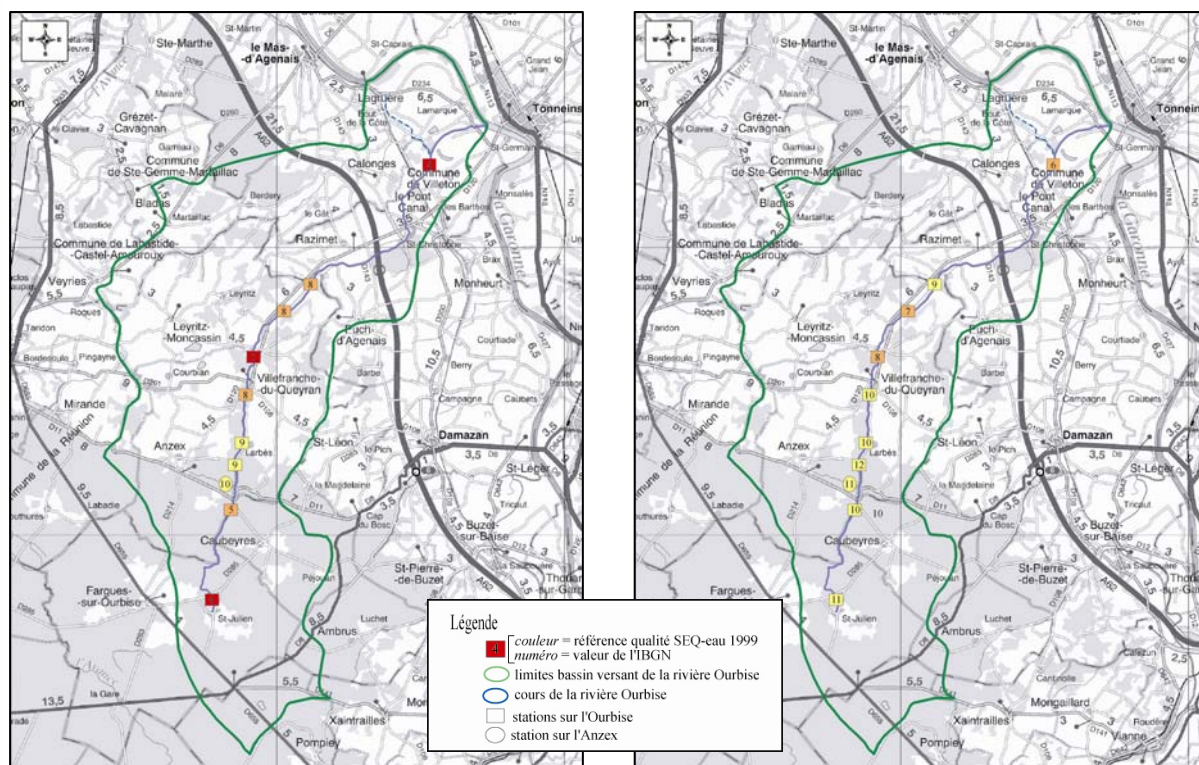
La situation critique des stations n°10 et n°7 pourrait s'expliquer par leur situation en zone urbaine et agricole. La situation de la station n°1 a pu être affectée par une pollution organique ponctuelle.

Cependant, ces valeurs n'ont pas été confirmées lors de la prospection de juillet. En revanche deux zones présentent un caractère émergent, vraisemblablement lié à l'environnement:

- la zone amont, de la source à l'agglomération de Villefranche de Queyran, (valeurs IBGN comprises entre 10 et 11); environnement caractérisé comme naturel et forestier de type landais,
- la zone aval, considérée comme zone agricole.

Lors de la description des stations, la différence entre ces deux zones a été soulignée : le cours d'eau en zone aval est nettement plus encaissé, le colmatage important, la végétation aquatique beaucoup plus rare et la ripisylve fragmentée.

Comparaison des valeurs IBGN et qualité des eaux (référence SEQ-eau 1999) entre les prospections de mai et juillet 2005



f) Complément d'analyse de résultats : application du protocole Cb2

Le Cb2 est l'indice d'aptitude biogène (Vernaux, 1982). Le calcul de cet indice global permet de considérer un nombre plus important de taxa indicateurs (contrairement au protocole IBGN, qui considère un seul groupe indicateur). Deux indices sont calculés : (Iv) illustre la qualité de l'habitat et (In) la qualité physico-chimique.

Le Cb2 est une note sur 20, somme des indices Iv et In

Iv, indice de variété taxonomique, reflet de la qualité de l'habitat → $Iv = 0,22 \times N$ (N = nombre de taxa répertoriés appartenant à la liste des taxa utilisés pour le Cb2)

In, indice nature de la faune, reflet de la qualité physico-chimique → $In = 1,21 (\sum i_{\max} / k)$

n = nombre de taxa indicateurs (affectés d'un indice « i » de sensibilité) ayant un effectif ≥ 3
k = n/4

$i_{\max}$ = indice de sensibilité des taxa indicateurs les plus sensibles

Le calcul de l'indice Cb2 (appliqué pour l'ensemble des stations des deux prospections, mai et juillet) permet d'affiner l'exploitation des IBGN.

Globalement les notes Cb2 calculées sont moyennes à faibles sur l'ensemble des deux prospections. En juillet, les notes sont un peu plus favorables, ce qui concorde avec l'évolution des résultats IBGN.

Discuter des valeurs des deux indices Iv et In, permettra de mieux caractériser le milieu. En effet, les valeurs Iv varient de 0,88 à 2,64/10 pour l'Ourbise et Iv est égal à 3,08 pour le ruisseau d'Anzex : ces valeurs sont très faibles. Elles évoluent peu en juillet, de 2,64 à 4,4/10. Ces indices permettent de confirmer que l'habitat est un facteur limitant sur les deux cours d'eau étudiés.

En mai et juillet, les indices In ont des valeurs moyennes qui supposent une qualité des eaux passable. Lors de la prospection printanière, deux indices In se distinguent par leur faible valeur : station 7 (In = 3,63) et station 10 (In = 4,84), alors que pour l'ensemble des autres stations la valeur moyenne de In est de 6,72.

Lors de la campagne de juillet, une amélioration est notée. Cette évolution a aussi été soulignée lors de l'interprétation des résultats IBGN. Sur les deux prospections, l'indice Iv présente une tendance à la diminution qui pourrait être le reflet d'un colmatage des substrats.

Un colmatage qui, lui, tend à s'affirmer dans la partie aval du cours de l'Ourbise. Ce phénomène de colmatage tend à altérer le potentiel d'habitabilité et limite la diversité taxonomique.

**Synthèse des Cb2 calculés d'après les prospections IBGN
réalisées sur la rivière « Ourbise » et le ruisseau « Anzex » (station 3)
- mai et juillet 2005-**

Prospection de mai 2005

Stations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Diversité taxonomique	9	10	14	10	12	7	4	8	8	7
Iv	1,98	2,20	3,08	2,20	2,64	1,54	0,88	1,76	1,76	1,54
In	5,45	6,66	7,87	7,26	7,26	7,26	3,63	8,47	8,47	4,84
Cb2	7,43	8,86	10,95	9,46	9,90	8,80	4,51	10,23	10,23	6,38
IBGN	4	5	10	9	9	8	3	8	8	4

Prospection de juillet 2005

Stations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Diversité taxonomique	17	16	17	20	20	13	17	13	12	13
Iv	3,74	3,52	3,74	4,40	4,40	2,86	3,74	2,86	2,64	2,86
In	8,07	7,56	7,26	7,66	6,35	6,45	6,86	7,26	7,87	7,26
Cb2	11,81	11,08	11,00	12,06	10,75	9,31	10,60	10,12	10,51	10,12
IBGN	11	10	11	11	9	10	8	7	9	6

g) Comparaison avec les études antérieures

Trois études ont été consultées :

- Etude réalisée en 1981 par le CSP de Pau à partir de 3 stations : ruisseau Anzex, rivière Ourbise amont confluence Anzex et rivière Ourbise amont pisciculture
- Etude réalisée en 1991 par la DIREN Aquitaine sur 4 stations : Ourbise pont D11 Anzex, Ourbise aval D261, Ourbise pont D143 « Razimet » et Ourbise pont D234 Lagrère.
- Etude réalisée en 1999 par la FDAAPPMA sur 4 stations : Ourbise pont D11 Anzex, Ourbise lavoir de Villefranche de Queyran, Ourbise pont D120 « Le Candelé », Ourbise pont D143 « Razimet ».

Les commentaires concernant les stations se réfèrent à la notation établie lors de notre étude (station n°1 à 10).

L'étude réalisée par la DIREN en juillet 1991, confère aux eaux une bonne qualité biologique sur les trois stations prospectées.

Le groupe indicateur 7 est identique sur l'ensemble des prélèvements, la diversité taxonomique est relativement forte (de 21 à 33 taxa). Mais il apparaît important de souligner que, lors de leurs prospections, aucun prélèvement dans le substrat « sables et limons » n'a été réalisé alors que c'est le substrat majoritaire sur l'ensemble du cours d'eau.

Aucune observation ne peut être émise concernant les stations (n°1, 7 et 10) considérées « critiques » lors de la prospection du mois de mai 2005 car elles n'avaient jamais été étudiées auparavant. Il en est de même pour la station n°5 révélée de qualité « passable » en mai et juillet 2005.

En comparant l'étude réalisée par le CSP de Pau (1981) sur le ruisseau d'Anzex, et la nôtre, il semble que la qualité des eaux se soit améliorée passant de la qualité biologique « médiocre » à « passable ».

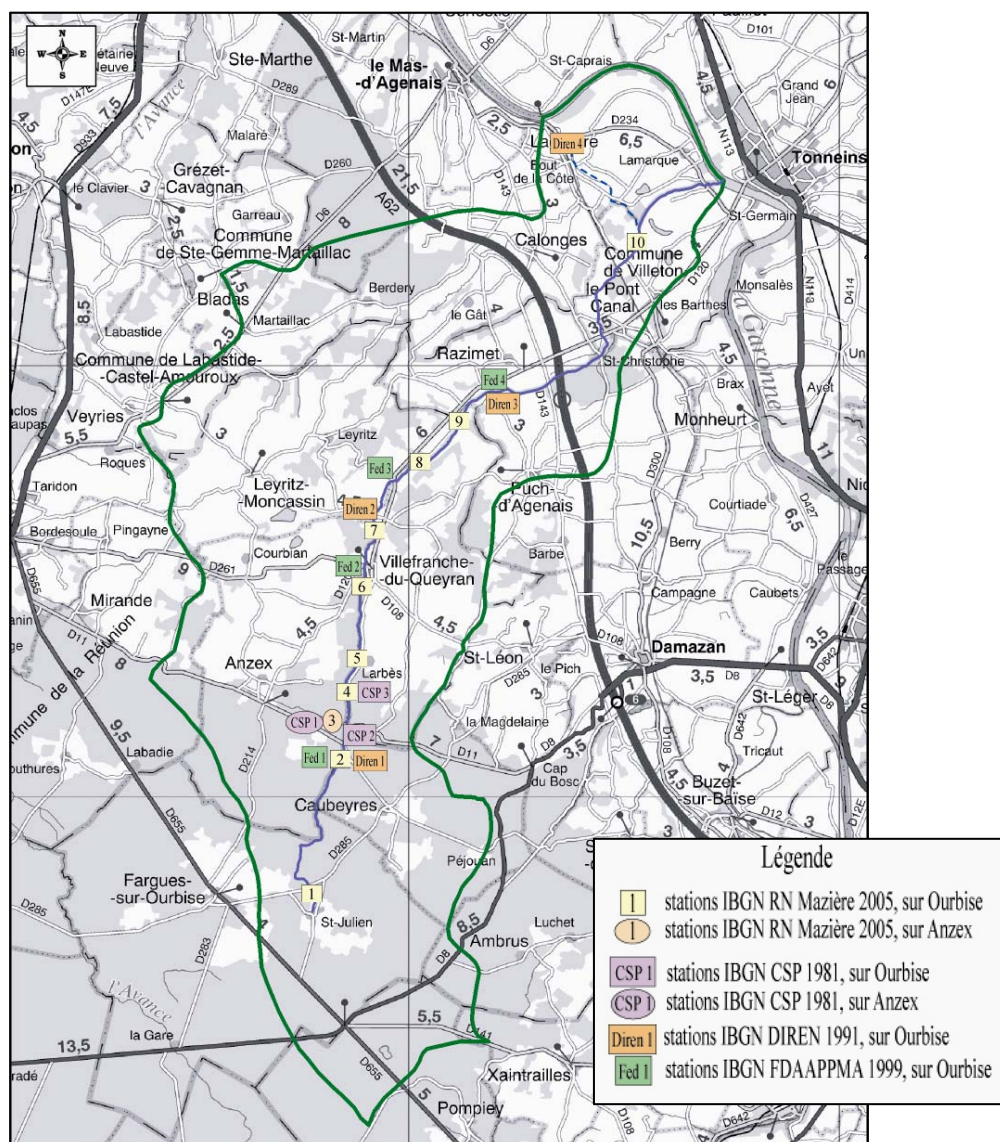
La diversité taxonomique est restée faible, mais le groupe indicateur a évolué de la classe 2 (*Baetidae* - Ephéméroptères) à classe 6 (*Sericostomatidae* - Trichoptères), ce qui témoigne d'une évolution de la capacité biotique du milieu.

Les valeurs des IBGN obtenus en mai et juillet 2005 (mai IBGN = 10, juillet IBGN = 11) révèlent une qualité « moyenne » des eaux.

La variété taxonomique qui ne dépasse pas 23 taxa, valeur faible, est le reflet du substrat majoritaire représenté par « les sables et limons », milieu fort peu biogène.

Globalement, depuis 1981, le caractère hydrologique de l'Ourbise n'apparaît pas comme étant de « mauvaise » qualité ; la tendance biologique révèle des eaux de qualité moyenne.

Localisation des points de prélèvements des différentes campagnes



1-3-2-2 La qualité des eaux de l'Ourbise : étude des paramètres physico-chimiques

L'étude hydrobiologique a été complétée par quelques relevés physico-chimiques découlant de la détermination de paramètres de terrain et de prélèvements dont les analyses ont été effectuées par le laboratoire des eaux du centre hospitalier d'Agén à partir de prélèvements réalisés sur 9 stations, la proximité de la station n°8 avec la station n°9 nous ayant permis de les confondre sans conséquence majeure.

1- Synthèse des résultats et interprétations

1.1- Paramètres déterminés sur le terrain

Le pH, la température de l'eau (°C) et le pourcentage de saturation en Oxygène ont été mesurés, sur chaque station, à l'aide d'un multi-paramètre 340i (marque WTW). Pour chaque paramètre, trois mesures sont réalisées par station, afin d'éliminer toute valeur non significative. Les sondes de mesures ont été placées en moyenne à 10cm de profondeur à l'exclusion des stations dont la profondeur maximale de l'eau n'était que de 5cm.

Pour l'ensemble des stations, la température de l'eau fluctue de 13° (station n°3 Anzex à 11h50, profondeur maximale 5cm) à 18° (station aval n°10 à 9h30, profondeur maximale 30cm). Le pH varie de manière négligeable de 7,9 (station 3 Anzex) à 8,2 (stations 1 et 10), pour une eau de type alcalin. En référence à la grille des paramètres généraux de 1990 et au SEQ-eau 1999, ces deux paramètres reflètent une excellente qualité des eaux (classe 1A ; code couleur : bleu).

Le taux de saturation en oxygène, exprimé en pourcentage, varie de 81% (station n°3 Anzex à 11h50) à 93% (stations amont n°1 et 2 à 12h30 et 12h15). De la station aval n°10 à la station n°3, l'eau semble de bonne qualité (classe 1B ; code couleur : vert). Les deux stations amont sont elles d'excellente qualité (classe 1A ; code couleur : bleu). Ces deux stations amont sont les plus riches en végétation aquatique, rares sur l'ensemble de l'Ourbise.

1.2- Paramètres mesurés en laboratoire

Il paraît essentiel de retenir que les résultats de ces analyses découlent d'un unique prélèvement réalisé le 5 juillet 2005 et ne représentent donc que l'expression de la qualité des eaux à un instant donné. Aucune conclusion ne peut être formulée à l'issue de ces analyses tout en permettant d'orienter les prochaines campagnes d'étude.

Pour chacune des stations, deux échantillons ont été analysés : l'un pour la détermination des éléments physico-chimiques: Conductivité ($\mu\text{S}/\text{cm}$), Oxydabilité au permanganate (KMnO_4), Ammonium total (NH_4), Azote Kjeldahl (N), Nitrate (NO_3), Nitrite (NO_2), Phosphore total (P_2O_5), Orthophosphates (PO_4), Matière en suspension (MES), Calcium (Ca), Magnésium (M), Sodium (Na), Potassium (K), Bicarbonates, Carbonates (CO_3), Chlorures (Cl), Sulfates (S), l'autre pour l'analyse bactériologique : Coliformes fécaux, Coliformes thermotolérants et Streptocoques fécaux.

Selon les conclusions du Laboratoire des eaux du centre hospitalier d'Agén, pour chacune des stations apparaît la mention : « eau *conforme au décret N°2001-1220 du 20 décembre 2001* », aucune particularité n'étant décelée, ce qui confirme une bonne qualité de ces eaux brutes. Mais ce décret faisant référence aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles, nous avons donc choisi de compléter cette analyse par un comparatif avec la grille des paramètres généraux de 1990 et le SEQ-eau de 1999.

Sur l'ensemble des stations, plusieurs paramètres se distinguent par leur concentration, susceptible de perturber le milieu. Les données seront analysées séparément et comparées aux limites établies pour définir l'aptitude biologique de l'eau (référence SEQ - eau - 1999).

Le taux de saturation en oxygène exprimé en pourcentage dénote une « bonne » qualité, à partir de la station d'Anzex (elle comprise) jusqu'à la partie aval, alors que les deux stations amont de « *Campech* » et St Julien présentent une « excellente » qualité avec un taux de saturation d'oxygène supérieur à 90%. Pour justifier cette modeste différence, il est important de rappeler que c'est sur ces deux stations amont que la végétation aquatique est la plus abondante, alors qu'ailleurs elle est presque inexistante.

Le taux de nitrates atteint une valeur importante sur le ruisseau d'Anzex, ce qui confère à la station une « médiocre » qualité. Sur l'Ourbise, en partie amont jusqu'à la pisciculture, les nitrates ne semblent pas perturber la qualité des eaux estimée « bonne », ce qui se retrouve sur la station la plus aval de « *Castagnon* ». Mais de part et d'autres de l'agglomération de Villefranche du Queyran et pour la station n°9 plus en aval, les taux de nitrates génèrent une qualité « passable ».

Les taux de nitrates tendent à progresser le long du cours de l'Ourbise, d'amont en aval, passant de 2,89mg/l ((station n°1 amont) à 9,41mg/l (station n°10 aval), avec un maximum au niveau de la station n°9 où le seuil de 10mg/l est dépassé (12,69 mg/l).

Généralement, l'enrichissement des eaux en nitrates se révèle essentiellement d'origine agricole, même si les rejets domestiques y participent, comme semble le souligner cette campagne de prélèvements certes ponctuelle et donc insuffisante pour formuler des conclusions définitives.

Le taux de matières en suspension n'altère pas la qualité des eaux jugée « excellente » pour les stations n°1 à n°6, et « bonne » pour les stations n°10 et 7.

Le taux le plus important est révélé sur la station n°9, d'où une qualité des eaux jugée « passable ». La dégradation par augmentation de la teneur en matières en suspension est observée en partie aval, après l'agglomération de Villefranche du Queyran. Le taux de phosphore total trouble peu les stations n°1, 4, 6 et 7 de qualité « passable ».

De même, les stations n°2, 3 et 5 sont de « bonne » qualité alors que la station n°9 présente un taux conférant une « médiocre » qualité et qu'en station 10, la qualité est jugée « mauvaise ».

Comme pour les paramètres précédents, la concentration de phosphore total évolue en augmentant d'amont en aval. Le phosphore, directement assimilable par les végétaux aquatiques, provient, essentiellement, des rejets domestiques. Son excès engendre des proliférations algales en aucun cas observées lors des prospections le long du cours d'eau. L'absence de végétation aquatique pourrait expliquer ces taux élevés, cette hypothèse restant toutefois à confirmer.

Quant aux analyses bactériologiques, les taux des micro-organismes (coliformes fécaux, coliformes thermotolérants et les streptocoques fécaux) sont comparés aux limites retenues pour l'usage « *loisirs et sports aquatiques* » de l'eau. Globalement, selon ces résultats, la qualité de l'eau est globalement définie comme « passable ». Cependant, deux stations (7 et 9) présentent des teneurs en streptocoques fécaux plus critiques, ce qui classe l'eau en « mauvaise qualité ».

La conclusion générale des analyses physico-chimiques et microbiologiques impliquerait, à la date du prélèvement, pour l'ensemble des stations de St Julien à « *Castagnon* », une eau tendant vers une qualité (1A) dite « excellente qualité » bien que certains paramètres (nitrates, matières en suspension, phosphore total ainsi que les paramètres bactériologiques) doivent rester sous surveillance afin qu'ils ne perturbent pas trop les potentialités biologiques de ce cours d'eau.

2- Comparaison avec les études antérieures

Afin de compléter notre étude, nous avons comparé nos résultats d'analyses avec des études antérieures : campagne de la DIREN (juillet 1991) et celle de la FDAAPPM en septembre 1999.

La campagne de la DIREN, juillet 1991, ne prend en compte que quatre points de prélèvements dont trois peuvent être mis en équivalences avec nos propres stations.

Celle de la FDAAPPM en septembre 1999, présente également quatre points de prélèvements dont trois peuvent être mis en équivalence avec les nôtres.

Paramètres communs aux trois campagnes :

- température de l'eau
- pH
- taux de saturation en oxygène
- conductivité
- ammonium total

Les nitrites, nitrates et orthophosphates ne sont pas pris en compte par la FDAAPPM

Comparaison des analyses de 1991, 1999 et 2005 pour certaines stations

Stations	Station n° 9			Station n° 7			Station n° 5		Station n° 2	
Années	1991	1999	2005	1991	1999	2005	1999	2005	1991	2005
Heure de relevé	11h10	15h35	10h	10h40	11h35	10h30	11h	11h10	10h00	12h15
Température eau	18,2	16,3	15,8	17,2	15,4	15,7	14,5	16,1	13,2	13,8
pH	8	7,5	8,1	7,9	7,5	8,1	7	8,1	7,7	8,1
% saturation O ²	88	76	88	93	78	83	94	89	94	93
Nitrites	0,08		<0,02	0,12		0,02		0,02	0,01	0,02
Nitrates	18		12,7	18		11,4		7,91	6	4,68
Conductivité	520	490	531	495	530	506	460	479	410	449
Ammonium total	-	0,05	0,04	-	0,01	0,03	0,05	0,11	-	0,02
Orthophosphates	0,15		-0,1	0,15		-0,1		-0,1	0,05	-0,1

Référence qualité des eaux (grille de qualité, 1990 et SEQ-eau, 1999)



Classe de qualité	Code couleur	Qualité
1A	bleu	Excellente
1B	vert	Bonne
2	jaune	Passable
3	orange	Médiocre
HC	rouge	Mauvaise

Station de Saint Julien.

L'étude hydrobiologique de l'Ourbise, réalisée au cours de la période printemps-été 2005, en associant deux techniques complémentaires, l'estimation biologique de la macrofaune benthique et les analyses physico-chimiques et microbiologiques, nous a permis de mieux appréhender la qualité des eaux.

La situation critique, au mois de mai, notée sur les stations 10 « *Castagnon* » et 7 « *Moulin de Martinet* » pourrait s'expliquer par leur situation en zone urbaine et agricole voire, comme la station n°1 de St Julien, par une pollution organique ponctuelle ce qui reste du domaine des hypothèses, cette tendance n'ayant pas été relevée en juillet.

Deux zones paraissent cependant constituer des entités particulières :

- la zone amont, de la source à l'agglomération de Villefranche du Queyran, (valeurs IBGN comprises entre 10 et 11).

L'environnement y est caractérisé comme « *naturel et forestier de type landais* »,

- la zone aval, considérée comme « *zone agricole* ».

En comparant la situation des stations, des différences significatives apparaissent par rapport à la zone amont: le cours d'eau en zone aval est nettement plus encaissé, le colmatage important, la végétation aquatique beaucoup plus rare et la ripisylve plus fragmentée.

Les analyses physico-chimiques réalisées au mois de juillet n'ont révélé aucune pollution particulière et tendent à confirmer les résultats IBGN de juillet : l'eau tend à être de « bonne qualité ». Néanmoins, la concentration de certains paramètres tels que les nitrates, les matières en suspension et le phosphore ainsi que la teneur en micro-organismes sont à surveiller. Il nous semble, par ailleurs, important de relativiser les données physico-chimiques et bactériologiques car une seule et unique prospection a été réalisée.

1-3-3 Les espèces d'Intérêt Communautaire et habitats d'espèces

Le site de la vallée de l'Ourbise relevant de la Directive « Habitats » et non d'une saisine commune « Directive Habitats » et « Directive Oiseaux », l'analyse du site propre à déterminer la présence d'espèces ou « habitats d'espèces » ne saurait dépasser ce cadre formel. En conséquence, seules les espèces mentionnées à l'Annexe II de la Directive « Habitats » ont fait l'objet de recherches prioritaires même si, dans un souci d'objectivité, seront également mentionnées, dans un chapitre spécifique, des espèces ne relevant pas de la procédure Natura 2000 relative au site de l'Ourbise au sens très strict du terme.

1-3-3-1 Les espèces d'intérêt communautaire

Quelles sont les espèces visées à l'Annexe 2 de la « Directive Habitats » ? Elles sont relativement nombreuses même si beaucoup n'appartiennent pas à la faune propre au Lot-et-Garonne.

Dans le domaine faunistique, nous distinguerons (Cf tableaux des pages suivantes), les espèces, relevant des Annexes 2, 4 et 5.

Nous distinguerons également celles colonisant actuellement ou ayant récemment colonisé la vallée, des espèces rencontrées en des temps plus anciens (supérieurs à une décennie).

Ainsi, 7 espèces relèvent de l'Annexe 2 (espèces prioritaires), 16 (sans doubles comptages) de l'Annexe 4 et 5 de l'Annexe 5 (sans doubles comptages également).

**LISTE DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE
FIGURANT A L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS
ET PRESENTES (OU AYANT ETE PRESENTES) AU SEIN DU SITE**

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Observations
<u>VERTEBRES</u>		
1- <u>MAMMIFERES</u> -		<u>3 espèces notées au sein du site</u>
1-1 : <u>Carnivora</u>		
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Espèce non notée depuis plus de 10 ans
<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	Espèce notée jusqu'en 2001
1-2 : <u>Chiroptera</u>		
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	Présence incontestable de l'espèce sur le site
2- <u>REPTILES</u> -		<u>1 espèce notée au sein du site</u>
2-1 : <u>Chelonia</u>		
<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	Présence incontestable de l'espèce sur le site
3- <u>POISSONS</u> -		<u>1 espèce notée au sein du site</u>
3-1 : <u>Petromyzoniformes</u>		
<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	Présence incontestable de l'espèce sur le site
		<u>2 espèces notées dans le FSD</u>
3-2 : <u>Cottidés</u>		
<i>Cottus gobio</i>	Chabot	Espèce non notée au sein du site
3-3 :		
<i>Chromdostoma toxostoma</i>	Toxostome	Espèce non notée au sein du site
<u>INVERTEBRES</u>		
1- <u>ARTHROPODES</u> -		<u>3 espèces notées au sein du site</u>
1-1 : <u>Crustacea</u>		
<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pattes blanches	Espèce non notée depuis 10 ans sur l'ensemble du bassin de l'Ourbise
1-2 : <u>Insecta</u>		
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	Présence incontestable de l'espèce sur le site
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane	Présence incontestable de l'espèce sur le site

**LISTE DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE
FIGURANT A L'ANNEXE IV DE LA DIRECTIVE HABITATS
ET PRESENTES (OU AYANT ETE PRESENTES) AU SEIN DU SITE**

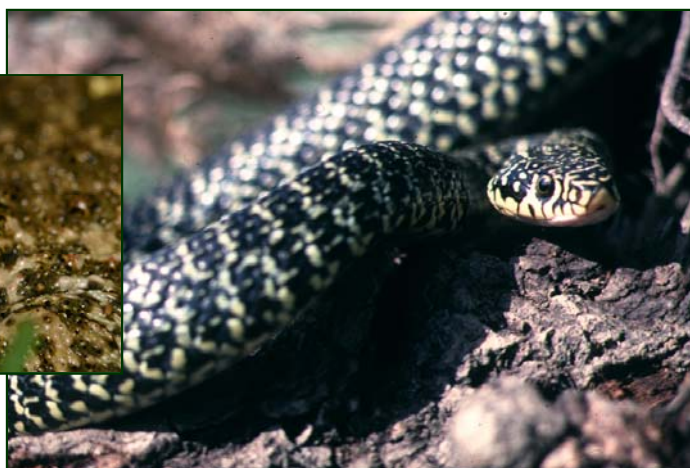
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Observations
<u>VERTEBRES</u>		
1- <u>MAMMIFERES</u> -		<u>7 espèces notées au sein du site</u>
1-1 : <u>Microchiroptera</u>		
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Présence incontestable de l'espèce sur le site
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Présence incontestable de l'espèce sur le site
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	Présence incontestable de l'espèce sur le site
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	Présence incontestable de l'espèce sur le site
<i>Myotis daubentoni</i>	Vespertilion de Daubenton	Présence incontestable de l'espèce sur le site
<i>Myotis nattereri</i>	Vespertilion de Natterer	Présence incontestable de l'espèce sur le site
<i>Pipistrellus kuhli</i>	Pipistrelle de Kulh	Présence incontestable de l'espèce sur le site
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Présence incontestable de l'espèce sur le site

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Observations
<u>VERTEBRES (suite)</u>		
2- <u>REPTILES</u>		<u>3 espèces notées au sein du site</u>
2-1 : <u>Sauria</u>		
<i>Lacerta viridis</i>	Lézard vert	Présence incontestable de l'espèce sur le site
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Présence incontestable de l'espèce sur le site
2-2 : <u>Ophidia</u>		
<i>Coluber viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	Présence incontestable de l'espèce sur le site
3- <u>AMPHIBIENS</u>		<u>6 espèces notées au sein du site</u>
3-1 : <u>Caudata</u>		
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	Présence incontestable de l'espèce sur le site
3-2 : <u>Anura</u>		
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	Présence incontestable de l'espèce sur le site
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	Présence incontestable de l'espèce sur le site
<i>Bufo calamita</i>	Calamite des joncs	Présence incontestable de l'espèce sur le site
<i>Hyla arborea</i>	Rainette arboricole	Présence incontestable de l'espèce sur le site
<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	Présence incontestable de l'espèce sur le site

Note : Ne figurent pas dans le tableau ci-dessus les espèces déjà mentionnées dans le précédent tableau relatif aux espèces de l'annexe II.

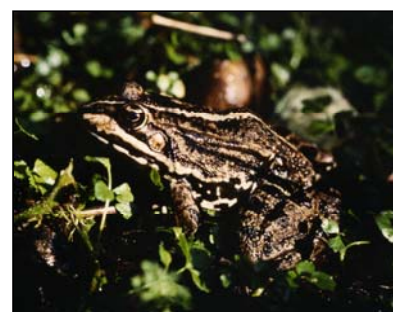


Calamite des joncs
et Couleuvre verte et jaune .



**LISTE DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE
FIGURANT A L'ANNEXE V DE LA DIRECTIVE HABITATS
ET PRESENTES (OU AYANT ETE PRESENTES) AU SEIN DU SITE**

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Observations
<u>VERTEBRES</u>		
1- <u>MAMMIFERES</u> -		<u>3 espèces notées au sein du site</u>
1-1 : Carnivora		
<i>Martes martes</i>	Martre des pins	Présence incontestable de l'espèce sur le site
<i>Mustela putorius</i>	Putois	Présence incontestable de l'espèce sur le site
<i>Genetta genetta</i>	Genette	Présence incontestable de l'espèce sur le site
2- <u>AMPHIBIENS</u>		<u>2 espèces notées au sein du site</u>
2-1 : Anura		
<i>Rana esculenta</i>	Grenouille verte	Présence incontestable de l'espèce sur le site
<i>Rana perezi</i>	Grenouille de Pérez	Présence incontestable de l'espèce sur le site


◀ Martre des pins
Grenouille de Pérez ▶

Putois ▼


A1- Le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)

Si l'on se réfère à des témoignages portant sur la présence de l'espèce au sein de la Vallée de l'Ourbise, on constate une sorte de « présence pérenne » spatio-temporelle jusqu'au début des années 70. Ainsi le Vison d'Europe aurait-il été capturé au lieu-dit « Laloubère » (2 individus à la fin des années soixante). Plus près de nous, le suivi écologique pratiqué au sein de la Réserve naturelle nationale de la Mazière a souligné la présence de l'espèce dès 1995 et ce jusqu'en 2001.

Depuis cette date, aucune capture, malgré des moyens importants déployés pour mettre sa présence en évidence, n'a pu être à nouveau enregistrée. Un constat qui laisse planer une incertitude sur la survie de l'une des dernières populations implantées en « Zone sud Garonne », dans le lit majeur de la Garonne, au sein des fameuses « Gaules » de la Moyenne Garonne.



Toutefois, même si la présence du Vison d'Europe n'a pu être mise en évidence de manière formelle depuis maintenant quatre ans, les habitats demeurent, tout spécialement entre la source de l'Ourbise et Villefranche du Queyran d'une part, au sein de la Réserve Naturelle Nationale de la Mazière de l'autre.

Il reste désormais à affiner les inventaires de manière constante (suivi longitudinal) de manière à pouvoir tout à la fois appréhender le retour éventuel du Vison d'Europe au sein du site de l'Ourbise mais aussi contrôler l'arrivée, du Vison américain (*Mustela vison*), espèce capturée à quelques kilomètres des sources de l'Ourbise, sur l'Avance en forêt domaniale de Campet puis au sein de la réserve naturelle de l'étang de la Mazière en juin 2006.



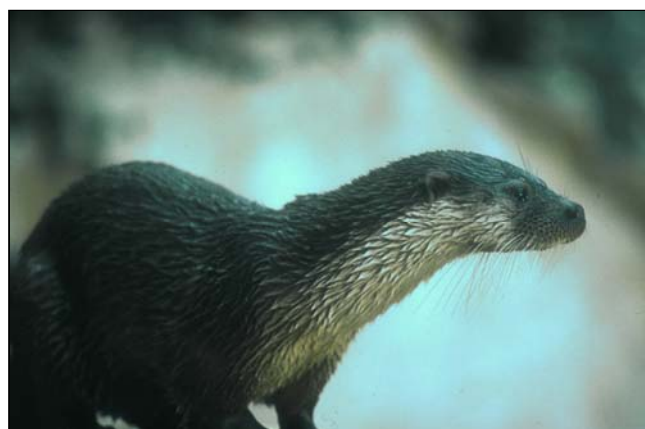
Vison américain, une menace potentielle pour le Vison d'Europe.

Cartographie relative à la présence avérée du Vison d'Europe au sein du site de l'Ourbise.



A2- La Loutre (*Lutra lutra*)

La mention de la présence de la Loutre d'Europe sur l'Ourbise repose sur le témoignage de monsieur Charles Tournous, propriétaire d'une scierie et du moulin d'Astaffort sur la Haute Ourbise. Il semblerait que l'espèce fréquentait cette partie de la rivière voici quelques décennies, un individu ayant apparemment été capturé par piégeage avant guerre. Le père de cette personne aurait capturé, en effet, une loutre pour offrir la peau de l'animal comme étole pour son épouse. Il ne nous a pas été possible d'obtenir d'autres témoignages de personnes susceptibles de nous renseigner sur le statut exact de l'espèce au sein du site de l'Ourbise dans une période pouvant se situer dans le seconde moitié du 20^{ème} siècle.



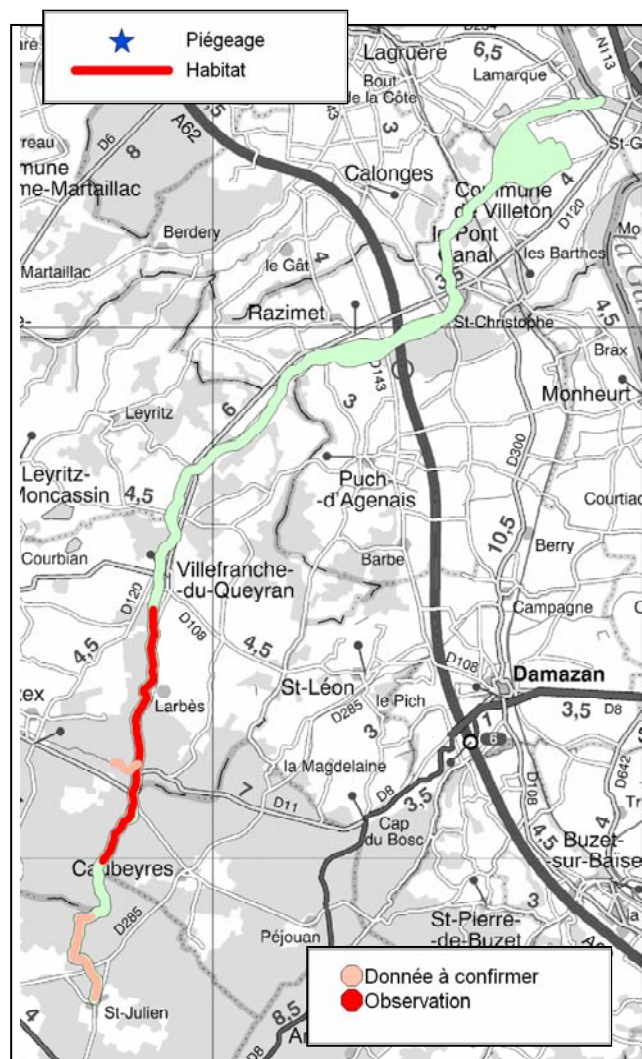
Loutre d'Europe sous la lune...

A3- Le Grand murin (*Myotis myotis*)

Le Grand murin demeure une espèce particulièrement rare au sein du site de l'Ourbise du fait de l'absence de cavités nécessaires à ses impératifs biologiques tout spécialement en terme de reproduction en dehors des clochers des églises dont la prospection ne s'est pas révélée positive. 4 individus ont cependant pu être localisés sous des ponts, les 24 et 25 septembre 2000, sur la commune de Villemont (Pont de « Repassat ») par Rodolphe Bernard. Ce sont les seules données dont nous avons connaissance.



Grand murin photographié hors site Natura 2000



Cartographie relative à la présence avérée de la Loutre d'Europe sur le cours de l'Ourbise (1^{ère} moitié du 20^{ème} siècle)

A4- La Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)

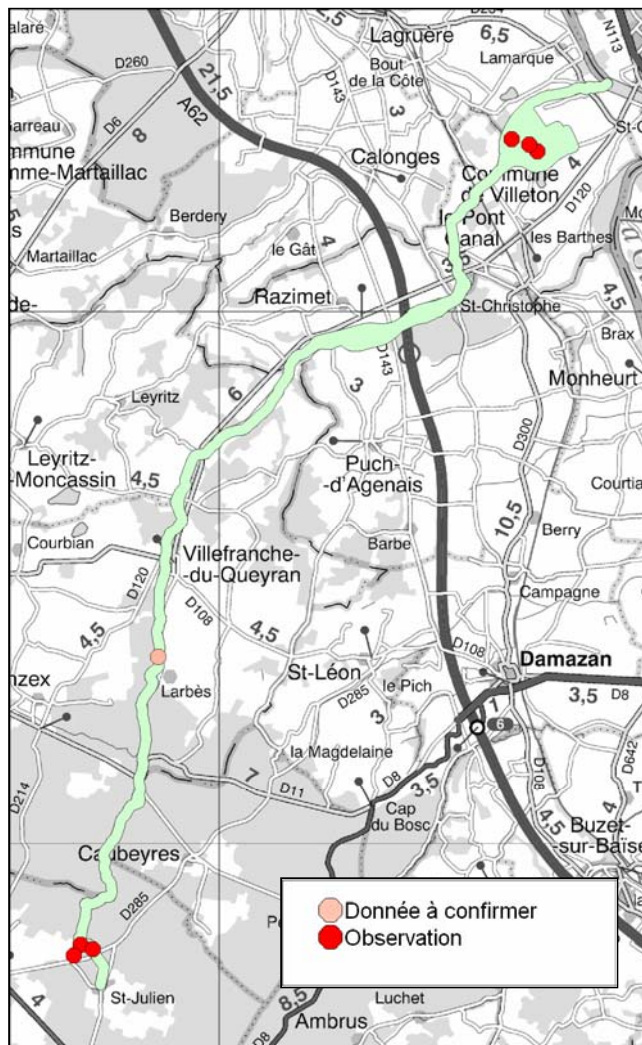
La présence de la Cistude d'Europe semble avérée de tout temps au sein du site de l'Ourbise, tout spécialement sur ce qu'il est convenu d'appeler la Haute Ourbise ainsi qu'au sein de la réserve naturelle de l'étang de la Mazière où subsiste une population à caractère relictuel, ultime témoignage des populations qui peuplaient, voici encore un siècle, les « gaules » laissées par le fleuve dans la « bassure » entre Agen et Marmande.

Actuellement, cette population apparaît fragmentée en deux noyaux, l'un implanté en aval des sources de l'Ourbise sur la commune de Fargues, l'autre sur les plans d'eau de la réserve naturelle à Villeton, avec preuves de reproduction naturelle dans les deux cas.



Cistude d'Europe adulte et individu émergent.

Ceux-ci sont marqués physiquement (encoche sur la carapace) et génétiquement identifiés (à partir de prélèvement sanguin). Il convient également de souligner l'effort consenti au sein de la réserve naturelle en matière de suivi, toutes les femelles et certains mâles étant équipés d'émetteurs permettant de les localiser par radio pistage.



Pour l'instant aucune preuve de présence de l'espèce sur l'Ourbise ou à proximité immédiate de son cours n'a pu être apportée entre ces deux noyaux. Il appartiendra d'en tenir compte lors de la définition des en jeux concernant l'espèce d'autant qu'existe, au sein de la réserve naturelle, un plan de renforcement de la population de l'étang susceptible de s'étendre à l'ensemble du site Natura 2000 par le biais des modalités du Plan de renforcement des populations existantes à partir de sauvegarde de puits de pontes menacés. Ce Plan a reçu un avis favorable du CNPN. Il convient également de souligner l'effort fait en matière de suivi des individus.

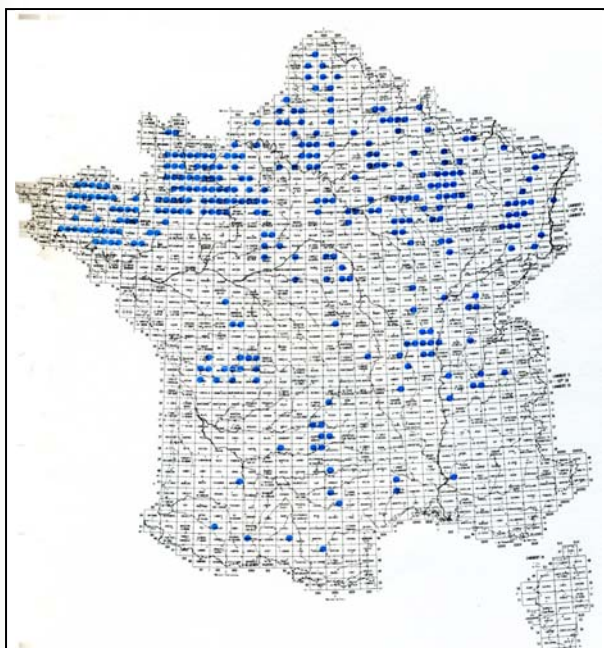
Les premières références historiques remontent au 15^{ème} siècle même si ce sont des ouvrages des 19^{ème} et 20^{ème} siècles qui les mentionnent : « l'on descendait dans les jardins du Roi (...) au centre de cette pièce d'eau alimentée par la fontaine de la « Brèche étaient aménagées des retraites gazonnées pour les tortues et l'on dénommait ce bassin la « tortuguière » ». Plus tard, Lacépède, disciple de Buffon ne manque pas de mentionner l'espèce sous deux vocables différents « la jaune » et « la bourbeuse ». Celle-ci a fait l'objet de suivis depuis au moins 30 ans au sein de la réserve naturelle de la Mazière (A.Dal Molin/L.Joubert).

A5- La Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)

Espèce typique des ruisseaux de type landais trouvant dans le substrat « sables et limons » les éléments indispensables à ses impératifs biologiques, la Lamproie de Planer figure dans tous les inventaires piscicoles réalisés en amont de Villefrance du Queyran avec une mention particulière pour la partie de l'Ourbise comprise entre « Caillerot » et « Campech ».

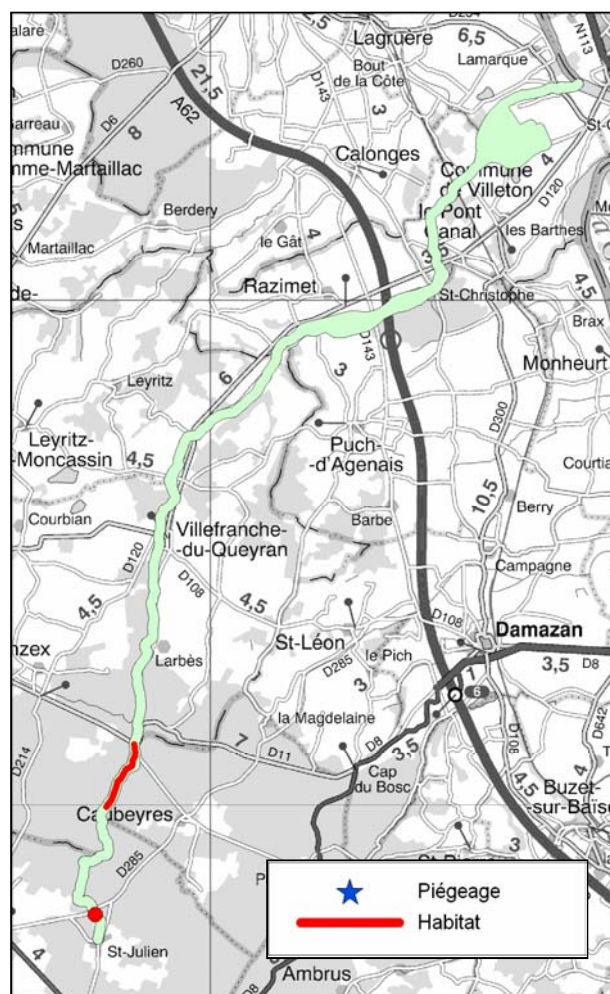
Bizarrement, cette espèce, qui vit exclusivement en eau douce, n'est pratiquement pas mentionnée, pour ce qui concerne le Sud-Ouest de la France, dans l'« *Atlas préliminaire des poissons d'eau douce de France* » comme le montre la carte ci-dessous extraite de la publication du Secrétariat Faune Flore du MNHN de Paris (1991).

Originalité de l'espèce, si les larves issues de la reproduction qui se passe en Avril/Mai s'alimentent en filtrant les micro-organismes, les adultes, eux, ne se nourrissent pas.



Carte de la distribution de la Lamproie de Planer en France (*Atlas préliminaire des poissons d'eau douce de France*- 1991-)

Les inventaires piscicoles réalisés avec le Conseil Supérieur de la Pêche sur financements SEPANLOG dans le cadre de l'élaboration du DOCOB ont confirmé la présence de l'espèce en février 2006.



Lamproie de Planer -

A6- L'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

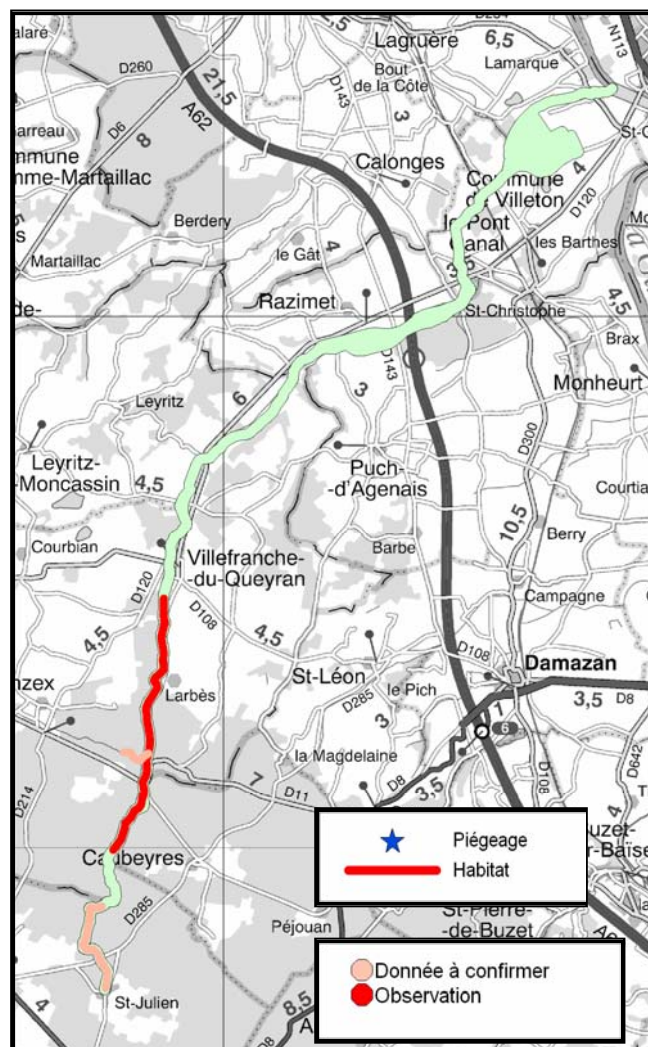
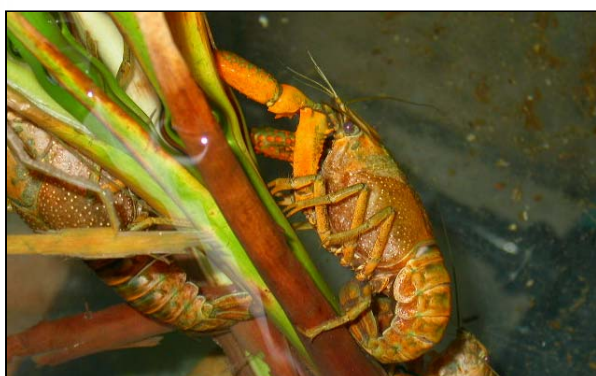
L'Ecrevisse à pattes blanches était, voici encore quelques décennies, particulièrement commune en amont de Villefrance du Queyran. D'après les témoignages apportés au sein des groupes de travail, il semblerait que la population d'Ecrevisse à pattes blanches se soit effondrée dans les années 70 sans que les causes puissent être cernées avec précision.

Depuis, l'intrusion de l'Ecrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*) n'a guère favorisé le retour de l'espèce en constituant un facteur aggravant particulièrement important devant être pris en compte dans la définition des enjeux comme dans le champ des options de gestion à mettre en œuvre dans le cadre d'une restauration des populations.



Ecrevisse à pattes blanches ▲

Ecrevisse de Louisiane ▼



D'après le témoignage de monsieur J.M Dessis, propriétaire du moulin de « Rex », l'Ecrevisse à pattes blanches aurait survécu sur l'Ourbise dans le secteur de « Rex » jusqu'à la fin du 20^{ème} siècle. Il était, en effet, possible « d'en observer plusieurs en soulevant les touffes de cresson sous lesquelles elles se réfugiaient. Depuis quelques années, elles ont totalement disparu sans que l'on connaisse la cause de cette disparition ».

A7- Les insectes (Grand Capricorne et Lucane)

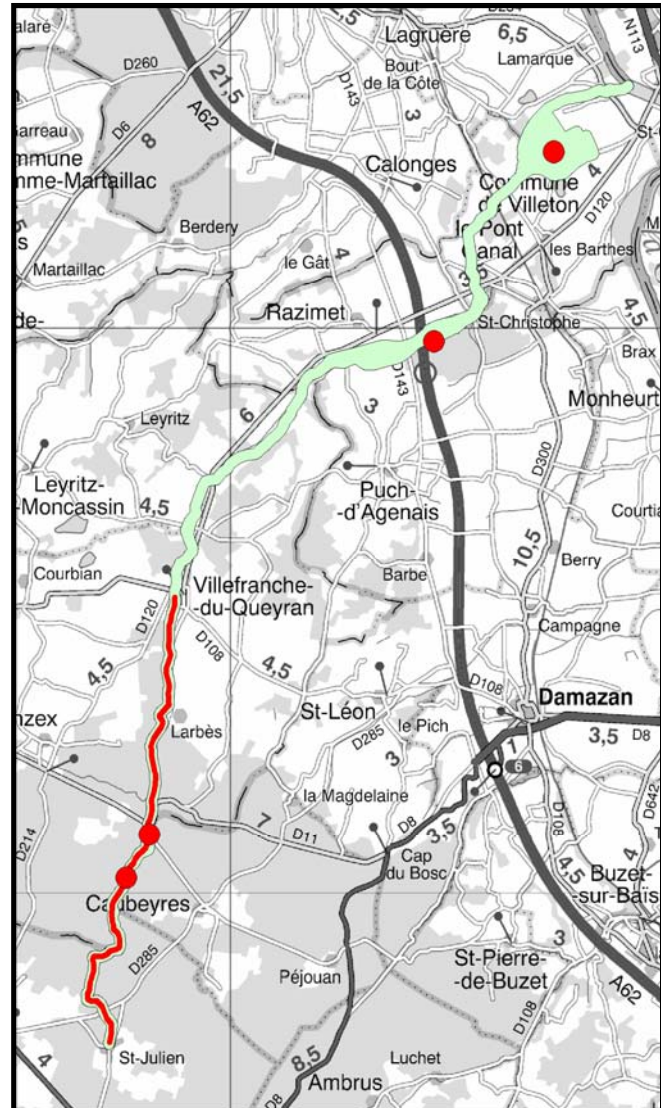
Ne seront évoquées, ici, que les espèces dont l'Opérateur a eu une preuve de présence, actuelle ou passée, au sein du site. Ainsi ne peuvent être mentionnées, en l'état actuel de nos connaissances que deux espèces figurant à l'Annexe 2 de la Directive Habitat : le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) et le Lucane Cerf volant (*Lucanus cervus*).

Le premier se révèle présent sur l'ensemble de la Haute Ourbise ainsi qu'au sein de la réserve naturelle de l'étang de la Mazière et, de manière probable, dans le bois de « Picon ». Le second peut se rencontrer sur l'ensemble du site, sa présence ne pouvant être qualifiée de « rare ».



Le Grand Capricorne ▲

Le Lucane Cerf volant ▼



Le Lucane a une brève période d'activité, généralement crépusculaire en mai-juin et jusqu'en septembre. Sa larve qui vit et se développe durant 5 ans dans le bois mort, demeure essentiellement liée au chêne même s'il est possible de la trouver dans d'autres essences non résineuses.

Le Grand Capricorne fréquente essentiellement les vieux chênes, au crépuscule. Sa larve se développe selon un cycle de 3 ou 4 ans sur diverses espèces de chênes mais aussi sur l'Orme, le Charme, le Châtaignier ou le Frêne.

A8 - Les espèces relevant des Annexes 4 et 5 de la Directive « Habitat »-

Les espèces relevant de l'Annexe 4 concernent essentiellement les chiroptères d'une part, les reptiles et amphibiens de l'autre avec pour chacune d'entre elles une présence incontestable au sein du site.

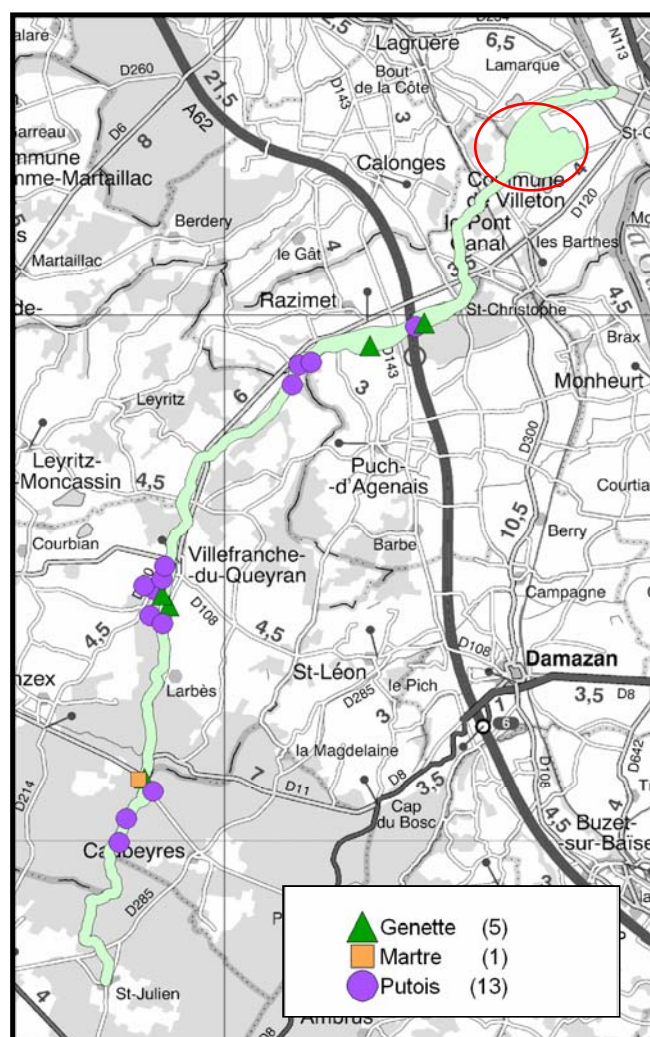
Pour les chiroptères, l'inventaire a été dressé par captures avec remise en liberté immédiate (Oreillards, Pipistrelles, Vespertilions), exploration systématique des ponts sur l'Ourbise (Vespertilions), utilisation de matériels d'enregistrement numérique avec mise en évidence du spectre ultrasonique permettant d'accéder à la détermination du genre et parfois (Noctules, pipistrelles) de l'espèce. Ces déterminations ont été réalisées par Y. Tupinier à l'occasion d'un stage organisé au sein de la réserve naturelle de l'étang de la Mazière.

Au niveau des reptiles, les espèces contactées ne présentent pas un intérêt majeur en dehors de la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*), espèce dite « remarquable » car relativement rare.

Il en est de même pour les amphibiens même si le Triton marbré (*Triturus marmoratus*) peut apparaître comme une espèce relativement rare ou localisée dotée d'une valeur patrimoniale certaine.

Pour ce qui concerne les espèces citées à l'Annexe 5 de la Directive, des trois espèces de mammifères, seule la Martre des pins (*Martes martes*) présente un statut d'animal peu commun même si sa présence a été sûrement sous-estimée par les méthodes d'inventaires mises en œuvre.

Au niveau des amphibiens, la Grenouille « verte » est très commune alors que la Grenouille de Pérez (*Rana perezi*) dont la présence a pu être mise en évidence à l'occasion d'une pêche électrique dans l'Ourbise, reste occasionnelle.



Localisation de certaines espèces figurant en annexes 4 ou 5 de la Directive « Habitats » (hors RNN de la Mazière)



Martre des pins (*Martes martes*)

1-3-3-2 Des espèces remarquables

Parmi les espèces remarquables figurent en premier lieu les espèces désignées comme « espèces déterminantes » au titre de la nouvelle procédure des ZNIEFF. La consultation de la nouvelle fiche rédigée par le GERE A permet de lieux appréhender la liste de ces espèces.

Des espèces localisées, pour la plupart, au sein de la réserve naturelle nationale de l'étang de la Mazière qui bénéficie d'études et de suivis rigoureux expliquant un nombre de données beaucoup plus important que sur le reste du site.

**LISTE DES ESPECES DETERMINANTES
FIGURANT DANS LA FICHE D'INVENTAIRE ZNIEFF
« L'OURBISE ET LE MARAIS DE LA MAZIERE »**

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Observations
<u>VERTEBRES</u>		
1- <u>MAMMIFERES</u> -		<u>2 espèces notées au sein du site</u>
1-1 : Insectivora		
<i>Neomys anomalus</i>	Musaraigne de Miller	Présence détectée par analyse de pelotes de réjection de Chouette effraie (<i>Tyto alba</i>)
<i>Neomys fodiens</i>	Musaraigne aquatique	Présence détectée par analyse de pelotes de réjection de Chouette effraie (<i>Tyto alba</i>)
2- <u>AMPHIBIENS</u>		<u>2 espèces notées au sein du site</u>
2-1 : Caudata		
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	Présence incontestable de l'espèce sur le site
2-2 : Anura		
<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué	Présence incontestable de l'espèce sur le site
<u>INVERTEBRES</u>		
1- <u>ARTHROPODES</u> -		<u>3 espèces notées au sein du site</u>
1-2 : Insecta		
1-2-1 : <u>Coléoptères</u>		1 espèce
<i>Athous subtruncatus</i>		Présence incontestable de l'espèce sur le site Limite nord de répartition
1-2-2 : <u>Dermaptères</u>		1 espèce
<i>Forficula pubescens</i>		Présence incontestable de l'espèce sur le site
1-2-3 : <u>Lépidoptères</u>		1 espèce
<i>Endothenia quadrimaculana</i>		Présence incontestable de l'espèce sur le site

Source : Fiche/document de travail GERE A (Fiche d'inventaire actualisée dans le cadre de la modernisation des ZNIEFF)

S'il n'a pas été possible, jusque là, de citer les espèces d'oiseaux particulièrement remarquables fréquentant ce site car relevant de la seule procédure ZPS, il nous semble tout de même essentiel de mentionner la présence d'espèces susceptibles de se voir qualifiées de « remarquables ».

Parmi ces espèces figurent celles mentionnées dans l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux.

La grande majorité de ces espèces a été répertoriée au sein de la réserve naturelle de l'étang de la Mazière à l'occasion d'opérations spécifiques ou de suivis entrant dans les missions ordinaires de cette réserve.

**LISTE DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE
FIGURANT A L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE OISEAUX
ET PRESENTES (OU AYANT ETE PRESENTES) AU SEIN DU SITE (1985/2006)**

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Observations					
VERTEBRES (OISEAUX)							
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	M	Hiv	Ré			
<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	M		Ré			
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	M		Ré			
<i>Ardeola ralloides</i>	Crabier chevelu	M			Ra		
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	M	Hiv	Ré			
<i>Egretta alba</i>	Grande Aigrette	M	Hiv	Ré			
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	N/M		Ré			
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	M		Ré			
<i>Siconia ciconia</i>	Cigogne blanche	M		Ré			
<i>Aythia nyroca</i>	Fuligule nyroca	M	Hiv		Ra		
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	N/M		Ré			
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	N/M		Ré			
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	M		Ré			
<i>Aliaetus albicilla</i>	Pygargue à queue blanche	M				Exc	
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	N/M		Ré			
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur	M		Ré			
<i>Falco naumanni</i>	Faucon hobereau	N/M		Ré			
<i>Falco colombarius</i>	Faucon émerillon	M		Ré			
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	M		Ré			
<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée	N/M		Ré			
<i>Porzana parva</i>	Marouette pousin	M				Exc	
<i>Crex crex</i>	Râle des genêts	M			Ra		
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	M		Ré			
<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	M				Exc	
<i>Burhinus oedicephalus</i>	Oedicnème criard	M				Exc	
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	M	Hiv	Ré			
<i>Philomachus pugnax</i>	Combattant varié	M			Ra		
<i>Gallinago media</i>	Bécassine double	M				Exc	
<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain	M			Ra		
<i>Chlidonia niger</i>	Guifette noire	M			Ra		
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	M			Ra		
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	M		Ré			
<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur	N/M		Ré			
<i>Lullula arborea</i>	Alouette Lulu	N/M		Ré			
<i>Luscinia svecica</i>	Gorge bleue à miroir	M		Ré			
<i>Acrocephalus paludicola</i>	Phragmite aquatique	M		Ré			
<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	N/M	Hiv	Ré			
<i>Sylvia nisoria</i>	Fauvette épervière	M				Exc	
<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale					Exc	
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	N/M		Ré			
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	M		Ré			

M : Migrateur / **N** : Nicheur / **Ré** : Régulier / **Ra** : Rare (5 observations maximum en 20 ans) / **Exc** : Exceptionnel < 5 observations

LISTE DES ESPECES D'INSECTES REMARQUABLES PRESENTES AU SEIN DU SITE

D'après le Pré-inventaire de la Société Linnéenne de Bordeaux

Nom scientifique	Famille	Observations		
<u>INVERTEBRES (INSECTES)</u>				
<u>1- COLEOPTERES -</u>		<u>22 espèces</u>		
<i>Trachys pygmaeus</i>	Buprestidae	Rare	Loc	
<i>Agonum hypocrita</i>	Carabidae	Rare	Loc	Seule donnée en L&G
<i>Europhilus thoreyi</i>	Carabidae	Rare	Loc	Seule donnée en L&G
<i>Odacantha melanura</i>	Carabidae	Rare	Loc	Seule donnée en L&G
<i>Oodes gracilis</i>	Carabidae	Rare	Loc	Seule donnée en L&G (sp méditerranéenne)
<i>Philochtus iricolor</i>	Carabidae	Rare	Loc	Seule donnée en L&G (sp méditerranéenne)
<i>Trepanes assimilis</i>	Carabidae	Rare	Loc	Deux données en L&G
<i>Donacia vulgaris</i>	Chrysomelidae	Rare	Loc	
<i>Hydrogaleruca aquatica</i>	Chrysomelidae	Rare		Répartition mal connue
<i>Leiosoma oblongium</i>	Curculionidae	Rare		Endémique de la France mérid.
<i>Mecinus janthinus</i>	Curculionidae	Rare	Loc	
<i>Pelenomus comari</i>	Curculionidae	Rare		Très abondant dans la Rés. Nat
<i>Poophagus sisymbrii</i>	Curculionidae	Rare		
<i>Hydroporus angustatus</i>	Dytiscidae	Rare	Loc	Typique des anciens marais
<i>Hydrovatus clypealis</i>	Dytiscidae	Rare	Loc	
<i>Cardiophorus gramineus</i>	Elateridae	Rare	Loc	
<i>Anogcodes seladonius</i>	Oedemeridae	Rare		
<i>Tychus normandi</i>	Pselaphidae	Rare	Loc	Seule donnée en L&G
<i>Hydronoma dimidiata</i>	Staphylinidae	Rare	Loc	Typique des grands marais
<i>Hypopycna rufula</i>	Staphylinidae	Rare	Loc	Mention « Très rare »
<i>Oligota pilicornis</i>	Staphylinidae	Rare		Endémique de la France mérid.
<i>Aulanothruscus brevicollis</i>	Throscidae	Rare		
<u>2- HYMENOPTERES -</u>		<u>1 espèce</u>		
<i>Timaspis lampsanae</i>	Cynipidae	Rare	Loc	
<u>3- LEPIDOPTERES -</u>		<u>5 espèces</u>		
<i>Eupithecia selinata</i>	Geometridae	Rare	Loc	Seule donnée en L&G « depuis longtemps »
<i>Archanara dissoluta</i>	Noctuidae	Rare	Loc	<u>Valeur patrimoniale</u>
<i>Laspeyria flexula</i>	Noctuidae	Rare	Loc	2 ^{ème} donnée en L&G
<i>Leucania obsoleta</i>	Noctuidae	Rare	Loc	<u>Valeur patrimoniale</u>
<i>Sclerocona acutellus</i>	Pyralidae	Rare	Loc	

2^{ème} PARTIE :

ANALYSE ECOLOGIQUE ET HIERARCHISATION DES EN JEUX

2-	<u>ANALYSE ECOLOGIQUE ET HIERARCHISATION DES EN JEUX</u>	-p 88 -
2-1	<u>Les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire répertoriés</u>	-p 89 -
2-1-1	<u>Synthèse concernant les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire</u>	-p 89-
2-1-2	<u>Synthèse concernant les habitats et les espèces remarquables présentant un intérêt au niveau régional ou local</u>	-p 90 -
2-2	<u>L'analyse écologique</u>	-p 91-
2-2-1	<u>Aspects généraux</u>	-p 91-
2-2-1-1	Indicateurs de l'état de conservation	-p 91-
2-2-1-2	Etat de conservation des habitats et des espèces	-p 92-
2-2-1-3	Facteurs favorables ou défavorables	-p 94-
2-2-2	<u>Indicateurs biotiques et protocoles de suivi</u>	-p 95-
2-2-2-1	Indicateurs propres aux habitats d'intérêt communautaire	-p 96-
2-2-2-2	Indicateurs et suivi des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire	-p 96-
2-3	<u>La hiérarchisation des en jeux</u>	-p 97 -
2-3-1	<u>La hiérarchisation de la valeur patrimoniale</u>	-p 97-
2-3-1-1	Les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire	-p 97-
2-3-1-2	Les espèces	-p 97-
2-3-1-3	Mesures urgentes à prendre	-p 99-
2-3-2	<u>La hiérarchisation territoriale</u>	-p 100-
2-3-2-1	Définition des entités de gestion devant être maintenues ou restaurées	-p 100-
2-3-2-2	Hiérarchisation des facteurs limitants ou influents liés au secteur économique en terme d'impact sur les foyers de biodiversité	-p 102-
2-3-2-3	Définition du périmètre	-p 103-

2-1 Les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire répertoriés

2-1-1 Synthèse concernant les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire

Les habitats d'espèces vont le plus souvent se confondre avec les « **habitats d'intérêt communautaire** » ou bien avec les « **habitats remarquables** » selon la terminologie que nous avons retenue dès lors que ces deux grands ensembles d'habitats composent la majeure partie des habitats du site de l'Ourbise au niveau du linéaire de la rivière bien entendu (exception faite des milieux propres à la réserve naturelle nationale de l'étang de la Mazière).

Il conviendra donc, pour chacune des espèces, de distinguer les habitats vitaux (reproduction, gîtes, alimentation) des habitats dits « de transit » car susceptibles de servir de « corridor biologique » entre les habitats vitaux. Remarque particulièrement importante pour le Vison d'Europe et, dans un contexte différent, pour la Cistude d'Europe.

Chez ces deux espèces, en effet, les territoires vitaux, souvent fort éloignés les uns des autres, impliquent l'existence de « corridors biologiques » permettant leurs déplacements.

Au sein du site de l'Ourbise, il sera donc impératif de prendre en compte cette réalité matérialisée par les deux pôles majeurs du site représentés par la partie amont de la rivière dite « Haute Ourbise » d'une part ainsi que par l'ensemble des écosystèmes composant la réserve naturelle de l'étang de la Mazière d'autre part, avec, en corollaire, la nécessité de préserver la qualité de ces « corridors biologiques » ; qualité directement liée aux impératifs biologiques des espèces concernées mais, par définition, de type « multiforme ».

Nous essaierons, ainsi, de définir, pour chacune des espèces concernées par les dispositions de la Directive Habitats, les paramètres biotiques prioritaires.

2-1-1-1 Synthèse concernant les habitats d'espèces propres au Vison d'Europe

Le Vison d'Europe a besoin d'un linéaire de cours d'eau, variable en fonction du sexe, généralement compris entre 3 et 10 kilomètres. Ce type de contrainte apparaît particulièrement important dans le contexte hydrographique de l'Ourbise dès lors qu'il va déterminer la majorité des options de gestion à l'intérieur du site.

Les habitats naturels de la Haute Ourbise (saulaies et aulnaies marécageuses) constituent, comme ceux de la RNN de la Mazière, un écosystème particulièrement favorable au Vison d'Europe.

Il convient donc, entre ces deux pôles majeurs, d'envisager la préservation ou la restauration des habitats favorables dont l'Aulnaie/frênaie riveraine (habitat d'intérêt communautaire) et les prairies humides existantes ou bien à restaurer comme, de manière plus générale, l'ensemble des habitats réputés favorables à l'espèce quel que soit leur statut vis-à-vis de la Directive Habitats.

2-1-1-2 Synthèse concernant les habitats d'espèces propres à la Cistude d'Europe

Il ne va pas exister chez la Cistude d'Europe les mêmes contraintes, en terme d'habitats et d'impératifs biologiques, que pour le Vison d'Europe. Entre les deux pôles de colonisation actuels que sont la zone de marais de la Haute Ourbise et le marais de la Mazière, des habitats favorables à l'espèce paraissent exister tout spécialement en amont de Villefranche.



2-1-1-3 Synthèse concernant les habitats d'espèces propres à l'Ecrevisse à pattes blanches

L'Ecrevisse à pattes (ou à pieds) blanc(s)(hes) fréquente les ruisseaux au fond graveleux, pierreux ou sableux, aux eaux généralement bien oxygénés, fraîches, riches en calcium, bénéficiant d'implantations d'hydrophytes plus ou moins importantes ainsi que d'abris lui permettant de se dissimuler durant la journée.

La faiblesse de son taux de renouvellement (ponte = ou < à 80 œufs, maturité sexuelle à 4/7 ans) ainsi que sa sensibilité à certaines maladies ont provoqué sa raréfaction, voire sa disparition. C'est le cas de l'Ourbise, cours d'eau où elle était encore présente voici une décennie à « Rex » (Com pers du propriétaire du moulin).

2-1-1-4 Synthèse concernant les habitats d'espèces propres au Grand Capricorne et au Lucane.

Les impératifs biologiques de ces deux espèces reposant sur la présence du chêne comme sur celle de certains autres feuillus, la sauvegarde de types d'habitats, dont le chêne constitue l'essence majeure, apparaît incontournable tout comme la préservation des chênes et châtaigniers isolés.

Ainsi en est-il de la « *chênaie acidiphile* » répertoriée entre la source et Villefranche du Queyran sur les flancs des berges. Une chênaie qui se retrouve, beaucoup plus en aval, au bois de « *Picon* ». La sauvegarde des chênes et châtaigniers isolés que l'on peut trouver au sein de la ripisylve en aval de Villefranche apparaît tout aussi intéressante pour ces deux espèces.

2-1-2 Synthèse concernant les habitats et les espèces remarquables présentant un intérêt au niveau régional ou local

Les « *habitats d'espèces d'IC* » vont se confondre soit avec les « *habitats d'intérêt communautaire* » soit avec les « *habitats remarquables* » à l'exception des platanes implantés sur les rives du canal latéral dont les nombreuses cavités sont exploitées par les noctules comme « gîtes diurnes ». Une attention devra cependant être portée, en terme d'habitats d'espèces sur l'habitat du Putois dont les populations, implantées en zones humides, diminuent, en effet, dans des proportions jugées alarmantes. Les diverses opérations de suivi menées annuellement par l'équipe de suivi de la réserve naturelle de la Mazière paraissent, à cet égard, l'attester. A un degré moindre, il paraît utile de souligner la nécessité de préserver l'habitat de la Genette.

Cette espèce figurant à l'annexe 5 de la Directive Habitat au même titre que le Putois d'Europe ne présente pas de dynamique particulièrement favorable.

Au niveau flore, la préservation des prairies hébergeant la seule station de Renoncule à feuilles d'Ophioglosse paraissait s'imposer et devait donc impliquer, sous réserve d'accord avec les actuels propriétaires, un achat du foncier. Malheureusement, cette parcelle a été totalement labourée au printemps 2006, détruisant (provisoirement ?) la prairie comme la station de renoncules à feuilles d'Ophioglosse qu'elle hébergeait. Quelques pieds subsistent cependant dans des zones dépressionnaires et motivent le maintien de cette parcelle dans le périmètre Natura 2000.

2-2 L'analyse écologique

2-2-1 Aspects généraux

L'analyse écologique, telle que préconisée dans le « *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000* », consiste, pour l'ensemble des éléments identifiés (habitats d'intérêt communautaire, espèces, habitats d'espèces) à préciser les exigences, l'état de conservation, l'évolution de ces derniers comme les facteurs influents qui les affectent. Elle doit ainsi participer à la définition des « *exigences écologiques des types d'habitats naturels de l'annexe I et des espèces de l'annexe II présents sur le site* » (Article 6, 1^{er} alinéa de la Directive Habitats). Mais elle doit, encore, préciser la fonctionnalité de ces mêmes habitats tout spécialement dans le cas où ces derniers se trouvent soumis à l'influence d'un facteur dominant.

Au sein de cette analyse écologique, figurera une analyse de l'état de conservation des habitats (la conservation « *représentant un ensemble de mesures requises pour maintenir ou rétablir les habitats naturels et les populations d'espèces de faune et de flore sauvages dans un état favorable (...)* », l'état de conservation d'un habitat naturel étant considéré comme favorable lorsque « *son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension* », « *la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible* », « *l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable (c'est-à-dire lorsque) les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question, indiquent que celle-ci continue et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient (...)* » (Article 1, 1^{er} - 5^{ème} et 9^{ème} alinéas de la Directive Habitats).

2-2-1-1 Indicateurs de l'état de conservation

Afin de rendre plus lisible mais aussi plus objectif l'état de conservation de chacun des habitats, des « indicateurs » ont été déterminés et conduiront à la formulation d'un diagnostic relatif à l'état de l'habitat dans son ensemble.

Se limiter à un diagnostic de type « superficiel » risque, en effet, à terme de conduire à des oppositions dans la formulation du diagnostic lui-même, les indicateurs n'étant pas les mêmes pour chacune des personnes en présence.

INDICATEURS RETENUS EN TERME D'HABITATS

Code	HABITATS	INDICATEURS RETENUS				
44.3 91F0 (Sous-type 11)	« Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> » - Alno-Padion	Superficie (ha) Largeur (m)	Densité (10mx10m)	Classes d'âges	Cortège floristique Sous-étage	Sujets déperis.
	Manvais état général de conservation					
31.50 22.13	« Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> »	Superficie (ha)	pH	Turbidité	Espèces type	Niveaux d'eau
	Bon état général de conservation					

INDICATEURS RETENUS EN TERME D'HABITATS D'ESPECES

C.C	HABITATS D'ESPECES	INDICATEURS RETENUS				
24.1	« Lit mouillé de l'Ourbise »	pH	T°	Conduct.	IBGN	Phys/chim
44.91	« Aulnaie marécageuse »	Superficie	Sous-étage	Classes d'âges	Régén. naturelle	Sujets déperis.
44.92	« Saulaie marécageuse »	Superficie	Sous-étage	Classes d'âges	Régén. naturelle	Sujets déperis.
53.1 53.21	« Roselières et cariçaies »	Superficie	Hauteur	Densité 0,25x025	Diamètre tiges	Monospéc
37.21	« Prairies humides »	Superficie	Diversité	pH sol	Fréquence submers.	Cortège floristiq.

INDICATEURS RETENUS EN TERME D'ESPECES

Annex.	ESPECES	INDICATEURS RETENUS				
II	Vison d'Europe (<i>Mustela lutreola</i>)	Présence historique	Présence/absence	Dynamique	Aire répartition	Facteurs limitants*
II	Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	Présence historique	Présence/absence	Dynamique	Aire répartition	Facteurs limitants
II	Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	Présence historique	Présence/absence	Dynamique	Aire répartition	Facteurs limitants
II	Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	Présence historique	Présence/absence	Dynamique	Aire répartition	Facteurs limitants
II	Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	Présence/absence	Densité	Age	Qualité des eaux	Substrat
II	Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	Présence/absence	Qualité des eaux	Substrat	Ecrevisse Louisiane	Facteurs limitants*
II	Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	Présence/absence	Densité	Facteurs limitants*		
II	Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	Présence/absence	Densité	Facteurs limitants*		

2-2-1-2 Etat de conservation des habitats et des espèces

L'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire tel que défini à l'article 1 de la Directive Habitats reste très hétérogène au sein du site de l'Ourbise.

Le cinquième alinéa précise, à propos de l'état de conservation d'un habitat naturel :

« L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme favorable lorsque :

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,

- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,

- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable (lorsque les conditions suivantes sont requises)

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue et est susceptible de continuer à long terme à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,

- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,

- iI existe et continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme ».

Les deux HIC présentent, localement et selon l'article 1, un état de conservation :

- « **défavorable** » pour l' « **Aulnaie Frênaie riveraine** »,

- « **favorable** » pour les « **lacs eutrophes** ».

En matière d'espèces, même physionomie avec des états « très **défavorables** » pour 4 des 8 espèces recensées au sein du site dès lors qu'elles ont, en l'état de nos connaissances, disparu (Vison d'Europe, Loutre d'Europe et Ecrevisse à pattes blanches) ou recouvrent un indice de fréquentation très faible (Grand Murin). Pour les autres, l'état se révèle « **favorable** » mais **à surveiller** pour la Cistude d'Europe et la Lamproie de Planer, sans remarque pour les deux autres (Grand Capricorne et Lucane).

ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LE SITE

Code	Habitats	Evolution de la surface	Structure habitat	Indicateurs d'espèces	Diagnostic indicateurs
44.3 91 ^{F0}	« Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> » - Alno-Padion	Régression	Négative	Négatif	Négatif
2213 31.50	« Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> »	Extension	Positive	Positif	Positif

ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Annexe	Espèces	Dynamique	Zone de répartition	Habitat	Diagnostic indicateurs
II	Vison d'Europe (<i>Mustela lutreola</i>)	Nulle	Absence de l'espèce	Favorable Hte Our/RNN	Favorable avec réserve
II	Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	Nulle	Absence de l'espèce	Favorable avec réserve	Favorable avec réserves
II	Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	Inconnue	Hivernage très localisé	Très localisé (ponts anciens)	Absence de diagnostic
II	Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	En cours de détermination	Très localisée	Zones marécageuses	Favorable avec réserve
II	Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	En cours de détermination	Localisée Hte Ourbise	Zone amont Villefranche	Favorable
II	Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	Nulle	Absence de l'espèce	Favorable	Favorable avec réserve
II	Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	Favorable	Ensemble du site	Chênaies	Favorable
II	Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	Favorable	Ensemble du site	Chênaies	Favorable

2-2-1-3 Facteurs favorables ou défavorables

L'analyse des facteurs favorables et (ou) défavorables va se révéler radicalement différente dès lors que cette dernière portera sur la partie amont (Haute Ourbise) jusqu'à Villefranche de Queyran ou bien sur les parties médiane et aval.

Dans la première partie, les facteurs anthropiques demeureront, de manière générale, très limités et - ou- localisés, même si certains ne manqueront pas d'avoir une influence indéniable sur le milieu. Dans la seconde partie, en revanche, ces mêmes facteurs anthropiques vont influencer de manière majeure sur le milieu.

Habitats ou espèces	Facteurs anthropiques influant sur les habitats ou les espèces au sein du site Natura 2000		
	Type de facteurs	Facteurs positifs	Facteurs négatifs
Aulnaie/frênaie riveraine	« Nettoyage des berges »		Régression de l'ensemble de la ripisylve
	Entretien de la bande des 10m (girobroyage)		
	Exploitation pour bois de chauffage		Régression ou disparition de la ripisylve
	Agrosystèmes mono spécifiques (maïs)		Occupation optimum de l'espace
	Disparition de l'élevage		Régression de la ripisylve
Lacs eutrophes	Mise en réserve naturelle de l'étang de la Mazière	Sauvegarde et extension des écosystèmes	
Vison d'Europe Loutre d'Europe	Populiculture		Disparition de milieux humides
	Camping/espace de loisirs		Interruption de l'écoulement naturel de la rivière Pollution domestique
	Gestion traditionnelle	Maintien des écosystèmes	
	Captage résurgence de l'Ourbise		Régression du débit de la rivière à la source. Mise en danger de l'écosystème (appauvrissement des peuplements piscicoles).
	Prélèvements divers		Baisse du débit, colmatage, altération de la qualité des eaux
	Absence de traitement des eaux		Altération de la qualité des eaux
	Présence de nombreux moulins	Biefs susceptibles de favoriser l'implantation de la Loutre	Découpage du linéaire en « biefs déconnectés »
Cistude d'Europe	Mise en réserve naturelle de l'étang de la Mazière	Sauvegarde de l'ultime population du lit majeur	
	Préservation de zones marécageuses sur la Haute Ourbise	Sauvegarde d'un noyau de population avec reproduction avérée.	
	Captage résurgence de l'Ourbise		Régression du débit de la rivière à la source. Mise en danger de l'écosystème
	Prélèvements divers		Baisse du débit, colmatage, altération de la qualité des eaux
	Absence de traitement des eaux		Altération de la qualité des eaux

Habitats ou espèces	Facteurs anthropiques influant sur les habitats ou les espèces au sein du site		
	Type de facteurs	Facteurs positifs	Facteurs négatifs
Ecrevisse à pattes blanches	Introduction de l'Ecrevisse de Louisiane		Disparition de l'espèce indigène.
	Captage résurgence de l'Ourbise		Régression du débit de la rivière à la source. Mise en danger de l'écosystème (appauvrissement des peuplements piscicoles).
	Prélèvements divers		Baisse du débit, colmatage, altération de la qualité des eaux
	Introduction de l'Ecrevisse de Louisiane		Disparition de l'espèce indigène.
	Absence de traitement des eaux		Altération de la qualité des eaux
	Introduction de truites arc-en-ciel		Appauvrissement des ressources alimentaires, prédation.
Lamproie de Planer	Captage résurgence de l'Ourbise	Zone de développement des larves importante à « Rex » (préservation par le propriétaire)	Régression du débit de la rivière à la source. Mise en danger de l'écosystème (mise en danger des zones de croissance des juvéniles).
	Prélèvements divers		Baisse du débit, colmatage, altération de la qualité des eaux
Grand Capricorne Lucane	Régression des chênaies		Disparition de l'habitat favorable
	Abattage de chênes isolés		Disparition de micro-habitats favorables

2-2-2 Indicateurs biotiques et protocoles de suivi

Indicateurs biotiques et protocole de suivi des habitats, des espèces comme des habitats d'espèces demeurent indissociables selon les termes de la Directive Habitat. Il importe donc de choisir avec pertinence les uns et rédiger avec autant de rigueur l'autre.

Parmi les indicateurs biotiques, les plus pertinents demeurent ceux susceptibles d'être objectivement quantifiables mais aussi frappés de pérennité dans l'espace-temps. En matière d'habitats, ce sont à la fois des facteurs de dynamique naturelle des communautés végétales constituant un habitat mais aussi des facteurs de

type anthropique qui vont influencer l'état de conservation de ces derniers. On pourra de ce fait avoir recours à la liste phytosociologique comme à l'échelle de Braun-Blanquet pour les habitats indicateurs auxquels peut être associée une « *caractérisation facionnelle* » de ces mêmes habitats. En terme d'espèces animales ou végétales, on pourra définir un ensemble de bio-indicateurs propres à chaque espèce ou groupe d'espèces de vertébrés ou -et- d'invertébrés : « permanence temporelle », « présence/absence », âge-ratio ou bien densité ponctuelle ou -et- moyenne.

2-2-2-1 Indicateurs propres aux habitats d'intérêt communautaire

INDICATEURS BIOTIQUES ET PROTOCOLES DE SUIVI EN MATIERE D'HABITATS

Habitats	Bio-indicateurs retenus et méthode de suivi				
Aulnaie/frênaie riveraine	Superficie	Largeur	Densité	Hauteur	Liste accomp.
	GPS	Mesures	Comptages des sujets par classes		Méthode
	Calcul SIG	Orthophotos	de hauteur dans carrés 10x10		Braun-Blanquet
Lacs eutrophes	Superficie	Profondeur	Qualité eaux	Macrophytes	
	GPS	Bathymétrie	Analyses	Aire occupée	
	Calcul SIG	par écosondage	physico-chimiques	Dynamique constatée	
	Orthophotos IGN				

2-2-2-2 Indicateurs et suivi des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire

INDICATEURS BIOTIQUES ET PROTOCOLES DE SUIVI EN MATIERE D'ESPECES

Habitats	Bio-indicateurs retenus et méthode de suivi				
Vison d'Europe	Présence historique	Présence/absence	Densité	Sex-ratio	Etat sanitaire
	Enquête	Piégeage*	Transpondeur	Age-ratio	Piégeage*
Loutre d'Europe	Présence historique	Présence/absence	Densité		
	Enquête	Traces, épreintes	Observations et suivi		
Grand Murin	Présence/absence		Densité	Dynamique	
	Exploration des ponts et sites favorables			suivi	
Cistude d'Europe	Présence/absence	Densité	Sex-ratio	Dynamique	
	Piégeage/ Suivi télémétrique□		Age-ratio		
Ecrevisse à pattes blanches	Présence historique	Présence/absence	Densité		
	Enquête	Piégeage□	Piégeage□		
Lamproie de Planer	Présence/absence		Densité m²	Age-ratio	
	Inventaires piscicoles				
Grand Capricorne	Présence/absence				
	Observation				
Lucane	Présence/absence				
	Observation				

* : Opérations susceptibles d'être réalisées après autorisations spécifiques délivrées par le MEDAD après avis du CNPN.

□ : Opérations susceptibles d'être réalisées après autorisations spécifiques délivrées par la DIREN Aquitaine.

2-3 La hiérarchisation des en jeux

2-3-1 La hiérarchisation de la valeur patrimoniale

2-3-1-1 Les habitats d'Intérêt Communautaire et habitats d'espèces d'IC

Comme indiqué page 40 et suivantes, le site Natura 2000 de l'Ourbise compte deux habitats d'intérêt communautaire :

L'aulnaie-frênaie riveraine et les lacs eutrophes naturels avec végétation du type « magnopotamion »

Code Natura 2000	Habitats d'intérêt communautaire	Superficie en 2005 Exprimée en ha	Superficie exprimée en % de l'ensemble du site
Code 91E0 sous type 11	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> Aulnaies à hautes herbes Habitat prioritaire « Sur sols lourds (généralement riches en dépôts alluviaux) périodiquement inondés par les crues annuelles, mais bien drainés et aérés pendant les basses eaux. » Habitat résiduel ayant fortement régressé jouant un rôle fondamental dans la fixation des berges et sur le plan paysager. Il constitue, de plus, un refuge et un corridor biologique pour de nombreuses espèces.	30,27 hectares	3,95 %
Code 3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du type magnopotamion Habitat d'intérêt communautaire « Mares, lacs et étangs de plaine, peu profonds, les milieux même d'origine anthropique ont été considérés dans cet habitat. »	9,66 hectares	1,22 %

2-3-1-2 Les espèces

8 espèces animales d'intérêt communautaire car figurant à l'Annexe II de la Directive Habitats ont été recensées ; 5 espèces de vertébrés et 3 espèces d'invertébrés :

Annexe	Espèces	Statut nation./rég.	Présence/absence	Statut	Effectifs	Age-ratio
II	Vison d'Europe (<i>Mustela lutreola</i>)	Forte régression	Absence	Disparition	0	-
II	Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	Phase d'expansion	Absence	Disparition	0	-
II	Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	Régression ou stabilité	Présence	Dispersion post-nupt.	< 10	-
II	Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	Régression ou stabilité	Présence	Reproduct.	< 50	Équilibré
II	Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	?	Présence	Reproduct.	Impossible à quantifier	-
II	Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	Régression (Aquitaine)	Absence	Disparition	0	-

II	Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)		Présence	Reproduct.	Impossible à quantifier	
II	Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)		Présence	Reproduct.	Impossible à quantifier	

L'ensemble des opérations d'inventaire de **Vison d'Europe** conduites depuis 2001 n'a pas permis de mettre en évidence la présence de l'espèce au sein du site de l'Ourbise, la dernière capture ayant été effectuée dans la réserve naturelle de l'étang de la Mazière au cours de l'hiver 2001 par L. Joubert.

En ce qui concerne la **Loutre d'Europe**, sa présence est avérée jusqu'à « la dernière guerre » (CH. Tournous Com. Pers) comme en témoigne l'étoile de Madame Déjean.

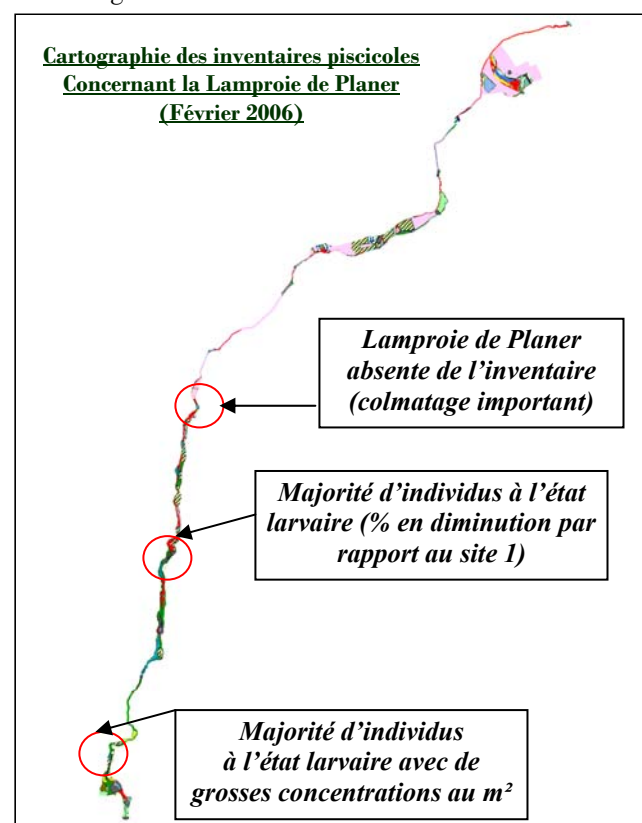


Peau de l'une des dernières loutres de l'Ourbise conservée par Madame Déjean.

Le **Grand Murin** n'a été noté qu'en tant qu'individu à statut aléatoire du fait de la date de l'observation (période de dispersion post-nuptiale). Son statut exact comme l'importance des populations fréquentant le site restant à préciser, des opérations d'inventaire complémentaire devront être menées tout spécialement par détecteur de paysages ultrasonores susceptibles d'être identifiés au moyen d'un logiciel spécifique.

La **Cistude d'Europe** présente un statut précaire dès lors que sa population se trouve scindée en deux noyaux distincts : celui de la Haute Ourbise (composition pour l'instant inconnue car découvert en 2005) et le noyau-relique de la Mazière dont la composition est désormais bien établie suite aux opérations menées en 2005 dans le cadre du suivi de cette population.

La **Lamproie de Planer** a vu son statut comme la localisation de ses populations se préciser à l'occasion d'une pêche électrique réalisée par le Conseil Supérieur de la Pêche à la demande de l'Opérateur. Si la zone de « Caillerot/Rex » abrite une énorme majorité d'individus juvéniles (3% d'adultes) il n'en est pas de même pour le tronçon situé en aval du Moulin de Rivet où l'âge ratio apparaît très différent (21% d'adultes). En aval de Villefranche, la Lamproie de Planer disparaît, victime de l'altération des eaux comme du colmatage du lit de la rivière.



Lamproie de Planer adulte (Photo RNN Mazière/L.J)

L'Ecrevisse à pattes blanches n'a plus été notée depuis la fin du précédent millénaire (dernières observations à « Caillerot/Rex » en 2000). L'introduction de l'Ecrevisse de Louisiane comme l'altération de la qualité des eaux ont contribué à la disparition de l'espèce.

Le statut du Grand Capricorne comme celui du Lucane, le second paraissant plus favorable si l'on se réfère aux observations, restent à préciser même si la présence de ces deux espèces au sein du site Natura 2000 demeure incontestable.

A noter l'impact d'espèces exogènes ou allochtones.

2-3-1-3 Mesures urgentes à prendre

La première des mesures paraissant frappées d'urgence concerne la rivière elle-même tant en matière de débit que de qualité de ses eaux. Il convient de rappeler que l'Ourbise reste une rivière de Première Catégorie ce qui est censé lui conférer un label de qualité en apparence indéniable. Or, tant les IBGN réalisés en 2005 que les analyses mettant en évidence des paramètres physico-chimiques et bactériologiques de ses eaux ne se révèlent pas en inadéquation avec cette « labellisation ».

La détérioration de la qualité des eaux comme celle des capacités biotiques de la rivière, confirmées par les inventaires piscicoles de février 2006, découlent en fait de trois facteurs :

- ✓ Des prélèvements excessifs soit à des fins d'usage « eau potable » (« Caillerot ») soit à des fins agricoles même si ce dernier élément doit être tempéré par les arrêtés de restriction des usages de l'eau dès que le seuil d'alerte est atteint,

- ✓ Un débit de plus en plus modeste résultant du prélèvement « à la source » et de modifications des apports.

- ✓ L'absence d'unités de traitement des eaux que ce soit au niveau de Villefranche du Queyran ou de Villeton,

Il conviendrait donc de prendre les mesures nécessaires à une résurrection de la rivière, une augmentation du débit paraissant, par exemple, seule capable d'atténuer le colmatage du fond du lit mineur.

En second lieu, il conviendrait de rendre à la rivière son identité propre, en partie conservée sur l'ensemble de la zone amont en préservant les habitats qui la caractérisaient : ripisylve, prairies humides, aulnaies et saulaies marécageuses.

En troisième lieu, il faudrait être en mesure de pouvoir acquérir le foncier biotiquement le plus intéressant, susceptible d'être vendu par ses propriétaires (cas de certaines prairies humides par exemple).

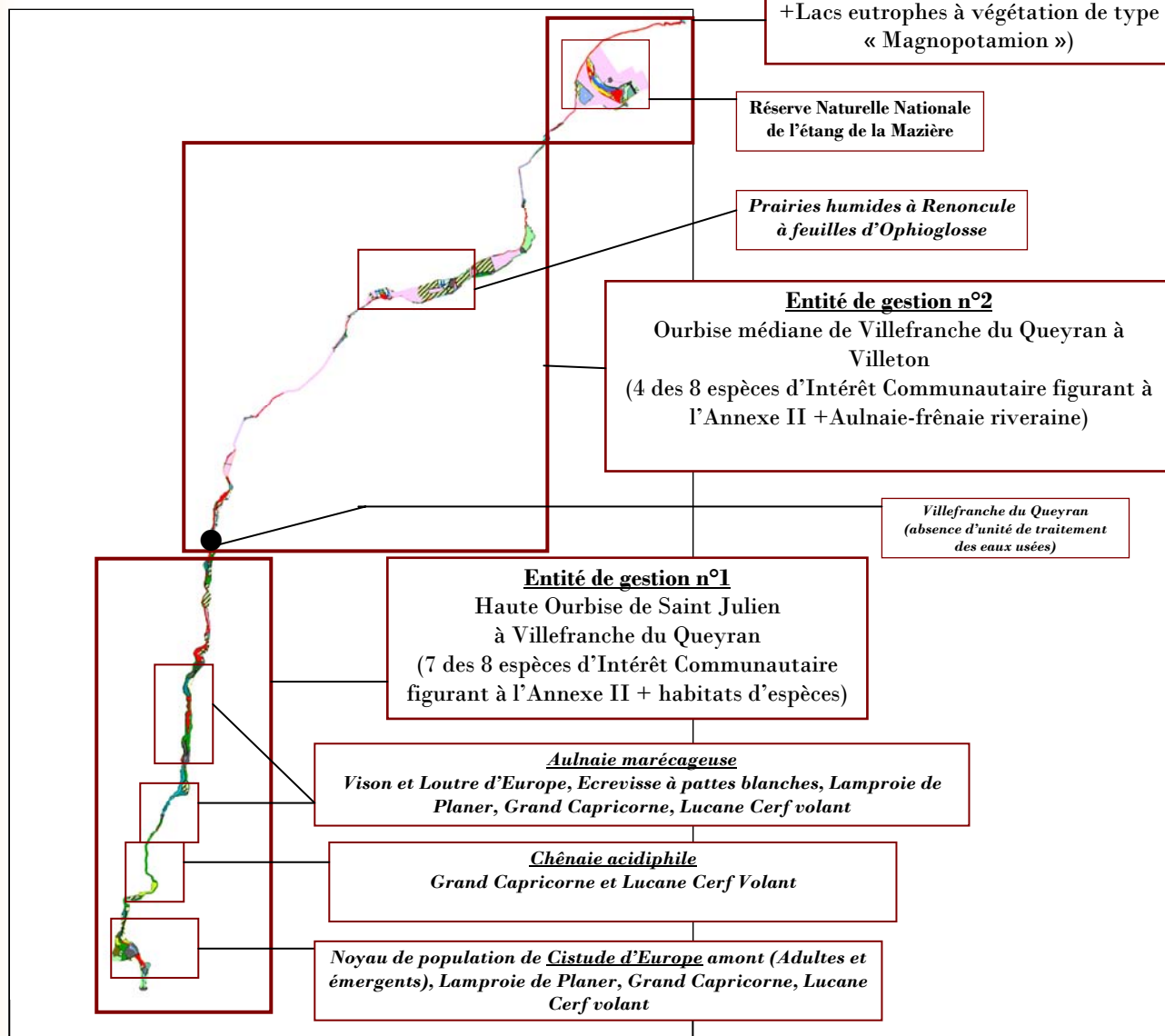


23 février 2006, aucune restitution d'eau à la station de prélèvement de « Caillerot » et l'Ourbise en aval immédiat de la station de pompage le même jour.

2-3-2 La hiérarchisation territoriale

2-3-2-1 Définition des entités de gestion devant être maintenues ou restaurées

Trois entités de gestion peuvent être envisagées au sein du site de l'Ourbise : la Haute Ourbise avec ses habitats d'espèces exceptionnels ainsi que le nombre d'espèces relevant de l'Annexe II, l'Ourbise médiane et la Basse Ourbise.



Entité de gestion numéro 1 : Haute Ourbise –

Au niveau biotique, l'entité de gestion la plus intéressante du site avec sept espèces de l'Annexe II figurant aux inventaires et des habitats extrêmement intéressants même s'ils ne comptent pas parmi les habitats de l'Annexe I. Entité prioritaire.

Entité de gestion numéro 2 : Ourbise médiane

Intéressante par la présence de l'aulnaie-frênaie riveraine même dégradée de manière plus ou moins accentuée. Une restauration de cet habitat d'intérêt communautaire s'avère indispensable. A noter la présence de prairies humides qu'il serait souhaitable de voir soumises à une maîtrise foncière.

Entité de gestion numéro 3 : Basse Ourbise –

Entité de gestion englobant le cours de l'Ourbise situé dans le lit majeur de la Garonne et enchâssé entre deux digues. Unité extrêmement riche comme en témoignent les inventaires réalisés au sein de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de la Mazière.

Une réserve dont la superficie devrait s'accroître si les décisions du Comité de Gestion relatives au projet d'extension du périmètre sont suivies au niveau administratif (+ 30% dont la majeure partie propriété de l'association gestionnaire).

TABLEAU DE SYNTHESE RELATIF AUX ENTITES DE GESTION

Entités de gestion	Points forts	Points noirs	Options de gestion
Haute Ourbise (277,2 hectares)	Habitats diversifiés, généralement bien conservés à valeur patrimoniale forte. Présence à l'inventaire, de 7 espèces figurant à l'Annexe II.	Absence de continuité dans le linéaire de l'Ourbise (moulins) empêchant la libre circulation des poissons tout en hypothéquant la dynamique de la rivière (points de colmatage)	Redonner sa liberté à la rivière et aux hôtes qu'elle héberge par la restauration de son cours initial (dérivation seule pour les moulins en lieu et place du lit mineur).
	Facteurs anthropiques relativement limités.	Diminution importante du débit de l'Ourbise	Limiter (supprimer) les prélèvements.
		Disparition d'espèces à haute valeur patrimoniale	Suppression des causes comme des facteurs aggravants ou limitants Opération de restauration des populations.
		Coupes rases des feuillus (chênes)	Gestion raisonnée de la chênaie acidiphile, restauration des truffières.
Ourbise médiane (284,3 hectares)	Habitats très dégradés subissant l'influence soit des rejets d'eaux usées soit de pratiques agricoles vouées essentiellement à la culture céréalière.	Dégradation forte de l'aulnaie-frênaie riveraine.	Restauration de l'habitat par le biais des CAD
		Absence de continuité dans le linéaire de l'Ourbise (moulins) empêchant la libre circulation des poissons tout en hypothéquant la dynamique de la rivière (points de colmatage)	Redonner sa liberté à la rivière et aux hôtes qu'elle héberge par la restauration de son cours initial (dérivation seule pour les moulins en lieu et place du lit mineur).
		Disparition des prairies humides	Aides à l'élevage extensif humides
	Présence de prairies humides relictuelles à Renoncule à feuilles d'Ophioglosse.	Possibilité de plantation de peupliers.	Achat du foncier. Cession par contrat de gestion à un éleveur
	Présence du Grand Murin		Suivi de la micro-population

Entités de gestion	Points forts	Points noirs	Options de gestion
Basse Ourbise (204,5 hectares)	Présence de la Réserve Naturelle de l'étang de la Mazière	Assèchement partiel en période estivale	Plan de gestion de type quinquennal
	Dernière présence du Vison d'Europe (hiver 2001)	Ripisylve limitée à la partie supérieure des digues entre lesquelles coule la rivière.	Gestion concertée de la ripisylve et du sous-étage.
	Présence d'une population de Cistude d'Europe avec reproduction avérée.	Détérioration de la qualité des eaux	Mesures de gestion de l'eau (Loi sur l'Eau).
		Colmatage plus ou moins prononcé du lit mineur	Respect du débit réservé sur l'ensemble du cours de l'Ourbise
		Diminution du débit de plus en plus préoccupante	

2-3-2-2 Hiérarchisation des facteurs limitants ou influents liés au secteur économique en terme d'impact sur les foyers de biodiversité

Les facteurs influents, liés au secteur économique ou de gestion territoriale, ayant un impact manifeste en terme d'impact sur les foyers de biodiversité, sont au nombre de trois : l'agriculture, la sylviculture et la gestion des eaux usées de la Commune de Villefranche du Queyran auxquels peuvent être ajoutés les prélèvements d'eau à usage domestique ou agricole.

L'impact des pratiques agricoles est quantifiable dans l'Ourbise médiane et la Basse Ourbise où les structures familiales disparaissent au profit d'exploitations beaucoup plus vastes où dominent les cultures céréalières. De ce fait, l'élevage bovin, y compris de qualité, disparaît peu à peu entraînant la mutation des prairies naturelles vers d'autres formes d'exploitation (céréales, peupleraies). La ripisylve se trouve donc hypothéquée, malgré la bande des 5 mètres, par cette mutation qui implique, par endroits et sur des linéaires importants, la disparition pure et simple des boisements de rives.

Inventer une nouvelle forme de gestion de l'espace proche de la rivière pourra représenter l'un des en-jeux majeurs de la gestion générale du site avec le concours des agriculteurs et non contre eux.

En matière sylvicole deux facteurs influents paraissent devoir être soulignés : le recours à l'enrésinement massif suscitant l'apparition de boisements de type monospécifiques au profit du seul Pin maritime et les coupes pratiquées dans les chênaies acidiphiles.

Le recours à des contrats de gestion de ces chênaies pourrait permettre une véritable gestion de ces milieux par sélection des sujets à abattre en lieu et place de la coupe rase. Il permettrait, également, la sauvegarde d'espèces facteur d'accroissement de bio-diversité (merisier, alisier ...) ou partie intégrante du patrimoine forestier local (chêne liège par exemple).

Par ailleurs, l'absence d'unité de traitement des eaux usées de la bourgade du Villefranche du Queyran pose un vrai problème du fait des conséquences induites :

- ✓ Dégradation très nette de la qualité des eaux,
- ✓ Colmatage du lit mineur par diverses matières entraînant un engorgement général accentué par la diminution du débit de la rivière,
- ✓ Appauvrissement spectaculaire des peuplements piscicoles que ce soit aux niveaux qualitatif et quantitatif comme l'ont démontré les inventaires conduits par le CSP ou les IBGN réalisés par la chargée de mission de la réserve naturelle de la Mazière.

Toutefois, un projet d'épuration des eaux de Villefranche existerait, basé sur la technique du filtre planté impliquant un certain investissement et, de ce fait, une amélioration prévisible de la situation.

Quant aux prélèvements réalisés à des fins domestiques (eau potable) ou agricoles, ils sont régentés par des textes (Arrêtés Préfectoraux) et donc théoriquement sans incidence majeure sur la rivière.

Or, le suivi de l'Ourbise démontre le contraire, tout spécialement pour ce qui est du captage de « Caillerot » dont les prélèvements peuvent répondre aux quantités fixées par l'Arrêté Préfectoral mais plus au **débit réel** de l'Ourbise. On constate un effet à caractère synergique entre l'affaissement manifeste de la ligne d'eau de la nappe qui prive la rivière, de manière totale ou partielle, de ses apports latéraux et une diminution tout aussi manifeste du débit ce qui explique la pauvreté des inventaires piscicoles réalisés à « Rex » par le CSP, deux espèces seulement (Lamproie de Planer et Epinoche) ayant été répertoriées.



Epinoche mâle en livrée nuptiale capturé à « Rex »
(Photo L. Joubert – RNN Mazière)

2-3-2-3 Définition du périmètre du site

Le périmètre initial, exprimé à l'échelle 1/100000^{ème}, d'une superficie totale de 377 hectares, englobait diverses classes d'habitats dont « *l'intérêt réside dans la rareté de ce type de milieu au sein du Lot-et-Garonne(...) et justifie ainsi sa proposition au titre de la Directive habitats* ».

Il s'étendait de la résurgence de « Caillerot » à la confluence de l'Ourbise avec la Garonne en aval de Tonneins.

Afin de tenir compte de la continuité des habitats d'intérêt communautaire dans le voisinage immédiat du site comme du fonctionnement global des écosystèmes présents, en particulier pour les espèces, l'inventaire écologique du DOCOB doit être réalisé sur une aire d'étude plus étendue que le périmètre initial du site.

De même, le changement d'échelle entre la carte ayant servi à la désignation du site (1/100000^{ème}) et les cartes du document d'objectifs réalisées à une échelle plus fine (1/50000^{ème}) comme le besoin de mieux identifier sur le terrain le périmètre Natura 2000 en calant les contours sur des limites aisément repérables, entraînent une variabilité du périmètre retenu. Dans ce cadre, l'Opérateur en charge de la rédaction du DOCOB a cherché à déterminer, à partir de ce projet de périmètre, d'une démarche cohérente et participative, un nouveau projet qui s'avère sensiblement différent du périmètre initial.

Ce dernier prend en compte un ensemble de paramètres permettant une cohérence en terme de gestion de la rivière (linéaire compris entre source et confluence), cohérence en terme de gestion strictement administrative (prise en compte de la réalité cadastrale). Ainsi a notamment été intégré l'ensemble des habitats, habitats d'espèces et espèces figurant sur le linéaire situé entre la source de l'Ourbise et sa disparition au lieu-dit « les prés secs », commune de Fargues sur Ourbise.

Par ailleurs, l'Opérateur a jugé utile et nécessaire, d'associer, au sein des groupes de travail dans un premier temps, lors de réunions à thématique uniquement centrée sur cette question par la suite, un maximum d'acteurs de manière à définir un périmètre le plus consensuel possible. Ainsi le groupe de travail a-t-il jugé indispensable de soumettre le nouveau projet de périmètre aux propriétaires avant adoption définitive alors que deux réunions menées avec les pêcheurs (Villefranche du Queyran) et les chasseurs (Fargues sur Ourbise) permettaient de réunir les premières adhésions au nouveau projet de périmètre désormais calqué sur les habitats et le parcellaire cadastral et non sur la définition de limites trop artificielles (largeurs de 20, 50 ou 100 mètres). En octobre, une réunion avec les Services Techniques de la Chambre d'Agriculture (qui avait participé aux groupes de travail) se soldait par un nouvel avis favorable ; les propriétaires étaient invités à se prononcer les 30 août et 27 septembre à Razimet et Fargues.

Lors de ces deux réunions, le projet de périmètre a été proposé sur cartes 1,80 x 1 m ainsi qu'à partir d'un montage permettant à l'assistance de solliciter des renseignements complémentaires. Ce projet de périmètre avait été établi en fonction de deux paramètres :

- ✓ La prise en compte de l'ensemble des habitats prioritaires comme des habitats d'espèces figurant aux l'Annexes I et II,

- ✓ La nécessaire référence au plan cadastral afin de voir les limites du site épouser celles des parcelles directement concernées.

Ce projet de périmètre englobait, de ce fait, non plus 377 hectares mais 766 hectares. Au terme de ces deux réunions, il se trouvait validé et pouvait, de ce fait, figurer dans le présent DOCOB au titre de « *périmètre du site Natura 2000 de l'Ourbise, validé par les différents acteurs concernés.* »

GLOSSAIRE ET BIBLIOGRAPHIE

-p 105-

1- Glossaire et sigles

-p 106-

2- Glossaire

-p 107-

3- Bibliographie

-p 109-

1 - Glossaire et sigles

Sigles	Signification
AAPPMA	Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
ACE	Action Communautaire pour l'Environnement (A remplacé Life)
BCAE	Bonnes Conditions Agri-Environnementales
CAD	Contrat d'Agriculture Durable
CDOA	Comité Départemental d'Orientaion Agricole
CNASEA	Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
COGEPOMI	COmité de GEstion des POissons MIgrateurs
CSP	Conseil Supérieur de la Pêche
CSRPN	Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature
CTE	Contrat Territorial d'Exploitation
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
DOCUP	DOCument Unique de Programmation
DTR	Développement des Territoires Ruraux
EAE	Engagements Agri Environnementaux
FDAPPMA	Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
FEADER	Fonds Européen pour le Développement Rural
FEOGA	Fonds Européen d'Orientaion et de Garantie Agricole
FEP	Fonds Européen pour la Pêche
FFN	Fonds Forestier National
FGMN	Fonds de Gestion des Milieux Naturels
IDF	Institut pour le Développement Forestier
LIFE	L'Instrument Financier pour l'Environnement
LOA	Loi d'Orientaion Agricole
LOADT	Loi d'Orientaion, d'Aménagement et de Développement du Territoire
LOF	Loi d'Orientaion Forestière
MAE	Mesures Agri Environnementales
MAP	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
MEDD	Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
OLAE	Opération Locale Agri Environnement
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
PDPG	Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles
PSG	Plan Simple de Gestion
pSIC	Site d'Intérêt Communautaire proposé
RDR	Règlement de Développement Rural
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU	Surface Agricole Utile
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDVP	Schéma Départemental de Vocation Piscicole
SEPANLOG	Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature en Lot-et-Garonne
TFPNB	Taxe Foncière sur la Propriété Non Bâtie
ZHIEP	Zone Humide d'Intérêt Ecologique Particulier (Loi DTR)
ZSC	Zone Spéciale de Conservation
ZPS	Zone de Protection Spéciale

2 - Glossaire

Mot	Signification
Allochtone	Se dit d'une espèce d'apparition récente dans la région considérée
Anthropique	Fait par l'homme ou résultant de son action
Aulnaie-frênaie	Milieu constitué d'un boisement composé d'aulnes et de frênes
Autochtone	Se dit d'une espèce implantée de longue date dans la région considérée
Biodiversité	Diversité des espèces vivantes, animales ou végétales ainsi que des milieux naturels qui les hébergent.
Cariçaie	Formation composée de carex appelés également laïches
Chiroptères	Nom scientifique donné aux chauves-souris
Chrysalide	Stade de développement d'un papillon
Conservation	Au sens de la Directive Habitat : « Ensemble des mesures requises pour maintenir ou rétablir les habitats naturels et les populations d'espèces de faune et de flore sauvages dans un «état favorable» »
Diapause	Réduction de l'activité biologique directement liée à la variation de facteurs ambiants.
Ecotype	Ensemble de populations différenciées par la sélection naturelle découlant de l'action de facteurs écologiques au sein d'une même espèce
Endémique	Se dit d'une espèce propre à un milieu donné mais géographiquement limité.
Endogène	Se dit d'une espèce faisant partie de la flore ou la faune locales
Epreintes	Nom donné aux excréments de la Loutre
Eutrophe	Milieu riche en éléments nutritifs permettant une forte activité biologique
Exogène	Se dit d'une espèce étrangère à la flore ou la faune locales
Etat de Conservation	Au sens de la Directive Habitat : « Résultante de l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite »
Etat de Conservation favorable	Au sens de la Directive Habitat : « L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme favorable lorsque son aire de répartition ainsi que les superficies qu'il couvre sont stables ou en extension... »
Férale	Se dit d'une population d'individus ayant réussi à coloniser un milieu naturel à partir de sujets échappés de captivité
Fruticée	Formation végétale constituée d'arbustes ou d'arbrisseaux
Gestion durable	Gestion impliquant le maintien de la diversité biologique, la productivité, l'équilibre des milieux auxquels elle s'adresse .
Habitat naturel	Au sens de la Directive Habitat : « Zones terrestres ou aquatiques se distinguant par leurs caractéristiques géographiques, abiotiques ou biotiques »
Habitat d'espèce	Milieu ou ensemble de milieux rassemblant les conditions nécessaires à la présence d'une espèce, hébergeant ou susceptible d'héberger cette dernière au cours de son cycle biologique.
Hygrophile	Se dit d'une espèce ayant besoin de grandes quantités d'eau tout au long de son développement
Jonçaie	Prairie humide dominée par les joncs
Mégaphorbiaie	Formation végétale luxuriante de hautes herbes se développant sur des sols humides et riches
Mésotrophe	Milieu moyennement riche en élément nutritifs permettant une activité biologique moyenne
Neutrophile	Se dit de végétaux poussant dans un environnement au pH proche de la neutralité
Odonates	Nom scientifique donné aux libellules
Oligotrophe	Milieu très pauvre en éléments nutritifs ne permettant qu'une activité biologique réduite

Mot	Signification
Phragmitaie	Milieu appelé également « roselière » composé de roseaux nommés « phragmites »
Phytophage	Espèce se nourrissant de végétaux
Pionnier(ière)	Se dit d'une espèce animale ou végétale apte à coloniser des terrains nus
Polyphage	Espèce à large spectre alimentaire
Ripisylve	Formation végétale représentée par les boisements poussant en bords de cours d'eau
Rudéral	Se dit d'une espèce capable de s'implanter au sein d'un site fortement transformé par l'homme (anthropisé)
Thermophile	Se dit d'une plante poussant de préférence dans des milieux chauds et ensoleillés
Xérophile	Se dit d'une espèce susceptible de s'implanter dans des milieux secs
Xérothermophile	Se dit d'une plante qui pousse de préférence sur des sols chauds, ensoleillés et secs

4-3 Bibliographie

Auteurs	Titre de l'ouvrage
Advinent G (FDAAPPMA)	« Analyse globale du milieu hydrobiologique de l'Ourbise » (1999)
D'Aguilar J/ Dommanget JL/ Precha C R	« Guide des libellules d'Europe et d'AFN » (1985)
Agence de l'Eau Adour Garonne	« Méthodologie d'élaboration des cartes départementales de qualité des cours d'eau » (2000)
Bardat J	« Guide d'identification simplifié des divers types d'habitats naturels d'intérêt communautaire présents en France métropolitaine » (1993)
Bissardon M/ Guibal L/ Rameau JC	« CORINE biotopes, type d'habitats français » (1997)
Bonnier G/ Douin R	« La grande flore en couleurs de Gaston Bonnier » (1990)
Bournerias M/ Arnal G/ Bock C	« Guide des groupements végétaux de la région parisienne » (1968 rééd 2001)
Cady A/ Faverot P	« La Cistude d'Europe, Guide technique » (2004)
Chinery M	« Photoguide des papillons d'Europe » (1988)
Conseil de l'Europe	« Lignes directrices sur les plans d'action en faveur des espèces animales menacées »
Costes H	« Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes » (1906, réimpression 1990)
Dal Molin A	« Crue de la Garonne » (1981)
Danton P/ Baffray M	« Inventaire des plantes protégées en France » (1995)
Deffontaines P	« La Moyenne Garonne, Agenais et Bas Quercy » (1932 – rééd. 1978)
DIREN Aquitaine	« Cadre méthodologique et d'organisation pour l'élaboration des documents d'objectifs » (2003)
DIREN Aquitaine	« Etude hydrobiologique de l'Ourbise, Lot-et-Garonne » (1993)
Documentation française	« Habitats agro pastoraux » (2 tomes) (2004)
	« Habitats rocheux » (2004)
	« Espèces animales » (2004)
Dubois C	« Biologie et demo-écologie d'une espèce invasive, Corbicula fluminea » (1995)
Duguet R/ Melki F	« Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg » (2003)
ECOSPHERE/MEDD (Thauronr M/ Michelot JL) (Thauronr M/ Zakeossian D)	« Natura 2000 et l'agroenvironnement » (2005)
	« La politique de l'eau et Natura 2000 » (2005)
EPIDOR	« Ragondins, rats musqués : quelles stratégies d'action mettre en place pour réguler ces espèces sur le bassin de la Dordogne » (2003)
Fare A/ Dutartre A/ Rebillard JP	« Les principaux végétaux aquatiques du Sud-Ouest de la France » (2001)
Fiers V/ Gauvrit B/ Gavazzi E et al	« Statut de la faune de France métropolitaine » (1997)
Fitter R et A/ Blamey M	« Guide des graminées, carex, joncs, fougères » (1991)
Fitter R et A/ Blamey M	« Guide des fleurs sauvages » (1986)
Fournier P	« Les quatre flores de France » (1961)
FRETEY J	« Guide des reptiles et batraciens de France » (1983)
Gauthier JY/ Rosoux R/ Libois R	« Actes du XVII Colloque de mammalogie » (1995)
Genin B/ Chauvin C/ Ménard F	« Cours d'eau et indices biologiques, pollutions-méthodes-IBGN » (2003)
Gindre D	« Ragondins ravageurs » (2003)
GREGE (P.Fournier)	« Etude du mode d'utilisation de l'espace et des exigences écologiques du Vison d'Europe dans les Landes de Gascogne » (1998)

GREGE (P.Fournier)	« <i>Aménagement et gestion des habitats du Vison d'Europe</i> » (2002)
GREGE (P.Fournier)	« <i>Aménagement et gestion des habitats du Vison d'Europe : recommandations techniques</i> » (2003)
Hainard R	« <i>Les mammifères sauvages d'Europe</i> » (1989)
Jouandoudet F	« <i>A la découverte des orchidées sauvages d'Aquitaine</i> » (2004)
Mc Donald D/ Barrett D	« <i>Guide des mammifères de France et d'Europe</i> » (1995)
MEDD/Agence de l'Eau/CSP	« <i>Indice Biologique Global Normalisé, cahier technique</i> »
Mulhauser B/ Monnier G	« <i>Guide de la faune et la flore des lacs et étangs d'Europe</i> » (1995)
Prelli R	« <i>Les fougères et plantes alliées de France et d'Europe occidentale</i> » (2001)
Rameau JC/ Mansion D/ Dumé G	« <i>Flore forestière Française . Tome 1 : Plaines et collines</i> » (1989)
Romao C	« <i>Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne version EUR 15</i> » (1996)
SFEPM	« <i>Atlas des mammifères sauvages de France</i> » (1984)
SHF	« <i>Atlas des reptiles et amphibiens de France</i> » (1978)
SOF	« <i>Atlas des oiseaux nicheurs de France</i> » (1994)
	« <i>Atlas des hivernants en France</i> » (1991)
Schober W/ Grimmberger E	« <i>Guides chauves-souris d'Europe</i> » (1991)
Société Linnéenne de Lyon	« <i>Introduction pratique à la systématique des organismes des eaux continentales françaises</i> »
RESERVE NATURELLE NATIONALE DE LA MAZIERE (Dal Molin A/ Joubert L) (Société Linnéenne de Bordeaux) (Dal Molin A/ Joubert L)	« <i>Atlas des oiseaux nicheurs de la réserve</i> »
	« <i>Atlas des reptiles et amphibiens de la réserve</i> »
	« <i>Atlas des mammifères de la réserve</i> »
	« <i>Inventaire botanique et entomologique de la réserve naturelle</i> » (1996)
	« <i>Restauration et renforcement de la population de Cistude d'Europe au sein de la réserve naturelle de l'étang de la Mazière</i> » (2 tomes) (2002)
Tachet H/ Bournaud M/ Richoux Ph	« <i>Introduction à l'étude des macrovertébrés des eaux douces</i> » (2002)
Valentin-Smith G	« <i>Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000</i> » (1998)
Inconnu	« <i>Synthèse agri-environnementale</i> » Région Aquitaine (2005)

PERSONNES AYANT PARTICIPÉ À L'ELABORATION DE CE DOCOB

Concept et rédaction du document :

Alain Dal Molin
Secrétaire Général de la SEPANLOG

Assisté de :

Bernadette Dal Molin
Secrétaire Comptable à la RNN de l'étang de la Mazière
Marie Dégeilh
Chargée de mission à la RNN de l'étang de la Mazière
Elsa Magoga
Chargée de mission à la RNN de l'étang de la Mazière
Nicolas Guitot
Etudiant IUT de Brest, Génie biologique
Laurent Joubert
Chargé de mission à la RNN de l'étang de la Mazière
Christophe Riou
Agent de gestion des habitats humides
Julien ROI
Animateur à la RNN de l'étang de la Mazière
Thierry Simon
Etudiant en 1^{ère} année MST/IDT
Et
Hélène Galabrun
Administratrice de la SEPANLOG
Danielle Kleinprintz
Bénévole à la SEPANLOG
Didier Galabrun
Administrateur à la SEPANLOG
Gilles Marcoux
Administrateur à la SEPANLOG

Crédit photographique :

Marie Dégeilh
Chargée de mission à la RNN de l'étang de la Mazière
Elsa Magoga
Chargée de mission à la RNN de l'étang de la Mazière
Alain Dal Molin
Secrétaire Général de la SEPANLOG
Laurent Joubert
Chargé de mission à la RNN de l'étang de la Mazière
Julien ROI
Animateur adjoint à la RNN de l'étang de la Mazière
Thierry Simon
Etudiant en 1^{ère} année MST/IDT

Cartographie :

Marie Dégeilh
Chargée de mission à la RNN de l'étang de la Mazière

Financements :

Agence de l'Eau Adour Garonne :
22 500 euros

Union Européenne :
22 500 euros



**Agence de l'Eau
Adour Garonne**



Union Européenne



DOCOB réalisé par la SEPANLOG, Opérateur du Site Natura 2000 de l'Ourbise
Convention Etat – SEPANLOG
Les documents établis relèvent de la propriété de l'Etat (MEDAD)

PIECES ANNEXES

- 1 Inventaire des Habitats et superficie
Global et par Entités Ecologiques**
- 2 Cartographie des Habitats du Site Natura 2000 de la
Vallée de l'Ourbise**
- 3 Définition du Périmètre du Site Natura 2000 de la Vallée
de l'Ourbise en fonction du parcellaire**

PIECES ANNEXES n° 1

Inventaire des Habitats et superficie

- 1- Inventaire Global**
- 2- Inventaire par entités bio-géographiques (Secteurs)**

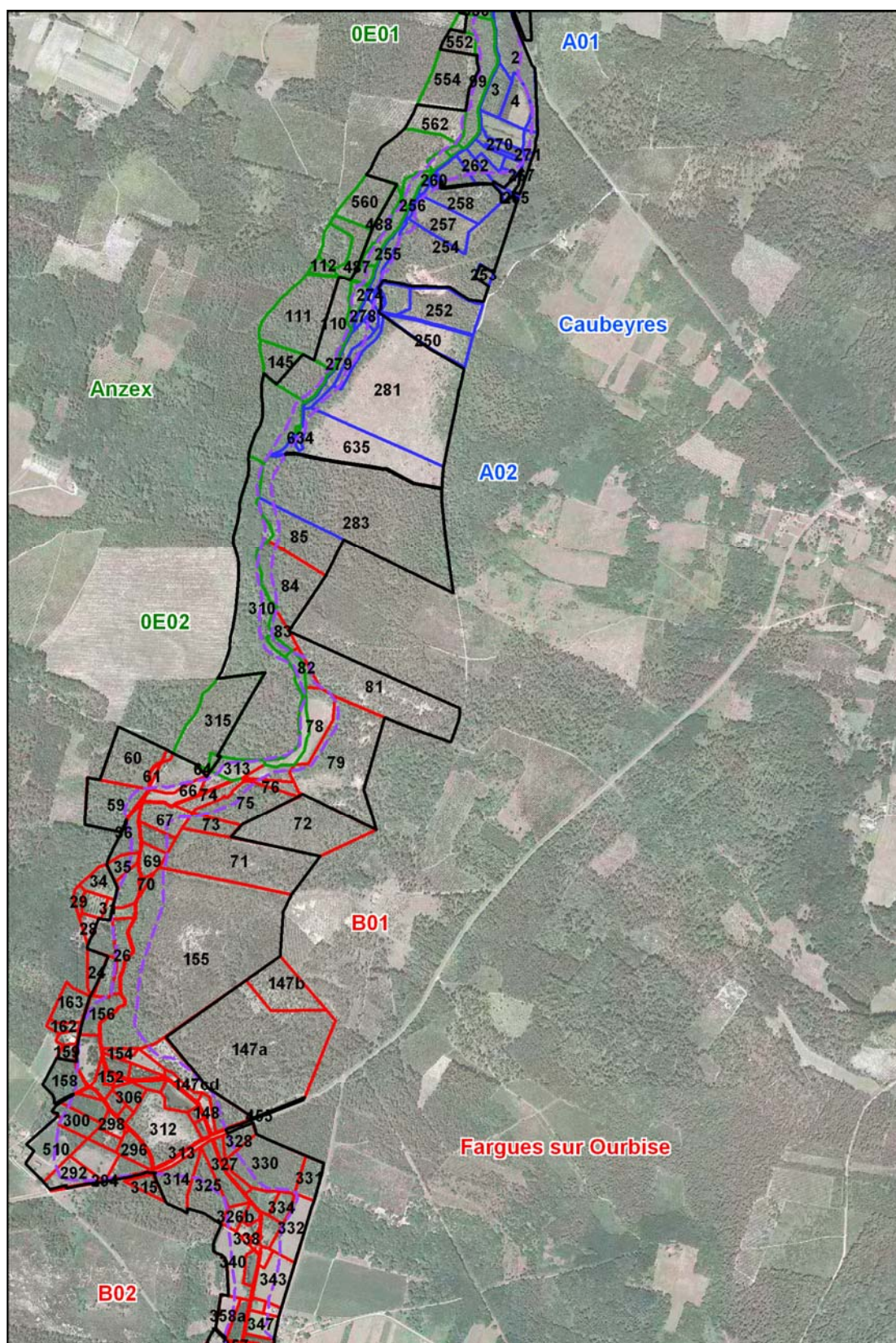
Habitat	Code CORINE	Code Natura 2000	HIC	HP	HR	Surface (limites parcelles) 766 ha
Milieux aquatiques						18,2 ha
Pièces d'eau douce stagnante	22.1		Non	Non	Non	6,29
Lacs eutrophes naturels avec végétation du type magnopotamion	22.13	3150	Oui	Non	Non	3,37
Lits de rivières	24.1		Non	Non	Non	7,55
Végétation immergée des rivières	24.4		Non	Non	Oui	0,17
Fossés et petits canaux	89.22		Non	Non	Non	0,82
Milieux humides						69,66 ha
Communautés à reine des prés et communautés associées	37.1		Non	Non	Non	9,60
Prairies humides atlantiques et subatlantiques	37.21		Non	Non	Oui	6,76
Voiles des cours d'eau	37.71		Non	Non	Non	4,17
Bois de frênes et d'aulnes à grandes herbes (riverains), Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	44.332	91E0	Oui	Oui	Non	30,27
Bois marécageux d'aulnes	44.91		Non	Non	Oui	10,16
Saussaies marécageuses	44.92		Non	Non	Oui	4,03
Roselières	53.1		Non	Non	Oui	3,44
Peuplement de grandes laïches	53.21		Non	Non	Oui	1,23
Milieux forestiers (naturels et plantations)						291,37 ha
Chênaies acidiphiles	41.5		Non	Non	Non	52,08
Plantations de Pins maritimes des Landes	42.813		Non	Non	Non	156,45
Plantations de Peupliers	83.321		Non	Non	Non	74,31
Plantations et formations spontanées de Robiniers	83.324		Non	Non	Non	5,31
Fourrés de noisetier	31.8C		Non	Non	Non	0,14
Haies	84.2		Non	Non	Non	3,08
Milieux agricoles						335,61 ha
Cultures avec marges de végétation spontanée	82.2		Non	Non	Non	299,73
Vignobles	83.21		Non	Non	Non	0,21
Vergers	83.1		Non	Non	Non	1,45
Serres, jardins et bâtiments agricoles	86.5		Non	Non	Non	1,12
Pâtures mésophiles	38.1		Non	Non	Oui	26,08
Prairie de fauche de basse altitude	38.2		Non	Non	Oui	4,80
Terrains en friche	87.1		Non	Non	Non	2,22
Autres						51,15 ha
Route	(99)		Non	Non	Non	4,45
Villages (maisons, parcs...)	86.2		Non	Non	Non	33,21
Gravière	84.412		Non	Non	Non	13,49
Superficie du Site Natura 2000 selon l'option retenue						765,99 ha

Habitat	Code CORINE	Code Natura 2000	Secteur 1 st julien vilief. 277,2 ha	Secteur 2 vilief canal 284,3 ha	Secteur 3 canal garonne 204,5 ha	Surface (limite parcelle) 766 ha
Milieux aquatiques						18,2 ha
Pièce d'eau douce stagnante	22.1		0,98	0,52	4,79	6,29
Lacs eutrophes naturels avec végétation du type magnopotamion	22.13	3150			3,37	3,37
Lits de rivières	24.1		2,40	3,44	1,71	7,55
Végétation immergée des rivières	24.4		0,17			0,17
Fossés et petits canaux	89.22		0,12	0,27	0,43	0,82
Milieux humides						69,66 ha
Communautés à reine des prés et communautés associées	37.1				9,60	9,60
Prairies humides atlantiques et subatlantiques	37.21		0,38	6,38		6,76
Voiles des cours d'eau	37.71		0,23	1,65	2,29	4,17
Bois de frênes et d'aulnes à grandes herbes (riverains), Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	44.332	91E0	10,51	10,50	9,26	30,27
Bois marécageux d'aulnes	44.91		10,16			10,16
Saussaies marécageuses	44.92		0,91	0,71	2,41	4,03
Roselières	53.1		0,30	0,32	2,82	3,44
Peuplement de grandes laïches	53.21			0,30	0,93	1,23
Milieux forestiers (naturels et plantations)						291,37 ha
Chênaies acidiphiles	41.5		38,60	13,48		52,08
Plantations de Pins maritimes des Landes	42.813		155,6	0,85		156,45
Plantations de Peupliers	83.321		16,88	55,86	1,57	74,31
Plantations et formations spontanées de Robiniers	83.324		4,79	0,52		5,31
Fourrés de noisetier	31.8C		0,14			0,14
Haies	84.2		0,53	1,20	1,35	3,08
Milieux agricoles						335,61 ha
Cultures avec marges de végétation spontanée	82.2		1,43	153,3	145,0	299,73
Vignobles	83.21			0,21		0,21
Vergers	83.1		0,45	0,56	0,44	1,45
Serres, jardins et bâtiments agricoles	86.5		0,1		1,02	1,12
Pâtures mésophiles	38.1		8,70	17,38		26,08
Prairie de fauche de basse altitude	38.2		3,68	0,77	0,35	4,80
Terrains en friche	87.1		1,27	0,95		2,22
Autres						51,15 ha
Route	(99)		1,72	1,71	1,02	4,45
Villages (maisons, parcs...)	86.2		17,14	13,42	2,65	33,21
Gravière	84.412				13,49	13,49

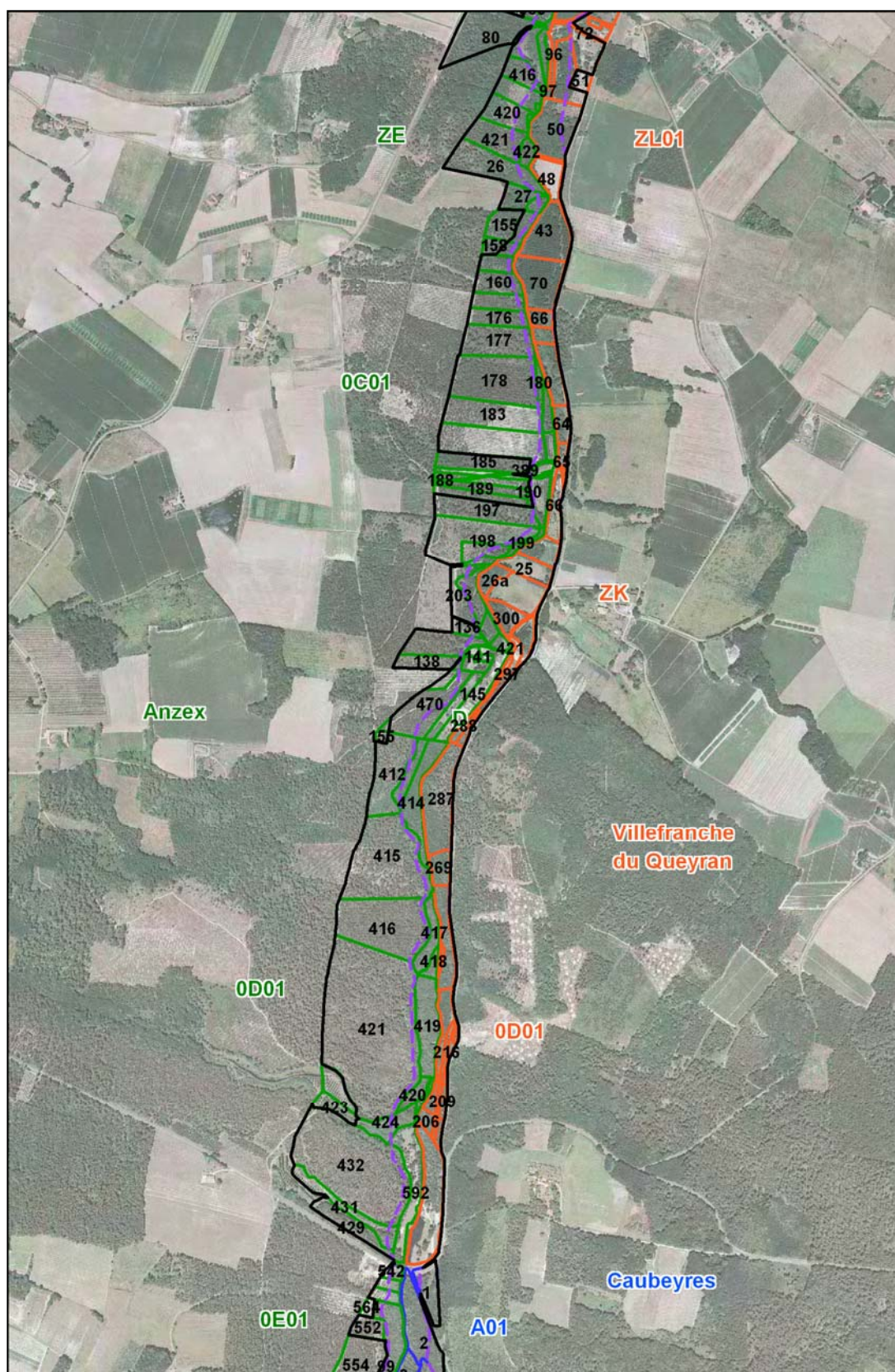
PIECES ANNEXES n° 2

**Cartographie des Habitats du Site Natura 2000
de la Vallée de l'Ourbise**

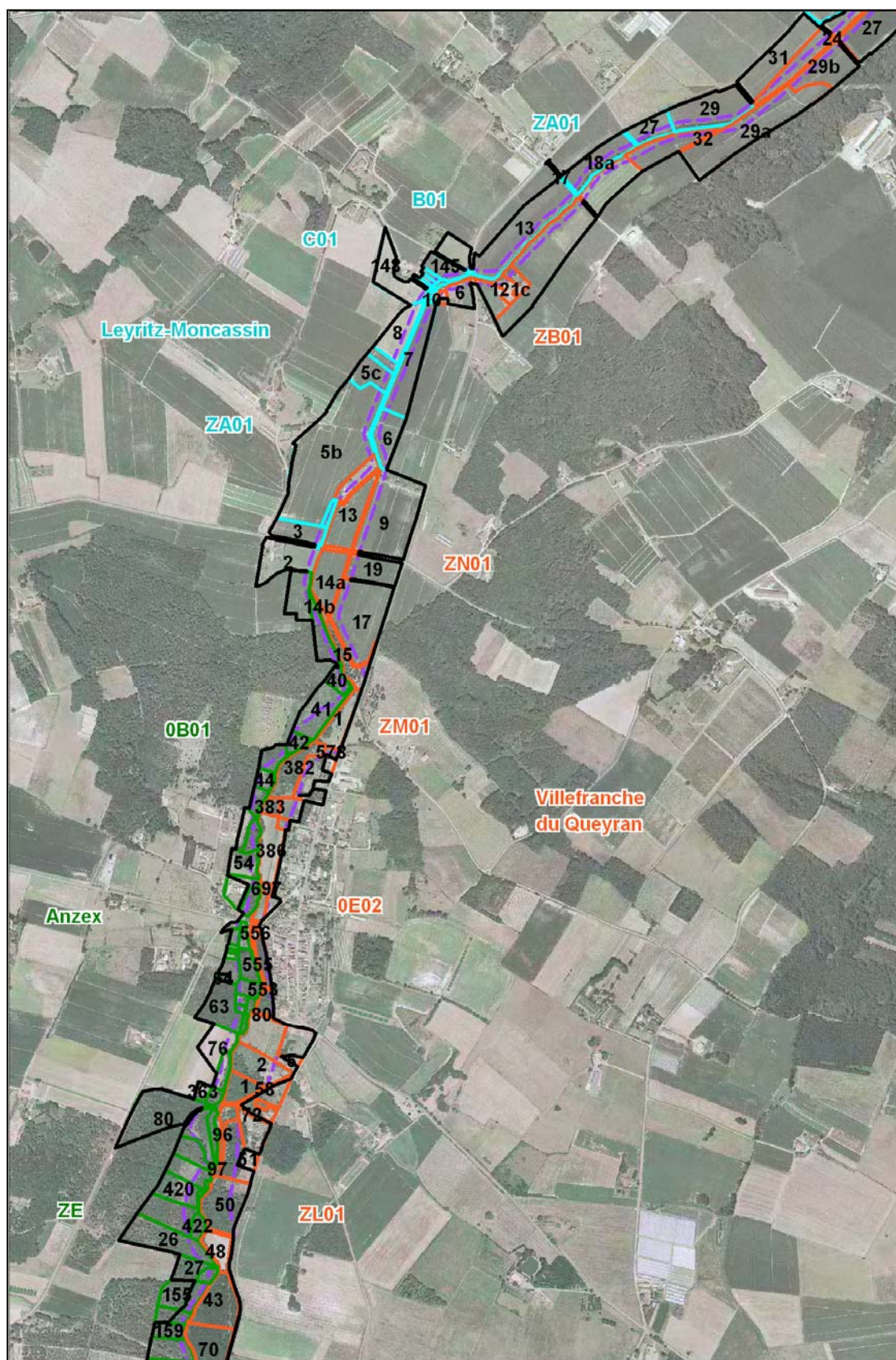
Secteur n° 1



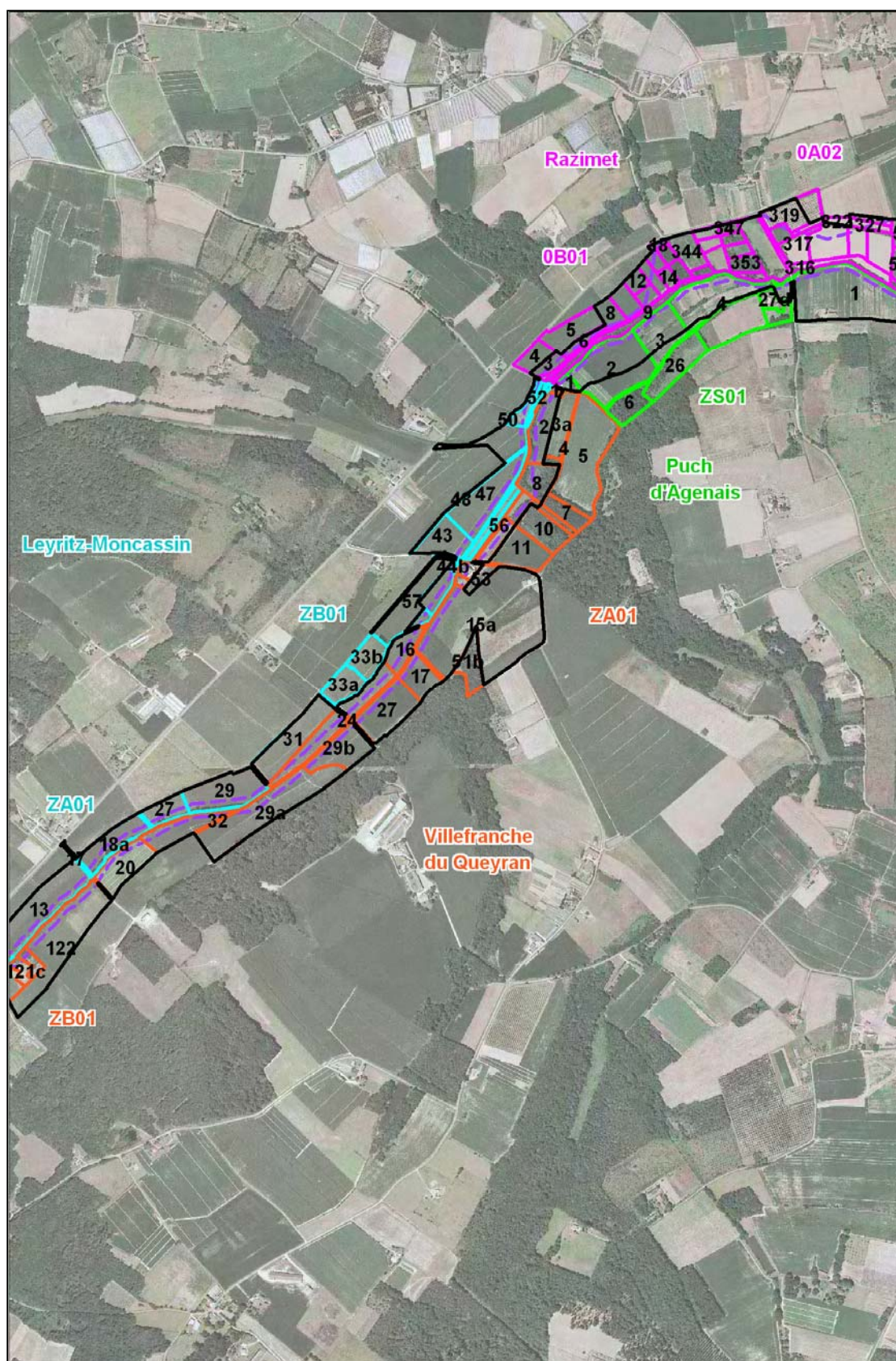
Secteur n° 2



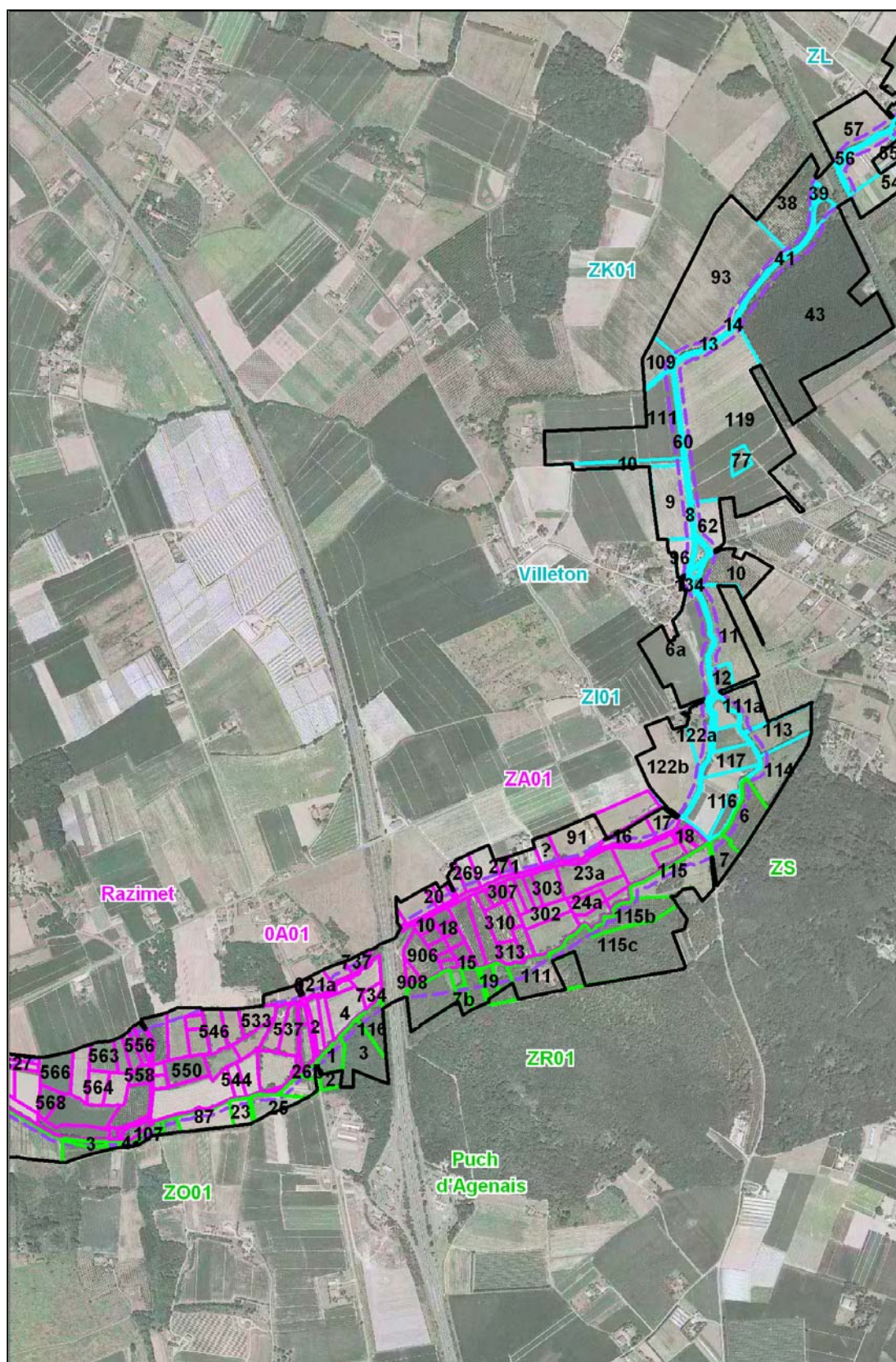
Secteur n° 3



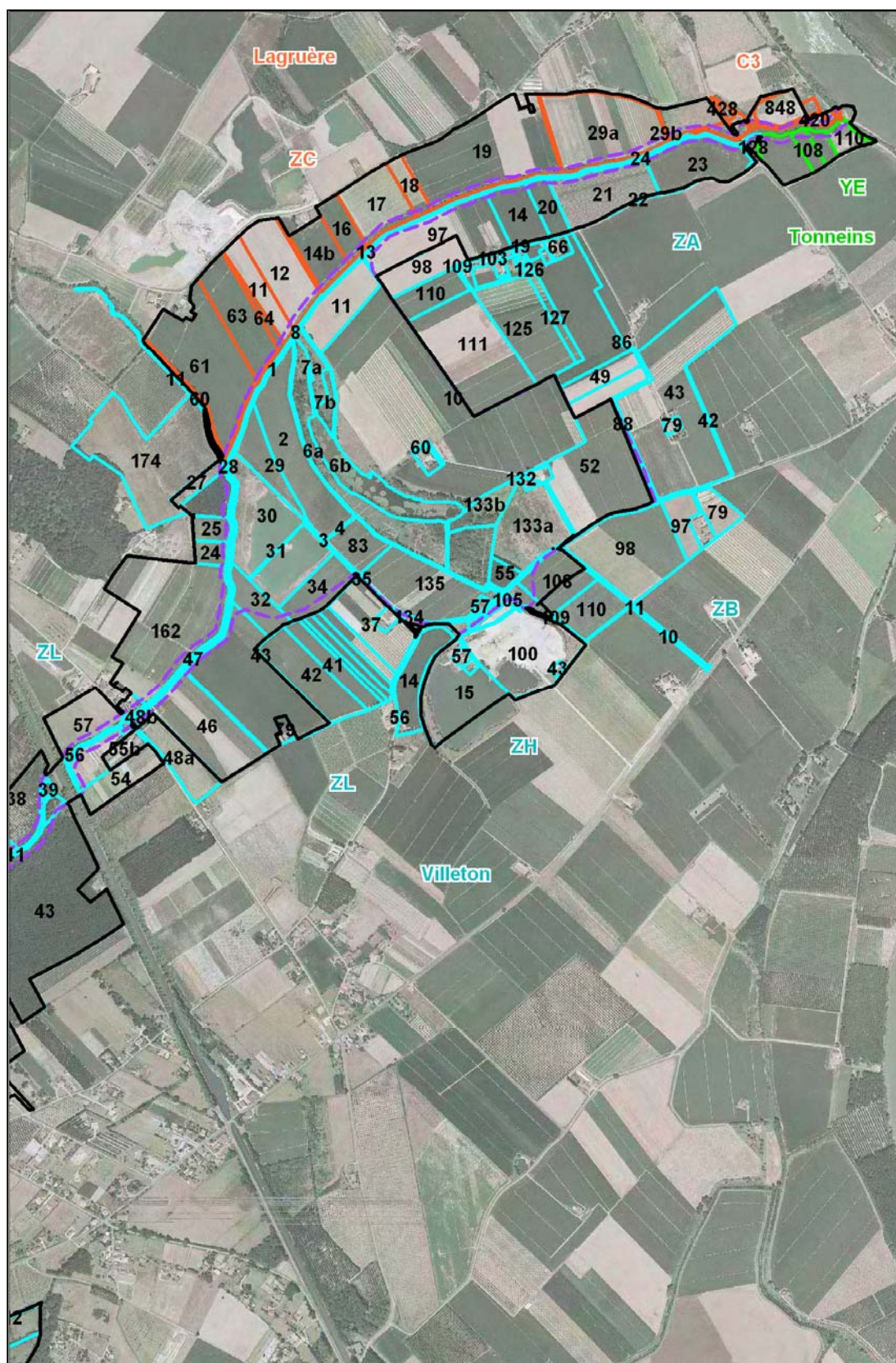
Secteur n° 4



Secteur n° 5

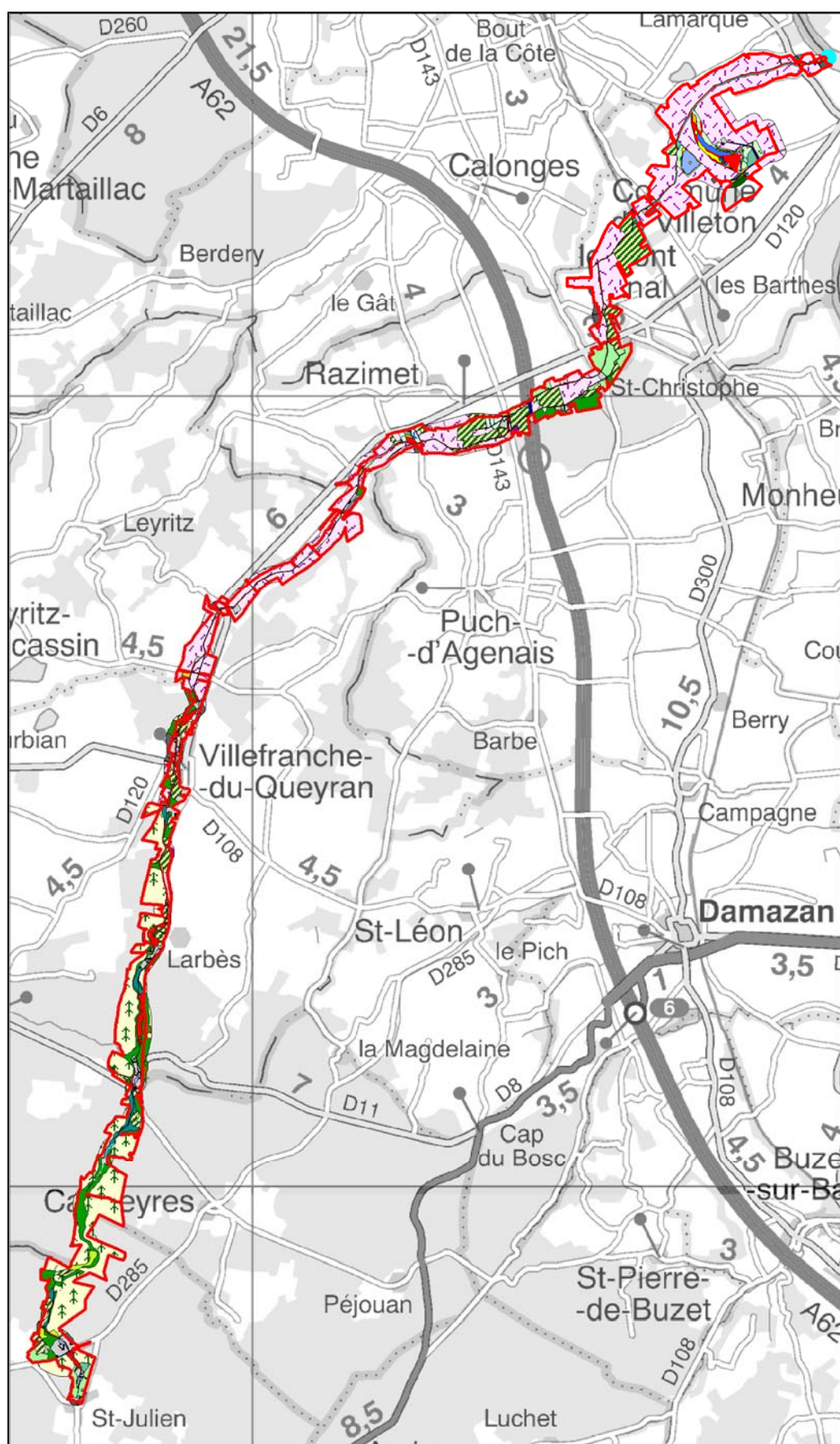


Secteur n° 6



PIECE ANNEXE n°3

Définition du Périmètre du Site Natura 2000 de la Vallée de l'Ourbise en fonction du parcellaire





DOCOB du Site Natura 2000 de la Vallée de l'Ourbise - Tome 1 –

Réalisation SEPANLOG, Association agréée de défense de l'Environnement